

Les Cahiers du Mage

Égalité, équité, discrimination :
hommes et femmes
sur le marché du travail

3

Politiques familiales
Problématiques
de l'immigration

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Groupement de Recherche n° 1176

Marché du Travail et Genre



**Actes des rencontres européennes
organisées par le GDR Mage
sous la direction de Margaret Maruani**

**|| Journée du 18 octobre 1996
|| Politiques familiales
|| Problématiques de l'immigration**

Sommaire 3/96

Ont participé à ce numéro 5

1

Politiques familiales et emploi

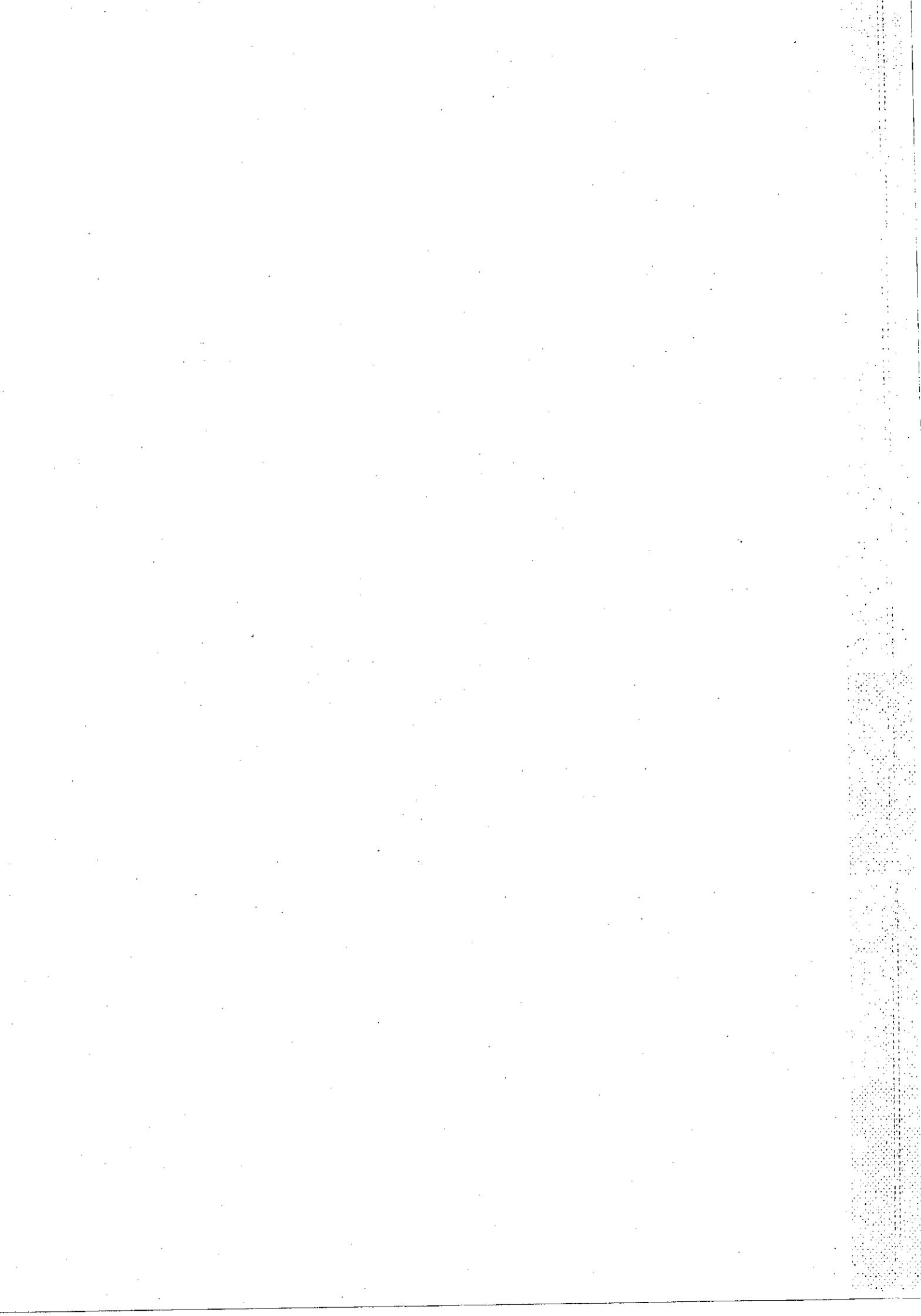
Introduction de Jacqueline Laufer	11
Les femmes entre famille, travail et politiques dans l'Union Européenne Marie-Thérèse Letablier	15
Emploi féminin et politiques familiales en Europe Centrale Ariane Pailhé	25
Citoyenneté et modes de garde des enfants : vers une diversité des modèles Jane Jenson	37
Politique familiale et marché du travail : le cas de la Grande-Bretagne Jane Lewis	49
Questions en débat : les femmes entre l'État et la famille : autonomie, incitations, contraintes ? Agnès Pitrou	65
Repères bibliographiques	69

2**Problématiques de l'immigration**

Introduction de Chantal Rogerat	73
Femmes et rapports sociaux de sexe dans les travaux sur les migrations en France Anette Goldberg-Salinas	77
Immigrées en RFA : "autres" et étrangères Nora Rätzel	87
Dames de France et d'Algérie : une stratégie d'autonomisation à l'ombre des traditions Yeza Boulahbel	105
Questions en débat : pourquoi avons-nous tant tardé ? Françoise Gaspard	115
Repères bibliographiques	119

3**Publications, bibliographies
et résumés**

Ouvrages reçus	123
Thèses	125
Bibliographies internationales	
Suisse francophone Magdalena Rosende	127
Résumés	129
Summaries	133
Zusammenfassungen	135
Resúmenes	137
Coupon abonnement des <i>Cahiers du Mage 96</i>	139



Ont participé à ce numéro

Yeza BOULAHBEL, sociologue, maître de conférence à l'Université Paris I - Sorbonne, est l'auteur d'une thèse sur *le secret des femmes...* et de différents travaux sur les stratégies d'émigration des femmes algériennes : "Algerian Women in France : a Negotiated status as a paradoxical form of Integration", communication pour un groupe d'experts réunis par l'Organisation des Nations-Unies, San Miniato, Italie, mars 1990 ; *Le secret des femmes ; stratégies familiales et stratégies d'émigration des femmes algériennes*, thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS, Paris, février 1991 ; "Familles immigrées et intégration", in *La famille, l'état des savoirs*, La Découverte, mars 1991.

Adresse : 26, rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris.

Françoise GASPARD, sociologue, est Maître de conférences au CADIS - EHESS. Elle travaille plus particulièrement sur les thèmes suivants : les femmes dans les mouvements sociaux et l'immigration, les femmes dans la république.

Dernières publications : *Le foulard et la République* (1995) (en collaboration avec Farhad Khosrowkhavar), Editions de La Découverte, Paris ; *L'U.F.J.T., d'une jeunesse ouvrière à une jeunesse incertaine, quarante ans d'histoire d'un mouvement associatif, 1955-1995* (1995), Les Editions de l'Atelier, Paris ; "La République et les femmes" *Une société fragmentée, le multiculturalisme en débat*, sous la direction de M. Wleworka, Paris, La Découverte, 1996, pp. 152-169.

Adresse professionnelle : EHESS - Cadis - 54, boulevard Raspail - 75006 Paris.

Anette GOLDBERG-SALINAS, sociologue, est enseignante-chercheuse à l'Université Paris 7- Denis Diderot. Membre de l'Unité de Recherches Migrations et Société - URMIS (URA 2185 CNRS) et du Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherche pour les Etudes Féministes (CEDREF), co-responsable du réseau "Femmes en Migrations". Thèmes de recherche : Femmes migrantes et issues de différents processus migratoires, identités sexuées, identités ethniques ; migrations sud-américaines en Europe : déterminations sociales, trajectoires individuelles, stratégies identitaires des femmes et des hommes ; parcours scolaires de filles immigrées ou issues de familles migrantes. Publications sur le sujet : « Le Paris des brésiliens en exil ». In : A. Marès et P. Milza (sous la direction de), *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Paris,

Publications de la Sorbonne, 1994 ; « Les jeunes issus de l'immigration asiatique à Marne-la-Vallée. Une définition identitaire complexe », *Migrants-Formation*, Paris, n°101, juin 1995 ; « Femmes en migrations. Une réflexion sur l'état de la question en France », *Migrants-Formation*, Paris, n°105, juin 1996.

Adresse : 28, allée Robert Desnos - 77420 Champs-sur-Marne, France.

Jane JENSON, sociologue, est professeure titulaire, Département de Science politique, Université de Montréal (Québec, Canada), chargée de recherches au Center for European Studies, Université de Harvard (États-Unis). Parmi ses publications les plus récentes : (1995) *Absent mandate: Canadian electoral politics in the era of restructuring*, Toronto, Gage ; (1995) avec Mariette Sineau, "Family Policy and Women's Citizenship in Mitterand's France", *Social Politics, International Studies of Gender, State and Society* vol. 2, n° 3.

Adresse professionnelle : Harvard University - Minda de Gunzburg Center for European Studies - Adolphus Busch Hall - 27 Kirkland Street at Cabot Way - Cambridge Massachusetts 02138 USA.

Jacqueline LAUFER, sociologue, est Professeur au Groupe H.E.C. Elle travaille sur la mise en oeuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur l'accès des femmes à la décision. Ses dernières publications sont : *L'Entreprise et l'Egalité des Chances - Enjeux et Démarches d'Actions* - Collection Droits des Femmes - La Documentation Française - 1991 ; "Women in Business and Management : France" in *European Women in Business and Management* - M.J. Davidson and C.L. Cooper Editors - Paul Chapman - 1993 ; "L'Egalité et la Différence en Débat" in *La Place des Femmes - Les Enjeux de l'Identité et de l'Egalité au Regard des Sciences Sociales* - Ephesia - Editions La Découverte - Paris 1995 ; "Les Carrières Féminines à EDG-GDF : Regards d'Hier - regards d'Aujourd'hui" in *Les Sciences Sociales et l'Entreprise - Cinquante ans de recherche à EDF* - (Sous la direction de Hélène Yvonne Meynaud) - Editions de la Découverte - 1996.

Adresse professionnelle : Groupe HEC - 1, rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas - France.

Marie-Thérèse LETABLIER, sociologue, est chargée de recherches au Centre d'Études de l'Emploi. Elle travaille sur l'emploi féminin et les comparaisons européennes en matière d'emploi et de travail. Elle a publié avec Linda Hantrais, en 1996, "Familles, Travail et Politiques Familiales en Europe", *Cahiers du CEE*, n° 35, CEE-PUF.

Adresse professionnelle : Centre d'Etudes de l'Emploi - Le Descartes 1 - 29, Promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand - France.

Jane LEWIS, chercheur en histoire et politiques sociales, travaille à l'Université d'Oxford, Wellcome Unit for the History of Medicine. Ouvrages publiés : avec Barbara Meredith, *Daughters who Care. Daughters looking after Mothers at Home* (1988) ; *Women and Social Action in late Victorian and Edwardian Britain* (1991) ; *Women in Britain since 1945* (1992) ; avec David Clark et David Morgan, *Whom God hath Joined : the Work of Marriage Guidance* (1992) ; éd. *Women and Social Policies in Europe* (1993) ; avec Howard Glennerster, *Implementing the New Community Care* (1996) ; avec Hilary Land et Kath Kleman, *Lone Mother Families in Twentieth Century Britain* (à paraître).

Adresse professionnelle : University of Oxford - All Souls College - Oxford OX1 4AL - Royaume-Uni.

Ariane PAILHÉ, économiste, est ATER à l'Université de Reims. Elle travaille sur la division du travail dans les pays d'Europe centrale. Elle prépare actuellement une thèse de doctorat à l'Université Paris I - ROSES (Réformes et Ouvertures des systèmes Économiques (post)Socialistes) : "La division sexuelle du travail dans les pays d'Europe centrale en transition" sous la direction de Dominique Redor.

Adresse professionnelle: Université Paris I - Roses - 90, rue de Tolbiac - 75634 Paris Cedex 13 - France.

Agnès PITROU, sociologue, est Directeur de Recherche au CNRS, au Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (Lest) d'Aix-en-Provence. Elle travaille particulièrement sur l'évolution des structures familiales, sur les solidarités et sur les politiques qui concernent les familles et les femmes. Elle a publié dernièrement : *Les politiques familiales. Approches sociologiques*. Editions Syros, 1994.

Adresse professionnelle : Lest/Cnrs - 35, avenue Jules Ferry - 13626 Aix-en-Provence.

Nora RÄTHZEL, sociologue, est assistante de recherche à l'Université de Brême ainsi qu'à l'Institut für Migrations und Rassismusforschung de Hambourg. Elle travaille sur les thèmes de la migration et du rapport entre racisme et sexisme. Dernier ouvrage publié : "Nation et nationalité en Allemagne au regard des nouveaux processus migratoires" in : Catherine Neveu ; "Nationalism & Gender : the German case", in Lutz Phoenic, Yuval-Davis Crossfires.

Adresse : Rutschbahn 38 - D-20146 Hamburg - Allemagne

Chantal ROGERAT est sociologue, membre de l'équipe de recherche du Gedisst-Iresco (CNRS). Elle est responsable du groupe "Chômage et précarité" au sein du Mage. Ses dernières recherches portent principalement sur le chômage, les "nouveaux emplois", le travail et la qualification. En collaboration avec Danièle Senotier, elle a publié *Le chômage en héritage, parole de femmes*, 1994, ed. GREC. Les dernières communications sont incluses dans *Femmes et partage du travail*, 1996, Syros, "De l'usage du temps de chômage" en collaboration avec Danièle Senotier ; dans *La famille en question, état de la recherche*, 1996, Syros, "Interrogations sur le chômage des femmes sans qualifications" ; à paraître : *Les services de proximité au regard de la problématique du genre*, 1996.

Adresse professionnelle : Gedisst-Iresco - 59-61, rue Pouchet - 75017 Paris

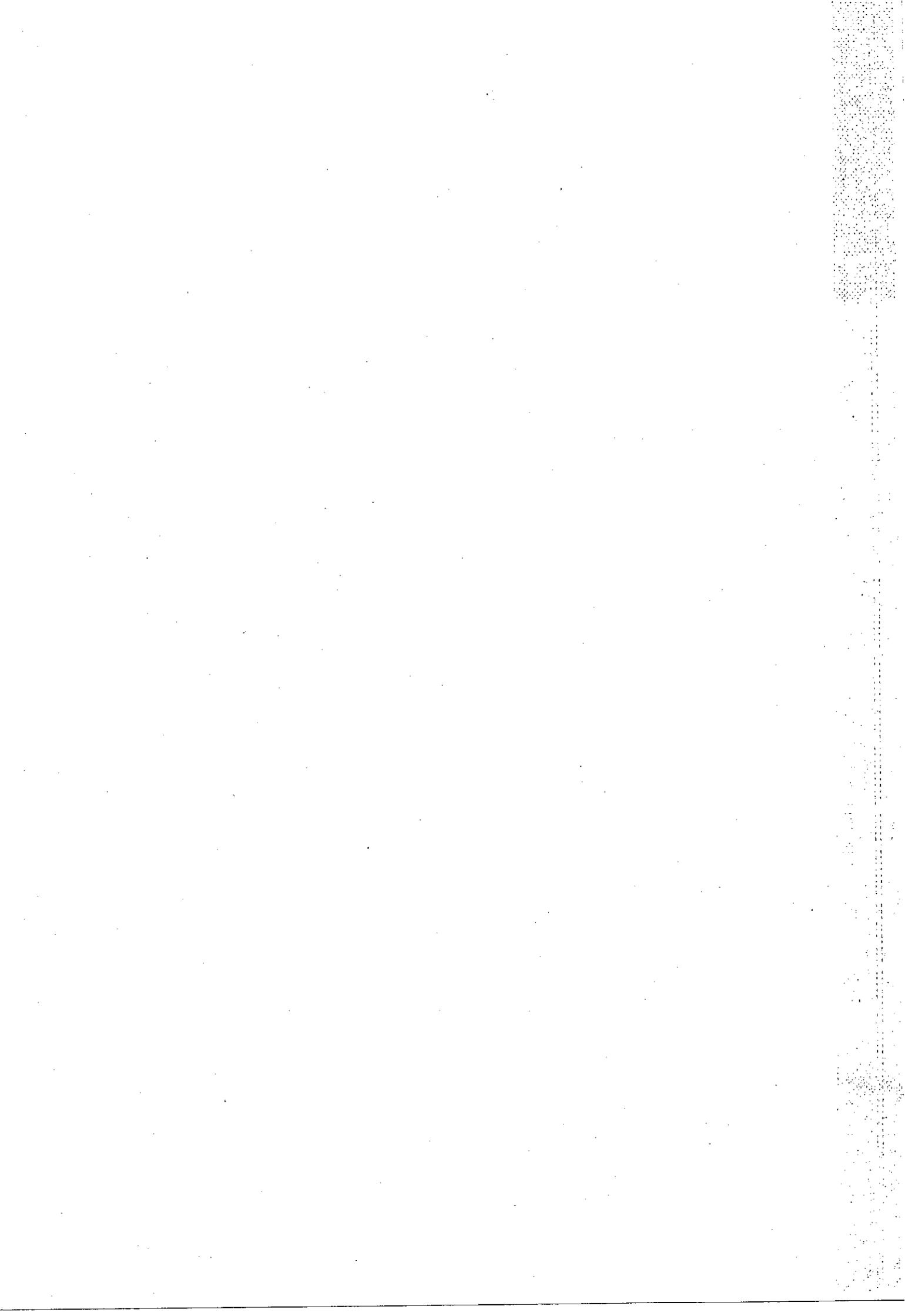
Magdalena ROSENDE est assistante de recherche en sociologie à l'Université de Lausanne, Institut de Recherches Interdisciplinaires. Elle travaille essentiellement sur l'emploi en Suisse, la ségrégation professionnelle et le chômage. En 1993 elle a écrit un mémoire post-licence non publié : "A propos de la ségrégation professionnelle" ; en 1995 "Chômage féminin : vers la remise en cause du droit des femmes à l'emploi", in *Orientalion et Formation professionnelles*, n° 1, pp.72-74 ; en 1996 "Chômage et emploi féminins : entre invisibilité et instabilité" in *Traverse* 1996/2, pp.84-92 (en collaboration avec F. Messant-Laurent).

Adresse professionnelle : Université de Lausanne - Institut de Recherches Interdisciplinaires, Faculté des Sciences Sociales et Politiques - BFSH2 - Ch-1015 Lausanne-Dorigny..

1

Politiques familiales et emploi

|| Sous la responsabilité de
|| Jacqueline Laufer



introduction

par
Jacqueline Laufer
Sociologue
Groupe HEC

Lors d'une précédente séance - Egalité des chances, des principes à la réalité ¹ - nous nous étions interrogés sur le fait de savoir si dans les années récentes, la politique familiale avait ou non en France été favorable au développement de l'égalité entre les sexes et en particulier de l'égalité face à l'emploi. L'objectif de la présente séance est de poursuivre cette réflexion en considérant les politiques familiales et l'emploi dans leurs interactions mutuelles et dans leurs ajustements réciproques, et en élargissant son cadre à l'Europe et à l'Amérique du nord.

Trois perspectives sont privilégiées ici :

Une perspective comparative qui conduit, à partir de l'analyse des différentes configurations institutionnelles propres à chaque pays à mettre en évidence différents modèles d'articulation entre politiques familiales et emploi.

Une perspective évolutive qui conduit à étudier l'évolution conjointe des formes d'emploi et des formes de politiques sociales et familiales dans ces mêmes pays.

Un troisième niveau d'analyse parcourt ces travaux. Il consiste à replacer les politiques familiales dans l'ensemble des droits sociaux qui, à côté des droits civils, fondent différentes conceptions d'une "citoyenneté sociale". En effet, selon les conceptions et histoires nationales qui ont présidé à la construction des Etats-Providence, l'Etat, la famille et le marché jouent des rôles différents, une place différente étant ainsi donnée aux femmes en tant qu'individus, l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes y occupant lui-même une place variable. Ainsi, traiter des politiques familiales et de l'emploi, c'est s'interroger sur la manière dont dans différents pays les femmes sont traitées et se situent entre rôle familial, travail ré-

¹ Voir les Cahiers du Mage n° 3/4-1995

munéré et non rémunéré et politiques sociales.

A - Du point de vue d'une perspective comparative, deux questions au moins se dégagent.

● La première concerne les configurations institutionnelles qui, dans les différents pays, définissent la place des femmes au regard de la famille et du travail salarié. Ces configurations posent notamment la question de la légitimité de l'intervention de l'Etat en matière d'articulation ou de conciliation vie familiale-vie professionnelle. La politique familiale peut tour à tour favoriser l'entrée et le maintien des femmes sur le marché du travail en cherchant à pallier la répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré, ou tendre à les marginaliser au regard du marché du travail, en leur assignant comme responsabilité première la prise en charge de la vie familiale.

De ce point de vue, Marie-Thérèse Letablier distingue deux groupes de pays en Europe :

1) Ceux où la légitimité de l'intervention publique est forte et qui se divisent en deux catégories : dans certains pays, l'action publique vise à permettre aux femmes de cumuler rôles professionnels ou familiaux tandis que dans d'autres, il s'agit pour elles de pouvoir alterner ces deux rôles, l'intervention de l'Etat visant alors à préserver la famille en tant qu'institution.

2) Ceux où l'intervention publique est limitée, au nom du respect de la vie privée ou par manque de ressources.

Dans le même sens, Jane Jenson oppose deux logiques dominantes en matière de droits, de prestations et de services de garde d'enfants, logiques qui selon les pays et les moments se combinent à des degrés divers : 1) des logiques d'intervention étatiques minimales combinant des aides assistan-

tielles visant avant tout les enfants des familles pauvres et une intervention minimale de l'Etat pour les femmes des classes moyennes censées être libres de choisir d'acheter des services de garde sur le marché ; 2) des logiques d'intervention étatiques justifiées en termes de responsabilité collective vis-à-vis des enfants et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour sa part, Ariane Pailhé nous présente un cas extrême du point de vue de la légitimité de l'intervention de l'Etat, celui des économies socialistes. Elle insiste sur le fait que dans ces cas, la politique familiale a été subordonnée à la politique de l'emploi, l'objectif étant de faciliter l'accès des femmes à l'emploi.

Quant à Jane Lewis, elle souligne les spécificités de la situation anglaise caractérisée par une réticence de l'Etat à intervenir dans le domaine privé et en même temps par un soutien de fait à la famille traditionnelle. Ainsi, le rôle de l'Etat apparaît faible dans la fourniture de prestations et de services au regard d'une "économie mixte" du welfare où interviennent à la fois la famille, le marché et le secteur bénévole.

● Une deuxième question transversale émerge de ces interventions qui concerne les différences nationales quant aux formes d'accès des femmes à l'emploi. De ce point de vue, dans un contexte de développement de l'emploi des femmes, une question essentielle concerne l'impact des emplois à temps partiel et des congés parentaux sur la place des femmes sur le marché du travail. Les analyses ici rassemblées font apparaître la fragilité ou la relativité d'un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de participation au marché du travail. Si la participation croissante des femmes au marché du travail atteste les progrès de cette égalité, la fréquence de l'emploi à temps partiel dans certains pays, la rapidité de son développement dans

d'autres, l'ambiguïté des politiques de congés parentaux qui peuvent conforter la ségrégation sexuée du marché du travail dans la mesure où ces congés sont pris majoritairement par les femmes, autant d'éléments qui peuvent conduire à s'interroger sur les limites apportées à l'effet émancipateur du travail rémunéré.

B - Du point de vue d'une interrogation sur les convergences qui caractérisent l'évolution conjointe des formes familiales, des politiques sociales et des formes d'emploi, trois remarques peuvent être faites.

- Une première convergence tient à la diversification des formes familiales qui pose question à la notion même de politique familiale. Ainsi Marie-Thérèse Letablier souligne-t-elle que dans la plupart des pays européens, cette évolution va dans le sens d'une desinstitutionnalisation de la famille. Même si dans des pays comme l'Allemagne, la famille conjugale reste toujours une référence fondamentale, cette diversification des formes familiales ne permet plus de penser les obligations familiales dans les mêmes termes. De ce point de vue, le cas des mères célibataires particulièrement analysé par Jane Lewis peut sembler paradigmatique dans la mesure où il illustre les attermoissements de politiques gouvernementales face au traitement des mères célibataires comme "mères" ou comme "travailleuses".

- Une deuxième convergence semble pouvoir être soulignée qui concerne le désinvestissement de l'État. Celui-ci concerne ici les services et prestations censées faciliter la garde des enfants et la prise en charge des adultes dépendants. Ce retrait de l'État se fait aux dépens d'une intégration égalitaire ou plus égalitaire des femmes au marché du travail. Ainsi Ariane Pailhé souligne-t-

elle comment dans les pays d'Europe de l'Est, la transition vers une économie de marché conduit à un désengagement de l'État central en matière de services de garde, la politique familiale se restructurant davantage encore autour des congés parentaux sans garantie de retour à l'emploi, entraînant un risque de chômage et de marginalisation économique des femmes tout en renforçant la division traditionnelle des tâches. Ce désengagement de l'État, on peut aussi le constater dans la manière dont les solidarités familiales sont de plus en plus souvent invoquées dans la plupart des pays occidentaux pour la prise en charge de nouveaux risques sociaux, avec les conséquences que l'on connaît sur l'activité des femmes, comme le souligne Marie-Thérèse Letablier.

Dans le cas de l'Angleterre, analysé par Jane Lewis, le travail des femmes en tant que prestataires de soins non rémunérés au sein de la famille constitue un fondement essentiel de la politique gouvernementale tant pour la garde des enfants que pour les soins aux adultes dépendants.

- Une troisième convergence concerne le rôle croissant accordé au marché dans la régulation de l'articulation entre travail professionnel des femmes et charges familiales. À l'évidence, le développement s'inscrit dans la continuité du désinvestissement de l'État. On peut constater ainsi qu'aux États-Unis, à côté des programmes assistantiels pour les familles à faible revenu, les femmes des classes moyennes sont considérées comme des acteurs autonomes sur le marché à qui sont accordés des crédits d'impôt si elles "choisissent" de consacrer une partie de leur revenu aux frais de garde. Ces femmes peuvent bénéficier aussi des soutiens ou services d'entreprises soucieuses de garder leur personnel qualifié.

De même en Suède où le consensus social-démocrate s'est effrité sur la question de l'importance des services publics de garde, la droite préconise le versement d'une allocation aux parents gardant eux-mêmes leurs enfants et le développement de services de garde privés.

C - A un troisième niveau, on peut penser que le fait de considérer les politiques sociales et familiales des États-Providence et leur relation à l'emploi des femmes à travers la question de l'égalité entre hommes et femmes, permet de renouveler les manières de voir.

Ainsi que le montrent les communications ici rassemblées, les analyses dominantes de l'évolution et du fondement des États-Providence dissimulent plus qu'elles ne le montrent le rôle qu'a joué, dans la constitution de ces États-Providence, l'inégalité des femmes au sein de la famille ou sur le marché du travail, ainsi que leur contribution à ces États-Providence en tant que pourvoyeurs de services non rémunérés au sein de la famille.

En d'autres termes, la question est de savoir comment poser la question de la citoyenneté sociale des femmes - et des hommes - dans un contexte d'inégalités entre les sexes, inégalités dans la sphère du travail rémunéré et du travail non rémunéré.

LES FEMMES ENTRE FAMILLE, TRAVAIL ET POLITIQUES, DANS L'UNION EUROPÉENNE

par

Marie-Thérèse

Letablier

sociologue

Centre d'Études de l'Emploi

Dans les controverses sur l'égalité entre hommes et femmes, la famille est généralement invoquée pour expliquer les difficultés rencontrées par les femmes à s'engager pleinement dans une activité professionnelle et a fortiori une carrière. Un tel argument est rarement invoqué pour les pères pour qui famille et activité professionnelle semblent s'ajuster sans difficulté. Une consultation des données statistiques européennes suffit à montrer la variété des modalités d'ajustement entre ces deux univers que sont l'emploi et la famille (Rubery et Fagan; Hantrais et Letablier, 1995). L'action de l'Etat pour faciliter cet ajustement varie également selon les pays, non seulement en intensité (nombre et montant des prestations) mais aussi du point de vue des justifications de l'intervention dans ce qui est considéré parfois comme des "affaires de famille".

Entre travail, famille et politiques, comment se situent les femmes? Cette question n'est pas nouvelle; elle a été l'objet de nombreuses recherches en France et dans les autres pays de l'Union européenne et en particulier du point de vue des politiques sociales (Lewis, 1993; Gautier et Heinen, 1993). Nous proposons de la revisiter à partir d'une perspective comparative plus large puisqu'elle porte sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Elle se nourrit des résultats d'une recherche réalisée avec L. Hantrais et un réseau de chercheurs européens sur la famille et les politiques familiales en Europe (Hantrais et Letablier, 1996a et b). L'objet de la comparaison n'est pas seulement de décrire les situations telles que les statistiques les donnent à voir mais d'en saisir les fondements afin d'en fournir une compréhension. Pour cela, nous avons interrogé les modes de construction des concepts sur lesquels reposent les analyses européennes, les modes de "fabrication" de la famille et les principes d'action de l'Etat. La com-

paraison repose sur plusieurs présupposés :

- elle ne prend pas les concepts comme des invariants ayant une portée universelle mais les réinterroge dans leur construction et en tenant compte des contextes dans lesquels ils sont produits ;

- elle s'appuie sur les données statistiques harmonisées au niveau européen, mais au préalable interroge les conventions qui les produisent ;

- elle s'intéresse aux contextes qui forgent les cadres d'analyse et raisonne moins en termes de stratégies des acteurs, les femmes, les familles, l'Etat, qu'en termes de compromis que ceux-ci sont amenés à élaborer et à renégocier sans cesse. Les hypothèses de "choix" (rationnel ou non) sous-jacentes à de nombreuses études comparatives, ne permettent pas de rendre compte de la place de l'intervention publique, de la penser, et de la situer dans sa construction historico-politique ;

- enfin, nous ne concluerons pas par une typologie mais par une esquisse de configurations qui permettent de penser la place des femmes, en relation avec les modes de conceptualisation de la famille, du travail et de l'action publique. Ces configurations permettent en outre de situer la problématique de l'égalité en relation avec les registres qui sont activés dans différents contextes.

Comme la question de l'activité professionnelle des femmes a déjà été bien débattue dans les séminaires précédents, je mettrai l'accent sur la dimension familiale, sur les fondements et les formes de l'action publique en faveur de la conciliation entre emploi et famille.

LA FAMILLE, ENTRE UNITÉ DE PRODUCTION DE SERVICES ET FORME DE VIE PRIVÉE

Loin d'être une entité objective déterminée et universelle, la famille émerge au contraire du travail des statisticiens et des juristes, du travail des institutions et du droit (civil dans ce cas), des conceptualisations des sciences sociales et de l'action des politiques. Il ne s'agit pas pour autant de nier la famille en tant qu'elle est une réalité, celle que lui donne le sens commun, mais de prendre la mesure de ce qu'est la famille en tant qu'institution sociale fondamentale. Dans certains pays européens, la famille n'est plus cette institution sociale de base mais plutôt une forme de vie privée, "une forme de vie primaire" disent les néerlandais. Elle s'est affranchie de son caractère sacré pour devenir une forme contractuelle de vie.

Dans la plupart des pays européens, la diversification des formes familiales va dans le sens d'une "désinstitutionnalisation". La famille est devenue plurielle mais selon des modalités qui varient sensiblement selon les pays. La déconstruction du travail des statisticiens, ou de celui des Institutions, nous apprend que la famille conjugale est toujours une référence fondamentale en Allemagne, alors qu'en Suède et dans la plupart des pays scandinaves, c'est plutôt l'enfant qui fait la famille, quelle que soit la forme des liens entre les parents. En Irlande où le divorce n'était toujours pas légal jusque récemment, et au Royaume-Uni, la famille reste une affaire privée, la "privacy" dans laquelle l'Etat et la puissance publique ne pénètrent pas, sauf lorsque le système des obligations familiales n'est plus en mesure de fonctionner et que certains de ses membres ne sont plus protégés. Dans ces pays, la famille assure des fonctions que l'Etat ne prend pas en charge. C'est une unité de production de soins et de services ("a pro-

vider unit"), de garde des enfants et de soins aux personnes dépendantes.

Dans les pays de l'Europe du sud, les frontières de la famille s'étendent au-delà de l'unité conjugale, au réseau de la parenté, lequel est le lieu de flux d'échanges dans le cadre d'obligations familiales toujours actives.

En France et en Belgique, la famille est un corps intermédiaire entre l'Etat et les individus, une position qui peut être conflictuelle, par exemple eu égard à la question de l'égalité entre hommes et femmes ou bien à celle du partage de certaines fonctions, vis à vis des enfants ou des personnes dépendantes.

La manière dont chaque société conceptualise la famille va déterminer, ou plus exactement interagir sur la représentation de la place des femmes au sein de la société, et sur la question de l'égalité. Là où l'intervention de l'Etat n'est pas justifiée par la nécessité de protéger la famille comme dans les pays de l'Europe du nord, l'égalité entre hommes et femmes est un principe d'action prioritaire à côté du bien-être des personnes, des enfants en premier lieu. L'Etat agit dans l'indifférence vis à vis des formes de vie privée et dans l'intérêt des citoyens.

Ces questions ne sont pas pure spéculation ; elles sont en prise avec les situations créées par le désinvestissement de la plupart des Etats dans la prise en charge de ce qu'il est convenu d'appeler en France les "nouveaux risques sociaux" au premier rang desquels, le risque dépendance¹ pour lequel les solidarités familiales sont appelées à la rescousse, avec les conséquences que l'on sait sur l'activité des femmes. De plus, dans des pays comme la France ou l'Allemagne, où les transferts sociaux

¹ mais aussi le risque chômage et le risque exclusion, ainsi que l'a rappelé récemment le premier Ministre à propos du RMI et de l'obligation des parents aisés.

se font vers les familles et non vers les individus, ce qui suppose stabilité de la famille et plein emploi, le système trouve ses limites.

L'AFFAIBLISSEMENT DE L'INSTITUTION FAMILIALE

L'observation des statistiques démographiques sur les familles montre que les réalités familiales sont loin d'être semblables dans les divers pays de l'Union Européenne en dépit de la convergence de certains indicateurs. Par exemple, si le divorce est en progression dans tous les pays, il est nettement plus fréquent dans les pays du nord de l'Europe que dans ceux du sud². En Scandinavie, le divorce affecte désormais un mariage sur deux. Le modèle matrimonial s'est transformé et la signification du divorce a changé depuis les années soixante. La proportion de familles monoparentales (avec enfants de moins de 15 ans) dépasse 20% de l'ensemble des familles au Danemark, 19% au Royaume-Uni, alors que la proportion est inférieure à 10% en Italie, en Grèce, en Espagne et au Portugal (un peu plus de 10% en France, une proportion proche de celle de l'Irlande, des Pays-Bas et du Luxembourg). Le nombre d'enfants vivant dans des familles dites recomposées ou reconstituées augmente partout mais dans des proportions très variables d'un pays à l'autre, en fonction de la diffusion du divorce et de l'importance des remariages. La diversité familiale que ces quelques données laissent entrevoir ne permet plus

² En Espagne, au Portugal, en Grèce et en Italie, l'indice de divorcialité (taux de divorces pour 100 mariages) était, au début des années 90, inférieur à 20. En revanche, il était supérieur à 40 au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves (cf. La situation démographique dans l'Union européenne, rapport 1994).

de penser les obligations familiales dans les termes où elles ont été énoncées lorsque la norme familiale était fondée sur la famille conjugale, une famille productrice de soins et de services et profondément inégalitaire avec les hommes pourvoyeurs économiques et les femmes, pourvoyeuses non rémunérées de services³.

LES MODES DIVERSIFIÉS DE CONSTRUCTION DU TRAVAIL DES FEMMES

Dans la question qui nous préoccupe ici, le travail des femmes est vu essentiellement à travers le prisme des responsabilités familiales donc, *en tant que les femmes sont aussi des mères.*

Le repérage statistique de l'activité professionnelle des femmes et sa comparaison au niveau européen pose divers problèmes qui ne sont pas seulement des problèmes techniques de comparaison mais qui renvoient à des modes différents de conceptualisation du travail rémunéré et non rémunéré, non seulement dans les statistiques

mais aussi dans les systèmes de protection sociale.

LA FIGURE DE LA TRAVAILLEUSE, CONCURRENTE DE LA FIGURE DE LA MÈRE

Comment dans les divers pays de l'Union Européenne s'est construite la figure de la travailleuse ? Comment est construite la relation entre travail rémunéré et travail non rémunéré ? Quelle est la place de l'emploi dans la construction des identités féminines ? La citoyenneté sociale passe-t-elle par l'activité professionnelle ?

La comparaison des taux d'activité professionnelle des femmes montre qu'ils ont augmenté partout alors que les taux d'activité des hommes se stabilisent ou baissent. Les différences entre les hommes et les femmes se sont réduites, particulièrement dans les pays scandinaves, mais restent néanmoins importantes en Irlande et dans les pays du sud de l'Europe. De plus en plus de femmes conservent leur activité professionnelle lorsqu'elles ont des enfants, cela est particulièrement visible pour les pays nordiques, la France, et le Portugal. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, elles tendent à revenir en plus grand nombre sur le marché du travail lorsque leurs enfants ont atteint l'âge scolaire. Toutefois, ce rapprochement avec les comportements masculins est loin de signifier égalité dans l'accès à l'emploi et a fortiori égalité de traitement, en dépit de la législation européenne. Partout, les femmes occupent des emplois moins stables et moins rémunérés que les hommes, et la part des femmes dans les emplois les moins qualifiés continue d'augmenter (Rubery et Fagan, 1994). Les femmes souffrent aussi de la précarité des emplois et du chômage qui, à l'exception du Royaume-Uni, de la Suède et de la Finlande, les atteignent plus que les hommes. En Grèce et en Italie, les taux de chômage

³ Les débats actuels sur ce que les britanniques mettent sous le terme "caring" et que nous traduisons (mal) par le travail de soins mais qui recouvre au-delà de la matérialité des soins, la prise en charge des personnes dépendantes, en particulier les personnes âgées, donnent une indication des enjeux d'égalité et d'équité dans divers pays de l'Union Européenne. Les formes que prennent ces débats au Royaume-Uni, en Allemagne et en France par exemple montrent qu'au Royaume-Uni où prime la reconnaissance du travail effectué par les femmes dans le cadre familial, c'est une forme d'équité qui est mise en avant alors qu'en France, l'attachement au maintien des femmes dans l'activité professionnelle tend à reporter la prise en charge du risque dépendance du côté de l'Etat et à maintenir ainsi une certaine représentation de l'égalité entre hommes et femmes qui passe d'abord par l'égalité dans l'emploi.

féminins sont deux fois ceux des hommes et en Espagne, ils leur sont supérieurs de 10 points.

Dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, des taux élevés d'activité féminine vont de pair avec des taux élevés d'emploi à temps partiel, qui est également une caractéristique des comportements d'activité des femmes en Allemagne et aux Pays-Bas.

Ces observations statistiques montrent que les comportements d'activité professionnelle des femmes et des mères sont très différenciés au sein de l'Union Européenne. Plutôt qu'à des décalages dans le temps (exprimés en termes de retard de certains pays sur les autres), ces différences sont le reflet de modes de construction de la relation des mères au travail rémunéré et plus largement des fondements des systèmes de protection sociale et de la manière dont la place des femmes est conceptualisée dans ces systèmes.

Les configurations d'activité professionnelle des femmes et des mères sont aussi modelées par l'action publique en matière de conciliation vie familiale/vie professionnelle.

L'INTERVENTION PUBLIQUE EN MATIÈRE DE CONCILIATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AVEC LA VIE FAMILIALE

Ce que l'on met généralement sous le terme conciliation, lorsqu'on évoque l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, recouvre des contenus variables selon les pays de l'Union européenne. Si dans certains pays, la conciliation est considérée comme une question sociale et donc traitée comme telle, dans d'autres, elle n'est pas une affaire d'Etat mais un problème que les individus sont seuls à traiter. Le terme même de conciliation que nous réserverons pour désigner les politiques expressément menées dans ce but,

sous-entend l'existence de tensions entre les deux registres que sont la famille et le travail professionnel. Ces tensions renvoient à des modes de construction identitaires et à des conceptualisations des relations de genre, et donc en dernière instance à des représentations de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

L'action publique en faveur de la conciliation vie familiale/vie professionnelle s'adresse généralement aux parents, en vertu du principe de non discrimination, mais dans les faits ce sont les femmes qui sont essentiellement concernées. L'Etat apparaît dans ce domaine comme un acteur de premier ordre, bien que son intervention ne soit pas fondée dans tous les pays. Au nom de quelle légitimité agit-il ? Selon quelles modalités ? Son action est-elle neutre, vis à vis des formes familiales en particulier ? Par qui est-elle portée ?

Les politiques de conciliation ne peuvent être comparées du seul point de vue des modalités d'intervention publique et des mesures en tant que telles, car elles reposent sur des fondements différents. En premier lieu, tous les Etats ne sont pas légitimés pour intervenir sur ces questions, considérées comme relevant de la vie privée. L'Irlande et le Royaume-Uni défendent une telle position au nom de la protection de la vie privée des personnes. Parmi les pays qui se soucient de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, les justifications de leur action peuvent différer. Certains protègent la femme au travail, dans un souci d'égalité professionnelle; d'autres protègent la mère dans un souci de la famille; d'autres enfin mettent en avant le bien-être des enfants et leurs droits. Ces différences se retrouvent dans les modalités d'action, selon les processus de décision et de mise en oeuvre des mesures. Une même prestation peut prendre des significations différentes selon le contexte dans lequel elle s'inscrit. Jeanne Fagnani l'a bien montré à propos du

congé parental en France, en Allemagne et en Suède. L'usage qui en est fait en Suède par exemple montre qu'il est conçu comme un aménagement du temps de travail, non pas dans sa référence hebdomadaire comme en France mais dans une référence plus longue à la durée de la vie active, et qu'il est modulable dans sa durée, ses modalités, et sa répartition entre les deux parents, conformément à l'orientation de l'action publique dans ce pays qui met l'accent sur l'implication des deux parents dans la famille et dans l'emploi (Björnberg, 1994). En Allemagne, le congé parental permet aux mères d'interrompre leur activité professionnelle lorsque leurs enfants sont en bas-âge; il s'apparente à un salaire maternel en reconnaissance du travail que les femmes accomplissent dans la sphère domestique. Cette conception est congruente avec une conceptualisation de la famille en tant qu'institution sociale fondamentale. Les débats récurrents à propos du congé parental en France montrent qu'il est pris entre deux courants politiques et deux conceptions, une mesure de politique familiale qui le "tire" vers la famille et le retrait des femmes du marché du travail d'un côté, et de l'autre, une mesure de protection de la mère au travail.

Une autre observation des effets de contexte peut être faite à propos du traitement social des parents isolés (Lefaucheur, 1991). Alors qu'en France, les familles monoparentales sont traitées dans le cadre de la politique familiale et que les mères qui élèvent seules leurs enfants sont "encouragées" à prendre un emploi, au Royaume-Uni, elles relèvent de l'assistance, et sont plutôt incitées à rester hors du marché du travail.

Ces quelques exemples soulignent le fait qu'une comparaison des politiques de conciliation ne peut se faire uniquement sur la foi des mesures et des

prestations proposées par les Etats. Elle doit aussi prendre en compte la cohérence des actions. On sait par exemple qu'en France, les politiques familiales ne facilitent pas toujours l'égalité entre les sexes et en particulier l'égalité face à l'emploi (Jenson et Sineau, 1995). De la même manière une évaluation de ces politiques nécessite de prendre en considération le "take up" des prestations, c'est à dire leur diffusion. Certes, le congé parental existe en France et en Allemagne mais le fait qu'il soit relativement peu pris par les parents en France traduit la force de l'activité professionnelle dans la construction identitaire et en contre-partie la force de la famille en Allemagne.

L'ÉVOLUTION DES JUSTIFICATIONS DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

Les transformations des formes familiales d'un côté et l'évolution du chômage de l'autre, amènent les Etats à réviser leur intervention, non seulement dans ses modalités mais aussi dans ses fondements et en particulier du point de vue des principes de justice sur lesquels repose cette intervention.

L'incertitude croissante sur les définitions des situations familiales pose des problèmes institutionnels. La pluralité des situations et des comportements et la complexité des formes familiales brouillent la référence normative à "la" famille qui inspire les systèmes de protection sociale dans la plupart des pays européens. Sur quels principes l'Etat va-t-il fonder son intervention lorsque "le familial" perd son contenu, et lorsque la protection de "la famille" ne peut plus être un objectif fondamental? La "crise de régulation du familial" dont parle Jacques Commaille (1996) relève d'une crise plus générale qui affecte le lien social et politique. D'ores et déjà, en Suède et dans les autres pays scandinaves, "le familial" n'est pas

l'objet de l'action publique; la dénomination "politique familiale" est réfutée et cède la place à une politique de l'enfance qui place l'égalité entre les sexes au premier rang de ses principes d'action (Arve-Pares, 1996). En France, "l'aide à la famille" qui est un ressort puissant de l'intervention publique et qui fonctionne sur un principe d'universalité se trouve confrontée à une autre mission des institutions, celle de gérer le social qui fonctionne sur un principe assistantiel. Ces deux registres d'action deviennent de plus en plus concurrentiels et objet de tensions : la fonction d'aide universelle se dilue dans l'aide aux plus défavorisés. Par conséquent, les principes fondateurs ne correspondent plus aux situations de fait. "La famille" comme référent de l'aide publique et de la solidarité rencontre les logiques catégorielles de l'assistance. La mise sous conditions de ressources d'un certain nombre de prestations l'atteste. La famille devient ainsi un élément de la nouvelle question sociale et ne peut plus être un objet des politiques en soi. Ce retrait relatif de l'Etat vis à vis de la famille et l'affaiblissement de sa fonction de protection se traduisent par un appel à la réactivation des solidarités familiales, aux initiatives locales parées des vertus de la proximité et à l'invention de nouvelles formes de solidarité, plus intermédiaires et moins universelles. Mais la réactivation de la famille pour assurer des fonctions dont l'Etat se désaisit signifie travail non rémunéré des femmes, ou formes nouvelles de domesticité (Pitrou, 1996).

DES CONFIGURATIONS D'ARTICULATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

Nous avons vu combien la famille est une notion dont le contenu varie selon les pays de l'Union Européenne. Nous avons vu également comment les comportements d'activité des femmes

au cours de la vie active varient et comment le travail à temps partiel et les entrées-sorties du marché du travail sont utilisées dans certains pays pour permettre d'ajuster vie familiale et vie professionnelle. Nous avons vu enfin comment l'intervention publique se module en fonction d'une représentation collective de la famille et du travail des femmes. En guise de conclusion, nous pouvons esquisser des configurations d'ajustement qui permettent de situer la place des femmes entre travail, famille et politiques.

Un premier axe d'apposition est celui de l'intervention publique, de sa légitimité et de ses moyens d'action. Cet axe oppose un ensemble de pays, où l'intervention publique en matière de conciliation a une certaine consistance et une cohérence, à un autre ensemble où l'Etat n'intervient pas, soit parce qu'il n'est pas légitimé à le faire, soit parce qu'il n'en a pas les ressources.

Dans le premier ensemble, deux sous groupes se distinguent en fonction des justifications de l'action publique, lesquelles ont des effets sur les contenus des prestations et sur les formes de l'activité professionnelle des mères.

1 - L'action publique comme régulateur

Dans le premier sous groupe, se trouvent les pays où l'intervention publique permet aux femmes de poursuivre leur activité professionnelle tout en ayant une vie familiale. Ce régime de juxtaposition emploi-famille se décline en deux éléments : d'un côté, les pays scandinaves, Danemark, Finlande et Suède et de l'autre, la France et la Belgique.

- *Au Danemark, en Finlande et en Suède* où les femmes sont nombreuses à exercer une activité professionnelle, les gouvernements ont mis en place une variété de mesures et de prestations pour aider les parents à ajuster vie

familiale et vie professionnelle. L'engagement de l'Etat répond à deux objectifs fondamentaux : contribuer à assurer le bien-être des enfants et de leurs parents et contribuer à l'égalité entre hommes et femmes. Outre le système de garde des enfants, des congés divers sont proposés aux parents, congés que les pères sont vivement encouragés à prendre dans un système où le partage des tâches est considéré comme un objectif d'égalité. En Suède et au Danemark, le travail à temps partiel est largement utilisé, par les femmes en très large majorité, pour ajuster famille et emploi mais celui-ci tend à diminuer contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des autres pays européens (Daune-Richard, 1993). Le travail à temps partiel a été en Suède un mode de transition vers l'activité professionnelle. La protection de la famille n'est pas dans ces pays une justification de l'intervention publique. L'Etat ne connaît que des personnes, des citoyens qu'il protège dans leurs droits, y compris les enfants dont le droit à avoir une place dans une crèche ou une garderie est affirmé au Danemark par exemple. Les enfants sont considérés comme des citoyens et non comme des consommateurs de biens et de services. Mais l'Etat n'intervient pas non plus pour protéger les mères qui exercent une activité professionnelle. Une telle intervention serait considérée comme discriminatoire. L'action de l'Etat se veut neutre dans le traitement des citoyens et relativement aux formes de vie privée. Toutefois, ce système égalitaire dans ses principes n'empêche pas que le marché du travail soit éminemment sexué; les hommes sont plus souvent que les femmes employés dans le secteur privé et à temps plein alors que celles-ci restent concentrées dans le secteur public et à temps partiel.

- Le compromis français : conjuguer le soutien aux familles et à l'emploi

En France et en Belgique, l'action de l'Etat est partagée entre l'aide à la famille et le soutien à l'emploi. La France a une longue tradition de politique familiale, qui mêle objectifs démographiques et aides aux familles. L'importance accordée aux équipements en faveur de la petite enfance et de l'école maternelle est allée de pair avec la protection de la mère au travail (réglementation sur le travail de nuit des femmes, sur l'alignement des droits des travailleurs à temps partiel sur ceux des travailleurs à temps plein...). Tout en s'appuyant sur la famille, l'Etat s'y substitue pour l'accomplissement de certaines fonctions dans un souci d'équité sociale mais aussi à un moment où les femmes se sont présentées sur le marché du travail, à plein temps. La protection de la mère au travail différencie la France des pays scandinaves qui ont rejeté l'idée d'une protection spécifique au nom des barrières à l'emploi qui pourraient en résulter. Aujourd'hui, le modèle d'activité professionnelle des femmes n'est plus celui de la discontinuité, ni celui de l'alternative (la famille ou l'emploi) mais celui du cumul. De plus, en comparaison avec les pays scandinaves qui encouragent le partage des tâches domestiques, la voie française s'oriente vers l'extériorisation de ces tâches avec le soutien de l'Etat agissant au nom de la création d'emplois (Fagnani et Buffier-Morel, 1995).

- Les modèles de l'alternance

Dans cette configuration, emploi et famille se succèdent selon des séquences consacrées à l'un ou à l'autre. L'ajustement entre emploi et famille se fait principalement par des variations de l'activité féminine, soit sous forme d'interruptions à la naissance des enfants comme en Allemagne, soit sous forme de travail à temps partiel comme aux Pays-Bas. Ces modèles vont de pair avec une conception de

la famille articulée sur la division des rôles masculins et féminins et avec une conception "privatiste" de l'éducation des enfants. L'intervention de l'Etat vise en premier lieu à préserver la famille en tant qu'institution plutôt qu'à sauvegarder les droits individuels de ses membres. L'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont tous mis en oeuvre des mesures pour aider les parents à concilier les obligations familiales avec un emploi mais avec le pré-supposé que l'un des deux parents, presque toujours la mère, va quitter momentanément son emploi ou réduire le temps qu'elle consacre à son activité pour se consacrer à l'entretien de la famille, ce qui a les conséquences que l'on sait sur le déroulement des carrières professionnelles des femmes. En revanche, l'Etat ne contribue pas, ou peu, à la mise en place d'équipements collectifs pour la garde des jeunes enfants; celle-ci reste dans l'espace privé domestique.

La configuration allemande se distingue par une approche normative de la famille centrée sur le couple conjugal autour duquel s'organise l'ordre familial qui définit la place de chacun. Le congé parental est un instrument d'ajustement largement utilisé; son fonctionnement en fait une forme de reconnaissance du travail domestique effectué par les femmes dans la sphère privée, et par conséquent une sorte de légitimation de la différenciation des rôles.

Dans la configuration néerlandaise, l'ajustement se fait par le travail à temps partiel et par l'ajustement du temps de travail des femmes essentiellement. La famille y est moins normative qu'en Allemagne.

2 - La régulation famille/travail sans intervention publique : solidarités familiales, marché et arrangements locaux

Dans cette configuration qui se caractérise par une intervention publique limitée, il convient de distinguer les pays dans lesquels l'Etat n'intervient pas au nom de la protection de la vie privée des personnes et ceux qui, en raison de la faiblesse de leurs ressources, se consacrent à d'autres priorités en dépit d'une adhésion formelle aux objectifs d'une politique de conciliation comme en Grèce, en Espagne ou au Portugal. Toutefois, en l'absence de l'Etat, c'est le marché ou la famille qui assurent la coordination.

- *Le Royaume-Uni* a été dans les années quatre-vingt, le principal pays à s'opposer aux directives européennes sur le travail à temps partiel, le congé parental et les prestations de garde des enfants, au nom de l'intrusion que ces règlements font dans la vie privée des personnes et de l'entrave à la liberté des entreprises. Néanmoins, au Royaume-Uni, les femmes ont des taux d'activité professionnelle élevés. L'ajustement entre la vie familiale et la vie professionnelle se fait par l'intermédiaire du travail à temps partiel (lequel n'est pas protégé) et par des arrangements individuels avec les employeurs pour négocier des formes de travail "family friendly", et avec la famille ou les proches pour la garde des enfants. Ce régime de régulation s'appuie sur une conception de la famille encore très fonctionnaliste : la famille comme unité de production de services et de soins qui repose sur le travail non rémunéré des femmes, une conception qui est congruente avec les principes qui inspirent le système britannique de protection sociale (Lewis, 1993).

- *Dans les pays de l'Europe du sud, dominant l'économie de la parenté et la force des liens de proximité*

A l'exception du Portugal, les taux d'activité des femmes et des mères en particulier restent faibles dans les autres pays de l'Europe du sud. Rappelons que les taux de chômage des femmes y

sont aussi très élevés, comme en Espagne par exemple. Cependant, le changement s'est accéléré et les jeunes générations se portent plus massivement sur le marché du travail. La plupart de ces pays ont adopté le congé parental mais sans que celui-ci soit véritablement rémunéré. Le niveau de la fécondité en Espagne et en Italie laisse à penser que les femmes des jeunes générations pourraient limiter la taille de leur famille pour se maintenir dans l'emploi. Dans ces deux pays, la faiblesse de la cohésion nationale laisse une large place à l'initiative locale, à celle des régions, des collectivités locales ou aux associations pour innover en matière d'aide aux mères qui désirent avoir un emploi.

En conclusion, cette cartographie des régimes d'ajustement entre vie familiale et vie professionnelle reste assez sommaire et à un grand niveau de généralité. Elle permet cependant de penser cette question comme une question sociale, à situer parmi d'autres. Elle fournit un cadre pour penser la question de l'égalité et de l'équité. Elle trouve ses limites dans son caractère statique. Comment évoluent ces configurations ? Comment se déforment-elles ? A quelles tensions sont-elles soumises dans un contexte de "métamorphoses" de la question sociale, de désinstitutionnalisation de la famille, d'individualisation des droits et de désinvestissement de l'Etat ?

BIBLIOGRAPHIE

ARVE-PARES B. (sous la dir.) (1996) *Concilier travail et vie familiale : un enjeu pour l'Europe ?*, Fritzes, Stockholm.

BJÖRNBERG U. (1994) "Reconciling Family and Employment in Sweden", *Cross-National Research Papers*, 4 (3), pp. 59-67.

COMMAILLE J. (1996) *Misères de la famille, question d'Etat*, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, Paris.

DAUNE-RICHARD A.-M. (1993) "Activité et emploi des femmes : des constructions sociétales différentes en France, au Royaume-Uni et en Suède", *Sociétés contemporaines*, n° 4, pp. 125-144.

FAGNANI J. (1995) "L'APE : effets pervers et ambiguïtés d'une prestation", *Droit Social* n° 3, pp. 287-295.

FAGNANI J. et BUFFIER-MOREL M. (1995) "Politique familiale et activité professionnelle des femmes en France. Principes et logiques des dispositifs visant à améliorer la conciliation travail/famille", in WILLEMSSEN T., FRINKING G. et VOGELS R. (eds), *Work and Family in Europe : The rôle of Policies*, Tilburg University Press.

GAUTIER A. et HEINEN J. (sous la dir.), (1993) *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes.

HANTRAIS L. et LETABLIER M.-T. (sous la dir.), (1995) *La relation famille-emploi : une comparaison des modes d'ajustement en Europe*, Centre d'études de l'emploi, Dossier 6, nouvelle série.

HANTRAIS L. et LETABLIER M.-T. (sous la dir.), (1996a) Comparing Families and Family Policies in Europe, *Cross-National Research Papers* 4(4).

HANTRAIS L. et LETABLIER M.-T. (1996b) Familles, travail et politiques familiales en Europe, *Cahier n° 35, CEE/P.U.F.*

JENSON J. et SINEAU M. (1995) "Politique familiale et égalité devant l'emploi : ambiguïtés et contradictions des années Mitterrand", *Les Cahiers du Mage* n° 3-4/95, pp. 87-94.

LEFAUCHEUR N. (1991) "La famille monoparentale et l'Etat; petite généalogie du traitement social des 'risques familiaux'", in DE SINGLY F. et SCHULTHEIS F. (sous la dir.) *Affaires de familles, Affaires d'Etat*, Editions de l'Est/IFRAS/Goethe-Institut, pp. 117-130.

LEWIS J. (ed.) (1993) *Women and Social Policies in Europe, Work, Family and the State*, Edward Elgar.

PITROU A. (1996) "Le mythe de la famille et du familial", dans KAUFMANN J.-C. (sous la dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 25-37.

RUBERY J. et FAGAN C. (sous la dir.), *Bulletin sur les femmes et l'emploi dans la C.E.*, n° 1, 1992; n° 4, 1994 et n° 8, 1996.

EMPLOI FÉMININ ET POLITIQUES FAMILIALES EN EUROPE CENTRALE

par
Ariane Pailhé
économiste
Université Paris 1 - Roses

Les taux d'activité féminins sont en Europe centrale¹ élevés par rapport aux standards internationaux. Ils s'approchent en effet de ceux des pays scandinaves, mais, contrairement à ces derniers, le temps partiel reste marginal². Les responsabilités familiales constituant une entrave au déroulement de la vie professionnelle des femmes, on peut penser que la politique familiale joue, et continue de jouer, un rôle fondamental dans ces pays.

En Europe centrale, les politiques familiales sont orientées principalement vers les femmes. Ces politiques visent différents objectifs : promouvoir les naissances, atténuer la dichotomie entre le travail rémunéré et la maternité, répondre à l'accroissement des besoins de main-d'oeuvre, aider financièrement les parents à prendre en charge leurs enfants. Ceux-ci entrent cependant parfois en contradiction, l'objectif nataliste et celui d'augmentation de la main-d'oeuvre féminine apparaissent en particulier antagonistes. Différents outils des politiques familiales sont mis en avant selon les besoins : congés maternité, parentaux, crèches, jardins d'enfants, allocation familiales, produits subventionnés...

Certains des objectifs de la politique familiale sont étroitement liés avec les politiques d'emploi, il existe ainsi des rétroactions entre les deux politiques. L'impact de ces politiques sur l'emploi masculin étant quasiment inexistant dans les pays d'Europe centrale, nous nous attacherons à l'étude de l'articulation entre les politiques familiales et l'emploi exclusivement féminin.

¹ Nous entendons par pays d'Europe centrale la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

² Le travail à temps partiel ne concerne pas plus de 3 à 4 % des femmes qui travaillent.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les pays d'Europe centrale ont connu divers systèmes économiques : économie centralement planifiée, socialisme réformé³, puis économie de marché⁴. L'exemple de ces pays est intéressant car il permet d'observer quel est l'impact du système économique sur la politique familiale, l'emploi féminin et leurs interrelations. Il est en particulier important d'observer l'évolution de la politique familiale durant la période de transition⁵, ceci afin d'étudier si les logiques de marché gagnent également la sphère sociale. Les mutations du marché du travail étant particulièrement importantes et rapides, ces pays constituent un terrain d'observation privilégié du type d'articulation entre politique familiale et emploi..

Depuis la fin des années 1940, on peut distinguer trois grandes périodes dans le choix des objectifs de la politique familiale en Europe centrale, qui correspondent chacune, à des états divers du marché du travail. La politique familiale de l'après-guerre vise à favoriser l'entrée des femmes dans

³ Le degré de réforme varie selon les pays. La Pologne, pionnière du réformisme en 1956, se retrouve en situation de retardataire dans la décennie suivante, au moment où la deuxième vague de réformes touche les pays voisins. Il faut attendre 1981 pour voir s'élaborer une nouvelle réforme économique dans le pays. Les réformes tchécoslovaques, entamées en 1966 sont enterrées par le Printemps de Prague, alors que la Hongrie poursuit la mise en place du nouveau mécanisme économique inauguré en 1968.

⁴ Les pays d'Europe centrale tendent vers l'économie de marché, ils sont encore dans une phase intermédiaire, de transition.

⁵ Nous emploierons indifféremment, même s'ils ne se réfèrent pas à des processus identiques, les termes de mutation, passage à une économie de marché, mutation systémique pour qualifier la transition.

l'activité économique. Cet objectif sera remis en cause dès la fin des années 60, et plus encore dans la période de mutation systémique.

I - UNE MAIN-D'OEUVRE FEMININE INDISPENSABLE A LA CONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALISTE

Durant la période de construction du socialisme, la politique familiale vise principalement à faciliter l'accès des femmes à l'emploi, les besoins de main-d'oeuvre croissant.

Avec l'instauration des régimes socialistes, le plein emploi est érigé en règle, le travail devient non seulement un droit, mais un devoir. Le discours officiel de l'après-guerre prône en particulier l'émancipation des femmes par le travail, à l'image des affiches de propagande représentant des femmes conduisant des tracteurs ou des tramways. Cependant, se cache derrière ces principes une nécessité d'étendre le volume de la population active.

La période 1949-60 appelle en effet la mobilisation de toutes les ressources de main-d'oeuvre disponibles, et donc des femmes, afin de répondre aux besoins de la reconstruction et de l'industrialisation croissante. Il apparaît d'autant plus nécessaire de mobiliser la main-d'oeuvre féminine que les pertes humaines, surtout masculines, ont été très lourdes durant la deuxième guerre mondiale⁶ et qu'un modèle de croissance extensive est adopté. Les pénuries de main-d'oeuvre chroniques, liées aux dysfonctionnements du mar-

⁶ Les départs des populations allemandes, notamment en Tchécoslovaquie, ont également contribué à la diminution de la population active.

ché du travail⁷ et à l'ambition parfois démesurée des objectifs des plans, accentuent le besoin de recourir à la main-d'oeuvre féminine.

La politique familiale va constituer un des moyens favorisant l'entrée des femmes dans la population active. La mise en place de substituts institutionnels au travail de la mère, principalement des crèches et des jardins d'enfants permet d'alléger la dualité de leurs tâches. Ces services sont ensuite introduits au sein même des entreprises⁸. Leur nombre se multiplie (il passe ainsi en Hongrie de 189 crèches en 1950 à 952 en 1965⁸, tout comme la part des enfants gardés de la classe d'âge des moins de deux ans (respectivement 1,2% et 9,2%⁹). Ces services sont offerts à des prix très avantageux : les parents ne paient qu'une faible part des frais réels, les repas des enfants sont gratuits...

Cette politique est assortie de mesures visant à améliorer le niveau de vie des ménages : allocations familiales généralisées, allocations grossesse, allocations maternité, subventions pour certains biens... Les prestations sociales en espèce contribuent environ pour un tiers au revenu des ménages.

⁷ Chaque entreprise négocie avec son administration de tutelle le volume du « fonds de salaire », c'est-à-dire la masse salariale totale imposée. Comme l'entreprise ne supporte pas le coût de la main d'oeuvre, elle a tendance à la thésauriser pour faire face aux à-coups répétés de la production, engendrés par les irrégularités d'approvisionnement et les pénuries des biens de consommation intermédiaire.

⁸ Les crèches sont mises en place dans toutes les entreprises employant au moins 250 femmes, c'est-à-dire dans la majorité des sites, la taille moyenne des établissements étant très élevée dans l'industrie.

⁹ Données du Centre National de Statistiques Hongrois.

La politique visant à accroître le volume de la population connaît un véritable succès. A la fin des années soixante, la population en âge de travailler est presque totalement employée. On constate durant cette période une croissance importante des taux d'activité féminins. Ainsi en Hongrie le taux d'activité des femmes¹⁰ est passé de 34,6% en 1949 à 63,7% en 1970¹¹. La politique visant à accroître la main-d'oeuvre féminine apparaît donc comme un succès¹², à l'opposé de la politique familiale. Celle-ci n'a pas été à la hauteur de ses prétentions, faute de moyens. La dualité du rôle de la mère est en effet exacerbée par les pénuries et les problèmes de qualité des services de substitution. Le nombre de crèches est insuffisant par rapport aux besoins, elles sont engorgées, ce qui nuit fortement à leur qualité. La solution souvent adoptée est de confier l'enfant à sa grand-mère. La politique familiale, même si elle l'a accompagné¹³, n'a pu suivre l'accroissement de la participation des femmes sur le marché du travail.

Le ralentissement de la croissance dans les années 70 et 80 conduit à une réorientation de la politique familiale en Europe centrale.

¹⁰ Par rapport à la population féminine en âge de travailler, c'est à dire les 15-54 ans.

¹¹ Données du Centre National de Statistiques Hongrois.

¹² Cet accroissement des taux d'activité féminins répond cependant plus à une nécessité financière de la part des ménages qu'à une manifestation d'émancipation des femmes. En effet, un revenu par ménage ne suffit plus à assurer les dépenses de la famille.

¹³ A certains égards la politique sociale dans son ensemble a contribué à l'accroissement de la population active féminine dans la mesure où un nombre significatif de femmes travaillaient pour profiter de l'ensemble des prestations sociales.

II - RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ET REORIENTATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Plusieurs facteurs contribuent à une redéfinition de la politique familiale dans les pays d'Europe centrale dès la fin des années 60. Ainsi, dès 1958 en Pologne, 1960 en Hongrie, puis dans les années 70 en Tchécoslovaquie, la croissance économique annuelle commence à ralentir. L'abandon du modèle de croissance extensive en Hongrie et l'établissement du Nouveau Mécanisme Economique en 1968 s'accompagnent en outre de l'éventualité du chômage. A cette évolution de la situation économique, s'ajoutent des critiques relatives à la politique familiale elle-même. Le nombre de crèches est insuffisant par rapport à la demande, les coûts d'entretien et d'investissement sont trop lourds, les locaux insalubres et les services de qualité médiocre. En outre, un discours médical s'élève, rendant les crèches responsables du mauvais développement physique et mental des enfants. Ces critiques sont formulées dans un contexte de chute de la natalité, dont on rend responsables les femmes actives¹⁴. Le taux de natalité est ainsi passé en Hongrie de 21,1‰ sur la période 1950-1954 à 13,6‰ sur la période 1960-1964¹⁵.

On assiste donc à une redéfinition de la politique familiale, qui s'oriente désormais vers l'instauration de congés parentaux. Ceux-ci doivent permettre de faciliter la vie familiale, d'absorber une partie de la main-d'oeuvre, de réduire l'absentéisme imprévu des mères

de jeunes enfants, de modérer les tensions liées aux crèches et enfin d'avoir un effet favorable sur le taux de natalité.

Une subvention pour la garde d'enfants est introduite en Hongrie dès 1967, les femmes prenant un congé maternel de deux ans reçoivent 40% de leur salaire. A partir de 1982, les pères peuvent recevoir la subvention mais uniquement la deuxième année. En 1985, la création de l'allocation d'enfants en bas âge prolonge d'une année le congé parental et accroît sa rémunération¹⁶. Les parents de jeunes enfants ont la possibilité de prendre à partir de 1968 en Pologne un congé parental d'une durée de deux ans maximum, celui-ci est néanmoins non rétribué. Il devient à partir de 1981, rétribué sous condition de ressources¹⁷. En Tchécoslovaquie, est créé un congé parental de trois ans dont la rémunération varie selon le nombre d'enfants. Les congés parentaux rétribué sont partout assortis d'une garantie de retour à l'emploi.

La croissance du nombre de crèches et de jardins d'enfants se poursuit à un rythme moins soutenu. Ces institutions demeurent cependant sous-développées, notamment en Pologne et en Hongrie où à peine 8% des enfants de moins de trois ans fréquentent les crèches en 1989. Le taux est d'environ 13% en Tchécoslovaquie. Le nombre d'enfants allant dans les jardins d'enfants est beaucoup plus élevé, sauf en Pologne où moins de la moitié des enfants âgés de trois à cinq ans les fréquentent.

¹⁴ Aux affiches de propagande représentant des travailleuses sont substituées des affiches représentant des mères entourées de plusieurs enfants.

¹⁵ données du CENTRE NATIONAL DE STATISTIQUES HONGROIS.

¹⁶ Le congé est rétribué à 75% du salaire précédant pendant deux ans, c'est une subvention à taux fixe la troisième année.

¹⁷ Il est rétribué à hauteur de 25% du salaire moyen mensuel du trimestre précédant si le revenu par tête du ménage est inférieur à 25% du salaire moyen annuel.

Les congés parentaux connaissent un franc succès auprès des femmes : plus de la moitié des enfants de moins de trois ans sont gardés par leur mère en congé parental en Hongrie et en Tchécoslovaquie, environ 40% en Pologne. Très peu de pères choisissent cependant ce type de congés.

Les femmes interrompent leur activité durant les années suivant la naissance de leurs enfants, et réintègrent ensuite le monde du travail. Les femmes en congé étant comptabilisées comme actives, on ne voit pas de diminution du taux d'activité féminin, celui-ci augmente au contraire. Plus de 80% des femmes en âge de travailler sont actives en Hongrie et Tchécoslovaquie à la fin des années 80, le taux est de 67% en Pologne. On se trouve réellement dans une situation de plein emploi.

L'impact des politiques familiales reste cependant marginal sur le taux de natalité, qui suit toujours un mouvement descendant. La fécondité des femmes employées augmente en Hongrie alors que la fécondité globale diminue, en raison d'un plus fort taux de participation des femmes avec enfants.

III - TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ ET DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Le passage à une économie de marché dans les pays d'Europe centrale bouleverse la situation de l'emploi et conduit à une redéfinition des politiques familiales dans le sens d'un désengagement de l'Etat central.

La transition systémique se traduit sur le marché du travail, exception faite de la République tchèque, par l'apparition d'un chômage de masse. Au 31 décembre 1995, les taux de chô-

mage¹⁸ atteignent ainsi 14,9% en Pologne, 11,1% en Hongrie, 13,3% en Slovaquie et seulement 2,9% en République tchèque. Malgré les excédents de main-d'oeuvre, les taux d'activité féminins ne diminuent que modérément¹⁹, sauf en Hongrie, où la baisse est significative. On assiste plutôt à une croissance du chômage des femmes, les taux de chômage féminins sont par exemple en 1994 de 15,0% en Slovaquie, 18,0% en Pologne, 9,7% en Hongrie et 4,1% en République tchèque²⁰. La faible diminution des taux d'activité féminins accompagnée de taux de chômage féminins élevés prouve l'attachement des femmes, au monde du travail même si celui-ci est parfois contraint, en raison de la diminution du niveau de vie causé par la forte baisse des salaires réels sur la période²¹.

Parallèlement à la diminution du nombre de femmes employées, les difficultés budgétaires des administrations publiques s'accroissent et les entreprises voient leur contrainte budgétaire se durcir.

¹⁸ Données des Bureaux Nationaux d'Emploi et des Ministères du Travail (chômeurs enregistrés).

¹⁹ La diminution des taux d'activité, pour les hommes comme pour les femmes affecte essentiellement les personnes n'étant pas en âge de travailler : les jeunes, et surtout les individus ayant dépassé l'âge de la retraite (voir chiffres en annexe).

²⁰ données des Labor Force Surveys. En Hongrie le taux de chômage féminin est inférieur à celui des hommes.

²¹ Les enquêtes menées au début de la transition montrent en effet que les femmes poursuivent leur activité essentiellement pour des raisons financières. Cependant, le désir d'indépendance par le travail s'affirme plus nettement et avec une plus grande ampleur aujourd'hui.

On assiste par ailleurs à une résurgence des valeurs traditionnelles, les femmes actives étant jugées responsables de la baisse de la natalité²², accusation récurrente en période de crise. Le modèle de la femme active, étroitement lié au système communiste, est remis en cause par la société, et parfois par les femmes elles-mêmes.

Ces divers éléments provoquent un réaménagement des politiques familiales, soumises à de nouvelles contraintes financières.

On assiste ainsi à un désengagement de l'Etat au niveau des prestations en nature, que ce soit directement, ou à travers les entreprises publiques. La conséquence directe de la privatisation et du durcissement de la contrainte budgétaire des entreprises est la fermeture des services non liés directement à la production, coûteux et non rentables. L'ensemble des services sociaux, et donc les crèches d'entreprise, sont éliminés²³ dès les premières années de la transition. Les crèches et jardins d'enfants étatiques voient en outre leur gestion transférée au niveau des administrations locales, sans qu'un transfert des ressources nécessaires ne l'accompagne pour autant, d'où un fort accroissement du prix des prestations pour une qualité des services toujours médiocre. Le coût mensuel des repas dans les jardins d'enfants est désormais à la charge des parents, ce qui représente par exemple en 1990 environ 15% du

salaires moyen polonais²⁴. Certains établissements sont transformés en crèches privées, de nombreux locaux sont également vendus pour une toute autre utilisation. Les crèches privées sont encore très peu fréquentées, en raison de leur coût prohibitif. L'augmentation du coût, associée à la diminution du besoin de garde en raison d'un fort chômage féminin, se traduit par une réduction de la demande. On assiste donc à une diminution du nombre de crèches, et parallèlement, à une baisse du nombre d'enfants par crèche. Les crèches, en tant qu'outil de la politique familiale sont donc abandonnées, tant par l'offre que par la demande, cette dernière étant cependant largement induite par la hausse des prix du service.

La diminution du nombre de crèches a un impact négatif sur les chances de ré-emploi des femmes au chômage. Il est ainsi plus difficile pour une chômeuse mère de jeunes enfants de retrouver du travail dans la mesure où elle doit être disponible immédiatement pour cet emploi. Or, trouver une place pour l'enfant dans une crèche est souvent trop long.

On constate au contraire une réaffirmation et un élargissement de la politique familiale en faveur des congés parentaux. En République tchèque et en Slovaquie, leur durée est ainsi amenée depuis 1995 à quatre années. De même, a été introduite en mars 1993 en Hongrie une allocation pour les mères de trois enfants et plus²⁵ si la mère travaille moins de quatre heures par jour.

²² Depuis 1980 la population décline en Hongrie, le bilan des naissances-décès devient ainsi négatif malgré les arrivées en 1986-1985 de Hongrois de Roumanie.

²³ Certaines ont été privatisées, mais dans un nombre très restreint. Il est difficile d'obtenir des données statistiques sur le nombre de crèches d'entreprises fermées.

²⁴ WIKTOROW A., MIERZEWSKI P., in CORNIA G. A., SIPOS S., 1991.

²⁵ Le plus jeune doit avoir entre 3 et 8 ans. Comme le temps partiel est quasi inexistant, cette allocation est principalement destinée aux femmes inactives, et contribue ainsi à la diminution des taux d'activité féminins.

En Pologne en revanche, les conditions de financement des congés parentaux se durcissent : les parents ne reçoivent plus que 21% du salaire moyen du trimestre précédent si le revenu par tête du ménage est inférieur à 18% du salaire moyen annuel.

Cependant la garantie de retour à l'emploi est retirée, le risque de chômage à la sortie du congé parental est donc élevé, d'autant plus que la période de congé est longue. Il apparaît donc un risque de marginalisation économique des femmes.

Les gouvernements se tournent donc vers une intervention indirecte, ils comptent sur la création de crèches privées. Les congés sont un moyen plus ou moins explicite de diminuer le volume de la population active, jugé trop excessif par rapport à la capacité d'emploi²⁶. L'absence d'une politique familiale volontaire dans la période de transition conduit à une plus forte vulnérabilité des femmes au chômage dans la mesure où la mobilité et le risque d'absentéisme des mères sont accrus, du fait de la disparition des crèches d'une part, et de la prépondérance des congés parentaux d'autre part.

²⁶ Ceci révèle la conception du statut qu'ont les femmes sur le marché du travail de ces pays. Les femmes sont perçues comme une réserve de main d'oeuvre, dans laquelle on peut puiser quand c'est nécessaire, et qu'on peut congédier en cas d'excédents de main d'oeuvre. Cette perception de la main d'oeuvre féminine ne correspond cependant pas à la réalité de l'emploi féminin dans ces pays : on n'a ainsi pas vu d'ample diminution de leur taux d'activité durant la période de transition.

CONCLUSION

En Europe centrale, les politiques familiales ont toujours constitué plus une réponse à des objectifs politiques et/ou économiques qu'un souci d'aider les femmes à résoudre la dualité de leurs tâches, et ce, quel que soit le système en place. Les politiques familiales sont ainsi devenues un instrument à part entière de la politique de l'emploi et ont perdu leur autonomie. Elles se sont développées du point de vue de l'entreprise, et non du point de vue des femmes. Les politiques familiales ont ainsi principalement visé à faire varier l'offre de travail féminin en fonction des besoins de l'économie, le lien avec l'emploi est donc très étroit. Ainsi peut-on voir que la Pologne est le pays dans lequel à la fois le taux d'activité des femmes et la politique familiale sont les moins développés. Cependant, les résultats n'ont jamais atteint les objectifs fixés.

Les autres objectifs ont connu cependant un échec plus vif : la natalité baisse régulièrement²⁷ et les familles avec enfants sont les plus vulnérables face à la pauvreté.

La politique familiale renforce, à travers les congés « parentaux », la division du travail au sein du ménage, très marquée dans les pays d'Europe centrale. Elle a en outre un impact négatif en termes d'évolution salariale, de droits à la retraite, et de carrière des femmes, celles-ci quittant le marché du travail pendant plusieurs années. Les responsabilités familiales demeurent

²⁷ On peut douter de l'impact démographique des politiques familiales en Europe centrale. Partout le nombre d'enfants par femme a diminué. Il est par exemple, passé en République tchèque de 2,69 sur la période 1950-55 à 1,83 en 1990-95 (la baisse est cependant moins forte qu'en Allemagne ou en Italie).

rent toujours la principale raison des problèmes que rencontrent les entrepreneurs avec la main-d'oeuvre féminine. En Hongrie, pour 9/10ème des entrepreneurs, les problèmes rencontrés avec la main-d'oeuvre féminine sont liés aux responsabilités familiales : performances inférieures en raison des charges domestiques, absences fréquentes dues aux maladies des enfants, refus de travail d'équipe et de promotion en raison des congés et de la maternité. Pour respectivement 27% et 21,5% des entrepreneurs tchèques et slovaques, les charges familiales sont le principal problème lié à la main-d'oeuvre féminine.

La persistance des politiques familiales dans le sens des congés parentaux laisse donc présager un risque de marginalisation croissante de la main-d'oeuvre féminine en Europe centrale, ou tout au moins, des difficultés supplémentaires pour les femmes actives.

BIBLIOGRAPHIE

BODROVA V., ANKER R. (1992) *Working women in socialist countries : the fertility connection*, ILO collection, Geneva.

BERENT J. (1970) "Aspects démographiques de l'emploi des femmes en Europe orientale et en URSS", *Revue internationale du Travail*, vol. 101, n°2, février.

CORNIA G. A., SIPOS S. (1991) *Children and the transition to the market economy*, Avebury, London.

CORRIN C. (1992) *Superwomen and the double burden : women's experience of change in Central and Eastern Europe and the former Soviet Union*, Scarlet Press, London.

DEACON B., SZALAI J. (1990), *Social policy in the new Eastern Europe*, Avebury, London.

IPISS (1995) "Social policy in 1993-94, main problems in transition period", *occasional paper n°6*, Warsaw.

IPISS (1995) "Families in Poland, evolution, differentiation, transformation period", *occasional paper n°7*, Warsaw.

KURZYNOWSKI A. (1992) *An analysis of the status of children and families in Poland in 1992*, Polish Comitee for Unicef.

MILLARD A. (1992) "Social policy in Poland", In DEACON B. & alii (eds), *The new Eastern Europe, social policy past, present and future*, Sage Publications, London.

PAUKERT L. (1994) "Women's employment in East European countries during the période of transition to a market economy system", ILO, Geneva.

UNICEF (1993) "Changes in Child and family policies", in *Public policy and social conditions in Central and Eastern Europe in transition, regional monitoring report, n°1*, novembre.

SLOVAK COMMITTEE FOR UNICEF (1995) *Children-Slovakia future*, Bratislava.

ANNEXES

Tableau 1 : Évolution des taux d'activité féminins en Hongrie

	Part des femmes dans la population active		Taux d'activité ¹	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1949	29,2	70,8	34,6	91,0
1960	35,5	64,5	49,9	92,1
1970	41,2	58,8	63,7	87,3
1980	43,4	56,6	70,8	87,5
1985	45,7	54,3	74,1	82,5

¹ en % des femmes en âge de travailler

Source : Hungarian central statistical office.

Tableaux 2 à 5 : Évolution des taux d'activité depuis la transition.

(a) main-d'oeuvre en % de la population totale

(b) 15-74 ans

(c) hommes entre 15 et 59 ans (64 en Pologne), femmes entre 15 et 54 ans (59 en Pologne), les travailleurs en congé maternité et parental sont compris

(d) hommes de 60 ans et plus, femmes de 55 ans et plus

(e) définition du BIT

tableau 2 : en Hongrie

	Total		Hommes		Femmes	
	1/01/1991	1/01/1994	1/01/1991	1/01/1994	1/01/1991	1/01/1994
Taux d'activité brut (a)	53	43,8	56,7	48	49,6	39,9
Taux d'activité (15 ans et plus) (b)	66,7	57,9 (b)	72,5	63,2 (b)	61,4	52,9 (b)
Taux d'activité (âge actif) (c)	85	71,6	84	72,9	86,1	70,1
Taux d'activité (âge post actif) (d)	18,9	6,5	27,3	7,4	14,5	6,1
Taux de chômage (e)	0,4	10,9	0,5	12,7	0,4	8,8

Source : données du HCSO, Hungarian labor force sample survey, 1994

Tableau 3 : en République Tchèque

	Total		Hommes		Femmes	
	fin 1989	hiver 93/94	fin 1989	hiver 93/94	fin 1989	hiver 93/94
Taux d'activité brut (a)	55	50,9	59,5	55,9	50,8	46,1
Taux d'activité (15 ans et plus)	70,3	63,5	77,1	70,9	64,1	56,8
Taux d'activité (âge actif) (c)	86,5	81,4	87,8	83,6	85	78,9
Taux d'activité (âge post actif) (d)	24,5	11,6	30,9	15,3	21,1	9,7
Taux de chômage (e)	0	3,9	0	3,2	0	4,7

Sources : CSO, Statistical yearbook of the Czech Republic, 1993, Labor force sample survey, winter 1993/94.

Tableau 4 : en Pologne

	Total		Hommes		Femmes	
	6/12/ 1988	août 1994	6/12/ 1988	août 1994	6/12/ 1988	août 1994
Taux d'activité brut (a)	48,7	-	54,5	-	43,2	-
Taux d'activité (15 ans et plus)	65,3	60	74,4	67,8	57	52,9
Taux d'activité (âge actif) (c)	73,2	70,3	79,2	74,6	66,8	65,8
Taux d'activité (âge post actif) (d)	26,3	14,1	32,5	17,3	23,7	12,7
Taux de chômage (e)	0	13,9	0	12,3	0	15,8

Sources : ILO, Yearbook of labor statistics, 1991 et GUS, Labor force sample survey, august 1994

Tableau 5 : en Slovaquie

	Total		Hommes		Femmes	
	fin 1989	III-1994	fin 1989	III-1994	fin 1989	III-1994
Taux d'activité brut (a)	50,8	47,2	55,3	52,1	46,6	42,5
Taux d'activité (15 ans et plus)	68,2	61,7	75,2	69,2	61,7	54,8
Taux d'activité (âge actif) (c)	82,4	78,4	84,5	81,7	80,1	76,3
Taux d'activité (âge post actif) (d)	21,2	5	29,9	6,5	16,4	4,2
Taux de chômage (e)	0	13,1	0	13	0	13,1

Sources : CSO, Statistical yearbook of the CSFR, 1991 et Labor force sample survey, troisième trimestre 1994

Tableau 6 : Données sur les crèches en Hongrie

	1950	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Nombre	189	816	952	1044	1132	1305	1293
Capacité	6310	29436	35184	40010	49986	64602	68274
Nombre d'enfants	7268	31970	40864	41771	55371	69768	54147
% des enfants du groupe d'âge	1,2	6,8	9,2	9,1	9,6	13,9	14,4

Source : Hungarian Central statistical office

Tableau 7 : Taux de fréquentation des crèches (en % des enfants de la classe d'âge) en Europe centrale

	1989	1990	1991	1992
République tchèque	13,8	8,1	4,0	3,5
Hongrie	8,1	7,5	6,7	6,4
Pologne	8,5	8,0	6,7	5,4
Slovaquie	12,8	9,3	-	-

Source : UNICEF, 1993

Tableau 8 : Taux de fréquentation des jardins d'enfants (en % des enfants de la classe d'âge) en Europe centrale

	1989	1990	1991	1992
République tchèque	99,0	90,0	83,0	-
Hongrie	85,7	84,9	85,9	86,4
Pologne	48,7	47,1	43,9	42,6
Slovaquie	91,5	83,7	75,7	77,7

Source : UNICEF, 1993

Tableau 9 : Nombre de jardins d'enfants en Slovaquie

	Ecoles	Enfants
1988	4042	246753
1989	4052	241458
1990	4025	216336
1991	3759	188821
1992	3642	188502

Source : Slovak statistical yearbook, 1993.

Tableau 10 : Nombre de jardins d'enfants en République Tchèque

	Ecoles	Enfants
1985/86	7051	432067
1989/90	7328	395164
1990/91	7335	352139
1991/92	7165	323682
1992/93	6979	325735
1993/94	6601	331509

Source : Czech statistical yearbook, 1995.

Tableau 11 : Cantines scolaires en Slovaquie

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre de cantines	5392	5451	5468	5149	5101
Nombre d'enfants	830010	833295	700270	608407	628454

Source : CSO, Statistical yearbook, 1993

Tableau 12 : Parents en congé parental pour 100 enfants de 0 à 2 ans

	1989	1990	1991	1992
République tchèque	50	51	72,9	75
Hongrie	69	69	53	43
Pologne	41,4	36,9	31,3	26,3

Source : UNICEF, 1993

CITOYENNETÉ ET MODES DE GARDE DES ENFANTS : VERS UNE DIVERSITÉ DES MODÈLES*

par
Jane Jenson
politologue
Université de Montréal

* Traduit de l'anglais par Isabelle Petit.

"**Q**ui va garder l'enfant?" (Melhuish et Moss, 1991: i). Il s'agit là d'une préoccupation majeure et quotidienne des parents de jeunes enfants. Les États doivent également prendre position sur cette question. C'est à eux de déterminer si la responsabilité de l'éducation des jeunes enfants incombe aux seules familles ou s'il s'agit, au contraire, d'une responsabilité que la collectivité partage. Les réponses apportées à cette question permettent d'identifier la frontière entre la sphère publique et la sphère privée, les droits des familles et ceux des individus ainsi que les principes de solidarité sociale et d'égalité. S'interroger sur les services de garde à la petite enfance, tout comme s'interroger sur l'emploi, revient donc à s'interroger sur la citoyenneté.

Dans le passé, certains États ne se sont immiscés dans le domaine de la petite enfance que lorsque les parents étaient déchus de leur droits civils; ces derniers étaient alors jugés "inaptes" à élever leurs enfants. A d'autres époques et dans d'autres cas, l'accès au service public de garde a, au contraire, été considéré comme un droit social de la citoyenneté. Les États sont intervenus volontairement non seulement pour former et éduquer leurs futurs citoyens mais également afin de s'assurer de leur santé et de leur bien-être.

Ce rappel historique permet de nous remémorer que, en dépit de la tendance actuelle à associer services de garde et activité des femmes, les programmes liés à la petite enfance ont initialement été conçus à d'autres fins. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, souvent aujourd'hui, ils répondent encore mal aux besoins des parents actifs. De plus, en cette période de restructuration politico-économique, les débats concernant la réduction ou la modification des

programmes sociaux, la responsabilité de l'État dans l'avènement de l'égalité entre les classes, les sexes, les races etc..., ou encore la question de savoir si toute la vie sociale peut et doit être gouvernée par les règles du marché, ont investi le champ même de la petite enfance. Le lien que cette dernière entretient avec l'emploi et la citoyenneté, deux domaines eux aussi touchés par ces controverses, devient donc difficile à étudier.

LE RÉGIME DE CITOYENNETÉ : LES DEUX LOGIQUES DE LA COMPARAISON¹

Afin de pouvoir gérer cette complexité, j'utilise le concept de régime de citoyenneté. Par là, je désigne les configurations institutionnelles de chaque pays, les règles et les modalités qui guident et façonnent les décisions politiques et budgétaires des États, la manière dont ceux-ci et leurs citoyens définissent leurs priorités ainsi que le processus par lequel ces derniers élaborent leurs revendications.² Le régime de citoyenneté ainsi défini fournit une représentation paradigmatique du "citoyen modèle", du "citoyen de seconde zone", de même que de

¹ Le concept de régime de citoyenneté est défini dans Jenson, Phillips (à paraître en 1996).

² Il s'agit d'une définition remodelée de celle qu'Esping-Andersen donne du régime d'État-providence (welfare-state regime) (1990: 80). Ce concept repose sur deux approches théoriques : la première définit la citoyenneté en terme de construit historique et explique les variations entre États, donc dans l'espace (...) en faisant ressortir leur spécificité tant au niveau de leurs rapports de force, que de leur trajectoire de développement et de leur héritage institutionnel respectifs (Badie, Hermet, 1990); la deuxième est l'approche de la régulation qui insiste sur la nécessité des comparaisons dans le temps (Jenson 1989).

"l'étranger". Il trace les frontières entre les sphères publique et privée. Il brosse également le portrait de ce que doivent être des rapports sociaux typiques et légitimes entre les classes, les sexes, les races etc... Enfin, il définit les droits et désignent ceux qui en sont les bénéficiaires.

Un régime de citoyenneté en définissant les droits civils, politiques et sociaux génère la réponse des États à la question : "qui va garder l'enfant?". En retour, l'importance accordée à la liberté, à l'égalité et à la solidarité au sein dudit régime influence la manière dont les parents eux-mêmes répondent à cette question.

En comparant les caractéristiques des régimes à la fois dans le temps et l'espace, j'évite de me livrer à une comparaison trop hâtive qui ne permettrait pas de saisir les distinctions (Barbier, Letablier, 1995). De plus, le fait de conceptualiser la citoyenneté en termes de régime me permet d'examiner les liens qui existent entre les différents types de politique : par exemple, le lien entre les politiques familiales et de l'emploi dans l'élaboration des programmes de garde.

RÉGIMES DE CITOYENNETÉ ET MODÈLES

Dans tous les pays, les services de garde ont une histoire. Les décisions antérieures à 1945 ont établi une trajectoire bureaucratique particulière dans le champ de la petite enfance et ont défini la responsabilité de l'État dans ce domaine.

Dans certains cas, le modèle proposé est un modèle dans lequel les services publics de garde sont conçus comme une forme d'assistance sociale destinée aux enfants dont les familles ne peuvent s'occuper adéquatement. Les programmes liés à la petite enfance relèvent des ministères des af-

faïences sociales. Les parents qui ont "besoin" de tels services sont dépeints essentiellement comme des citoyens de seconde zone. Pour la grande majorité des familles, la garde des enfants est une affaire privée. L'intervention de l'État est minimale et revêt, s'il y a lieu, la forme d'un dégrèvement fiscal; les parents peuvent ainsi choisir eux-mêmes leur service de garde parmi ceux disponibles sur le marché (Gustafsson, 1994: 56). Dans d'autres cas, le modèle proposé est un modèle dans lequel le soutien étatique à la petite enfance fait partie intégrante de la politique familiale.³ Ce soutien étatique à la petite enfance quasi universel est justifié en terme de responsabilité collective des enfants. L'accès à un mode de garde de qualité est un droit du citoyen. C'est le prix que l'État accepte d'assumer pour s'assurer du bien-être de ses futurs citoyens et de la nation.⁴

³ Gauthier (1996: 180ff) affirme qu'avant la seconde guerre mondiale, toutes les mesures relatives à la petite enfance s'adressaient aux "classes défavorisées". Cependant, certains États rejettent cet argument "welfarist" et soulignent la valeur éducative de tels programmes. La France, de même que la Suède et les autres pays nordiques, fait partie de cette catégorie. Des considérations d'ordre nataliste ont également incité certains États à chanter les louanges de tels programmes. C'est clairement le cas en Suède (Borberg, Hwang, 1992: 30-33) et en France (Jenson, Sineau, 1995). Le Québec a rejoint ce groupe tout récemment.

⁴ Le Québec, par exemple, poursuit par le biais de ses programmes liés à la petite enfance son projet de construction nationale. Il a créé des maternelles d'accueil et des maternelles de francisation dont le principal objectif est d'assurer l'intégration des enfants des nouveaux immigrants à la communauté francophone (Québec, 1996: 102).

Cela étant dit, dans aucun des deux modèles le principal objectif des services publics de garde à la petite enfance n'est de faciliter la participation des femmes à la vie active ou de promouvoir l'égalité des sexes. Il s'agit de veiller à la sécurité, à l'éducation et à la santé des enfants. Aujourd'hui, il est difficile d'éliminer et même de modifier les vieux discours. Les programmes actuels portent souvent le lourd héritage du passé.

1) Premier modèle : aide sociale et déduction fiscale

Parmi les cas étudiés ici, trois ont opté pour le premier modèle : il s'agit du Canada, des États-Unis et de la province de Québec. Au départ, dans les trois situations, l'intervention étatique dans le domaine de la petite enfance a eu pour objectif, d'abord et avant tout, d'aider les enfants issus de familles atypiques ou encore les enfants "à risque"⁵. Cette association entre services publics de garde et "child welfare" est une des résultantes des régimes de citoyenneté de l'après-guerre, lesquels reposent sur une distinction claire et nette entre le public et le privé. Au Canada et aux États-Unis, la préférence idéologique pour la maximisation de l'autonomie des individus (ou des familles) provient de leur tradition libérale commune alors qu'au Québec, province longtemps sous la coupe de l'Église catholique, celle-ci est liée à sa méfiance à l'égard des valeurs laïques.

Aux États-Unis, l'idée selon laquelle l'État doit subventionner les mères se consacrant à l'éducation de leurs enfants à temps plein n'a jamais été très populaire (Orloff, 1996). Dans le ré-

⁵ Par exemple, dans un rapport récent du gouvernement du Québec, un des chapitres est intitulé : "Une préoccupation constante pour les jeunes enfants "à risque"" (Québec, 1996: 31).

gime de citoyenneté de l'après-guerre, la relation idéale entre l'État et les citoyens est décrite comme étant une relation dans laquelle chacun garde ses distances. Les individus jouissant de leurs droits civils sont - conformément au discours hégémonique sur la citoyenneté - libres de fonder une famille et de s'occuper de leurs enfants comme bon leur semble.

Ce sont essentiellement les valeurs sur lesquelles reposent la conception de la famille idéale qui modèlent la politique américaine en matière de service de garde à la petite enfance. Cet idéal renvoie à la vision d'une famille auto-suffisante, attentionnée et capable de subvenir à ses besoins. La responsabilité des enfants incombe aux seules familles et non à la collectivité ; cet énoncé est d'autant plus vrai que l'enfant est jeune (Phillips, 1991: 176)⁶.

Or les familles ne répondent pas toutes à cet idéal. L'État peut et même doit alors intervenir afin de fournir temporairement des soins journaliers pour les enfants issus de familles pauvres, en difficultés ou maltraitantes.⁷

La protection sociale n'est donc pas représentée comme un droit accordé aux citoyens mais comme une aide sociale pour personnes défavorisées. C'est sur cette distinction que s'est établi le principe des services de garde à deux vitesses (Michel, 1995). Les politiques élaborées jadis façon-

nent les politiques publiques contemporaines.⁸ Pendant les années 60, les nouvelles mesures perpétuent la tradition. Par exemple, dans le cadre des *Child Care Food Programs*, qui constituent, jusqu'aux années 80, l'une des trois principales initiatives du gouvernement fédéral, des repas sont distribués aux garderies accréditées pour enfants issus de familles à faibles revenus. Le gouvernement fédéral verse également de l'argent aux états fédérés (Title XX) afin qu'ils puissent subventionner les différents services offerts aux familles démunies (Lamb, et al., 1992: 214-15). Les gouvernements des états fédérés qui reçoivent ces fonds les utilisent principalement pour subventionner la garde des enfants "à risque" et victimes d'abus (Ergas, 1990: 195, n.5). Des fonds du gouvernement fédéral sont aussi versés aux états fédérés par le biais du *Work Incentive Program* (WIN) qui vise les "welfare mothers" inscrites dans des programmes de formation professionnelle. Enfin, le programme fédéral *Project Head Start* a été conçu comme un programme préscolaire ayant pour but de pallier les désavantages sociaux et éducationnels des enfants pauvres.

⁸ Ceci modèlent également, de façon importante, l'image que l'on se fait des garderies. Comme le dit Phillips : "The enduring association between day care and child welfare can also be found in public perceptions that day care, particularly that which is publicly-funded, is a service for poor families; this lends it remarkably low status and marginal public funding" (1991: 166). Traduisons : Le lien persistant entre bien-être de l'enfant et services de garde trouve son origine dans l'idée que le public se fait de ces derniers et en particulier de ceux qui sont subventionnés par l'État : pour la majorité des Américains, il s'agit de services pour les familles défavorisées. Ceci permet d'expliquer leur statut de second ordre ainsi que le peu de fonds publics dont ils disposent.

⁶ The most fundamental values that have influenced day care policy in the United States concern prevailing views of the ideal family. This ideal is self-reliant, nurturant and economically self-contained. Privacy and domesticity have prevailed over any sense of collective responsibility for children, and the younger the child, the stronger these views (Phillips, 1991: 176).

⁷ "to provide temporary, daytime care for children from poor, troubled and abusive families" (Phillips, 1991: 165).

Ces programmes ciblés des années 60 sont créés alors que l'on assiste à une augmentation du nombre de mères célibataires -- principalement d'origine afro-américaine -- qui reçoivent l'aide sociale (Michel, 1995). Résultat, il ressort des discussions qu'il y a eu récemment aux États-Unis sur les services de garde à la petite enfance que ce sont d'abord et avant tout les mères célibataires et afro-américaines qui ont aujourd'hui recours à ce type de services⁹ (Lamb, et al., 1992: 215). Les différentes tentatives visant à modifier ce discours de manière à éliminer ces stéréotypes et à étendre les services de garde de qualité et abordables aux parents de la classe moyenne ont été repoussées lorsqu'en 1971, le Président Nixon a opposé son veto au *Comprehensive Child Development Act*. Cette action présidentielle a eu l'effet d'une douche froide dont les effets se sont faits sentir pendant plus de quinze ans. Il a justifié sa position en faisant valoir qu'une disposition qui encourage l'adoption de mesures collectives de garde ne peut qu'affaiblir le lien familial¹⁰ (Phillips, 1991: 177; Miller, 1990: 52 fournit une citation plus complète).

Mais les familles de la classe moyenne ne sont pas totalement oubliées. Dans l'après-guerre, une deuxième série de programmes est créée en parallèle à celle qui est étroitement liée à l'aide sociale. Ces programmes sont destinés aux familles qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins et qui préten-

dent être des acteurs autonomes sur le marché. En 1954, le fisc américain accorde des crédits d'impôt aux familles qui consacrent une part de leurs revenus aux frais de garde. Cet avantage est présenté comme une mesure destinée à la fois aux femmes de la classe ouvrière qui sont contraintes de travailler afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, ainsi qu'à celles de la classe moyenne qui ont choisi de demeurer actives (Michel, 1996). Ceci a eu plusieurs conséquences. Premièrement, ce type d'intervention étatique que l'on peut qualifier d'invisible a considérablement augmenté : sur les 7 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a dépensé pour la petite enfance à la fin des années 80, 2,7 milliards sont des crédits d'impôt. Deuxièmement, les crédits d'impôt bénéficient en fait davantage à la classe moyenne qu'aux familles démunies, la première ayant plus souvent recours au crédit que les secondes (Lamb, 1992: 214). Troisièmement, les services de garde sont soumis aux lois du marché; les parents achètent des services chez des fournisseurs spécialisés. De même, lorsque les gouvernements interviennent, ils le font en subventionnant chaque enfant individuellement, enfant dont les parents achètent alors une place en garderie. Ces garderies ne sont pas publiques. Résultat, y envoyer un enfant coûte très cher. En moyenne, 10% des revenus familiaux sont consacrés aux frais de garde; le pourcentage grimpe à 25% dans le cas des familles à faibles revenus (Lamb, et al., 1992: 215).

C'est avec la crise et la fin des "trente glorieuses" que le régime de citoyenneté devient plus libéral encore et que la préséance est accordée aux droits civils ainsi qu'à l'autonomie des personnes. De plus en plus, les décisions sont prises sur une base individuelle et l'engouement à l'égard des quelques services sociaux de l'après-guerre dé-

⁹ "most recent discussions of the need for daycare in the United States have portrayed the current situation as though daycare services were predominantly utilised by, and needed by, poor Black single mothers" (Lamb, et al., 1992: 215).

¹⁰ une disposition qui encourage des "communal approaches to childrearing over the family centred approaches" ne peut être que "family weakening" (Phillips, 1991: 177).

cline. Des programmes considérés comme "plus légers" gagnent en popularité. On assiste également à un glissement du soutien étatique des personnes défavorisées vers celles qui ne le sont pas.¹¹

A la fin des années 80, le Congrès se penche, pour la première fois depuis vingt ans, sur la question de la petite enfance (Haskins, 1992: 275; Miller, 1990: 70ff). Une nette préférence pour les crédits d'impôt ainsi que pour les abattements fiscaux, conçus comme des suppléments de revenus pour les familles dont les revenus sont faibles ou moyennement élevés, se fait sentir.¹² Ces derniers doivent permettre aux familles de faire un "choix" entre acheter ou non des services de garde (Gustafsson, 1994: 58). Entre 1991 et 1995, ces deux programmes fiscaux représentent ensemble 52% des dépenses fédérales totales en matière de petite enfance (Haskin, 1992: 276-77). Le reste des dépenses fédérales est utilisé, en grande partie, pour encourager les mères célibataires qui reçoivent l'aide sociale à entrer dans la vie active.

Après 1980, de plus en plus d'employeurs acceptent de défrayer une

¹¹ Durant les années 80, le montant des transferts fédéraux destinés au financement des programmes sociaux est réduit de 25% alors que celui des crédits d'impôt triple (Phillips, 1991: 174).

¹² Le premier programme, le Dependent Care Tax Credit, représente approximativement, pour les années 91-95, 20% des dépenses fédérales en matière de petite enfance. Les montants alloués dans le cadre du second programme, le Earned Income Tax Credit, ont été substantiellement augmentés en 1989. Ils sont établis à partir d'une échelle qui tient compte du nombre ainsi que de l'âge des enfants (Haskins, 1992: 275). Cependant, ils ne peuvent dépasser les 3000 \$ et ne sont donc pas susceptibles de remplacer un deuxième salaire.

partie des frais de garde. Ce phénomène cadre parfaitement avec la tendance à la personnalisation des arrangements qui s'observe alors. Les entreprises, qui sont à la recherche d'un personnel hautement qualifié, mettent en place toute une panoplie d'avantages sociaux¹³. Cela va, par exemple, de la garderie sur le lieu de travail¹⁴, aux bons que les employés peuvent utiliser pour acheter des services de garde par ailleurs, en passant par des dégrèvements fiscaux à la source qui servent à financer la garde. Dans les années 60, seules 200 entreprises offraient de tels avantages; seuls, 6 000 enfants environ étaient touchés. En 1990, ce sont 5 600 entreprises qui incluent de telles dispositions dans leur contrat de travail, atteignant ainsi 500 000 enfants (Michel, 1996: 19-20).

La montée de tels arrangements privés dans les années 80 et 90 n'est pas le fruit du hasard. Les États, les em-

¹³ Annonçant son intention d'étudier cette tendance de plus près, Business Week rapporte : "The exclusive province of working mothers a decade ago, such benefits now extend to elder-care assistance, flexible scheduling, job-sharing, adoption benefits, on-site summer camp, employee help lines even - no joke - pet-care and lawn-service referrals" (16 septembre 1996: 74-75). Nous traduisons : Les avantages sociaux ne se limitent plus aux seuls bénéfices de soin pour les parents âgés, la flexibilité des heures de travail, les emplois partagés, les camps de vacances sur le lieu de travail, les services d'assistance psychologique aux employés et --ceci n'est pas une plaisanterie-- les services de soin pour animaux familiers et les pelouses. Cette liste montre bien l'étendue et la diversité des avantages parfois haut de gamme offerts par certains employeurs.

¹⁴ De deux choses l'une, soit l'entreprise gère elle-même la garderie, soit elle en confie la gestion à une compagnie spécialisée dans le domaine des services de garde à la petite enfance.

ployeurs et les experts en politique sociale l'ont en effet tous encouragée¹⁵. Alors que le régime de citoyenneté de l'après-guerre cède le pas à un régime plus libéral encore, la question de la personnalisation et de la commercialisation des services de garde devient de plus en plus centrale. Déjà, durant la période d'après-guerre, le régime américain de citoyenneté accordait la préséance aux droits civils et privés sur les droits sociaux; cela n'a toujours pas changé.

La multiplication de tels arrangements conduit à une diversification des options offertes aux femmes pour répondre à leurs besoins en services de garde. Les femmes qui travaillent dans des entreprises qui valorisent la stabilité du personnel ont certainement plus de chances de bénéficier de primes au niveau des services de garde¹⁶. Il s'agit généralement de femmes (ou d'hommes) qui occupent de "bons emplois", c'est-à-dire un poste permanent, exigeant certaines compétences et probablement bien rémunérés. A l'inverse, les femmes qui travaillent dans des entreprises où il est facile, pour l'employeur, d'avoir accès à un personnel de rechange¹⁷, se retrou-

¹⁵ Au début des années 80, The White House Conference on Families a recommandé des "family oriented workplace policies" (Miller, 1990: 68). Voir également Michel (1996) pour une présentation des positions des différents groupes d'intérêt et du monde des affaires.

¹⁶ Elles sont également plus à même de bénéficier de certains types de congé. Bien qu'il n'existe pas de droit au congé parental rémunéré, il semble qu'en 1990, plus de 60% des actifs aient pu profiter d'un congé maternité, parental, maladie, rémunéré ou non, fourni par l'employeur (Gauthier, 1996: 177).

¹⁷ Il s'agit d'entreprises qui embauchent des travailleurs peu qualifiés qu'il est facile et rapide de former afin qu'ils puissent répon-

vent le plus souvent sans avantages sociaux autres que le crédit d'impôt ou les dégrèvements fiscaux, à moins qu'elles ne soient syndiquées et que le syndicat soit prêt à négocier afin d'obtenir quelques primes en matière de service de garde. Ainsi donc, au fur et à mesure que le taux de syndicalisation décroît, de moins en moins de familles peuvent espérer obtenir de tels avantages sociaux. La majorité des femmes n'entrent pas dans ces catégories. La moitié des femmes dont les enfants sont âgés de moins de six ans quitte la vie active pour s'en occuper.¹⁸ De plus aux États-Unis, ce sont principalement des membres de la famille (au sens large) qui gardent les enfants. En 1987, 9 millions d'enfants en dessous de 5 ans avaient une mère active dont 46% d'entre eux étaient gardés par un membre de la famille celui-ci étant, dans un tiers des cas, le père. S'agissant des 54% restant, 24% d'entre eux avaient une place en garderie, 22% étaient gardés en milieu familial et 7% étaient gardés à domicile par une personne autre qu'un parent (Haskins, 1992: 273).

On impute généralement l'état de sous-développement dans lequel se trouvent les services de garde d'enfants canadiens à son héritage libéral. Le rôle du gouvernement fédéral en la matière se limite essentiellement à des transferts aux provinces qui, en vertu de la Constitution, sont compétentes dans ce domaine. Comme c'est le cas également aux États-Unis, les provinces considèrent que la question

de répondre adéquatement aux "exigences" de la tâche.

¹⁸ Le pourcentage de mères actives dont les enfants sont âgés de moins de six ans (...) qu'elles soient issues de familles dites "traditionnelles" ou monoparentales avoisine les 50%. Ce taux est légèrement plus bas dans le cas des mères dont le plus jeune enfant a entre 3 et 6 ans que dans celui des mères dont l'enfant a moins de 3 ans.

des services de garde à la petite enfance relève de l'aide sociale (Canada, 1986:271). De plus, depuis 1972, les crédits d'impôt pour frais de garde font partie intégrante d'une panoplie d'avantages sociaux. Malgré quelques similitudes, le régime canadien de citoyenneté se démarque cependant légèrement de son homologue américain en ce sens qu'en matière de service de garde, il met beaucoup plus l'accent sur la solidarité entre les classes sociales que sur la commercialisation. En particulier, le soutien public canadien n'est pas stigmatisé.

Lorsqu'au cours des années 70, le débat sur les services de garde s'amorce au Canada, les actions étatiques visant l'équité sociale occupent une place centrale dans le régime de citoyenneté. Les femmes, les familles aux faibles revenus, les autochtones et les minorités culturelles sont clairement identifiés comme étant des groupes exigeant une attention particulière (Jenson, Phillips, 1996 - à paraître). Plutôt que de cibler les seuls prestataires de l'assistance sociale - comme c'est souvent le cas aux États-Unis - le régime d'assistance publique du Canada de 1966 subventionne les services de garde pour les familles à faibles revenus (Goelman, 1992:233). Plusieurs provinces ont encouragé la création de garderies à but non lucratif en refusant de verser des subventions aux garderies à but lucratif (Goelman, 1992: 234-49). Au Québec, par exemple, les garderies à but non lucratif représentent à elles seules 65% des places totales disponibles dans la province; ce chiffre correspond également à la moyenne canadienne (Goelman, 1992: 247; Québec, 1996:8).

Résultat, le profil des services de garde à la petite enfance diffère légèrement de celui qui prévaut aux États-Unis. Notons également qu'au Canada, toutes les mères actives bé-

néficient d'un congé parental de 6 mois¹⁹. De plus, leur fardeau financier est moins lourd puisque les versements des parents ne couvrent que 53% des frais de garde alors qu'aux États-Unis, les parents assument 72% des charges (Canada, 1986: 273)²⁰. Au sein des garderies, on retrouve des enfants de toutes les origines sociales; les enfants pauvres ne sont donc pas confinés entre eux. Différence également au niveau des personnes qui gardent l'enfant. Au Québec, par exemple, parmi les enfants de moins de six ans dont les parents travaillent ou étudient, seulement 38% d'entre eux sont gardés par un membre de la famille et 15% seulement par le père (Québec, 1996: 110). Néanmoins, en 1994, seulement 15% des enfants de moins de six ans ont pu obtenir une place à la garderie, à l'école maternelle ou encore bénéficier de soins assurés par une gardienne accréditée (Québec, 1996: 208). Le fossé entre le nombre de places disponibles et le nombre d'enfants demeure considérable (Gauthier, 1996: 181).

De plus, les différentes initiatives amorcées, au cours des années 80 et 90, afin de réduire cet écart "traînent quelque peu la patte" car le gouvernement fédéral poursuit d'abord et avant tout des objectifs néo-libéraux. Il n'a jamais mis en place de politique nationale de services de garde qui avait été pourtant promise à la fois par les conservateurs et les libéraux. De

¹⁹ Il ressort de l'enquête de Gauthier (1996: 178) que le Canada est le pays où le congé parental rémunéré est le plus court; mais il est certainement plus long que celui des Américains.

²⁰ En Suède, les parents ne couvrent approximativement que 10% des frais de garde (Hwang, Broberg, 1992: 45). Les données sur les États-Unis peuvent nous induire en erreur puisqu'elles ne tiennent pas compte des contributions faites par les employeurs.

plus, il a considérablement réduit les paiements de transfert aux provinces réduisant ainsi sérieusement leurs revenus (Boismenu, Jenson, 1996: à paraître).

Le changement qui s'opère au niveau du régime canadien de citoyenneté où la solidarité sociale occupe désormais une place moins importante que l'individualisme et l'autonomie des familles a notamment pour résultat de faire des mères de jeunes enfants les nouvelles cibles pour l'emploi atypique. Le travail à temps partiel, par exemple, est présenté comme le moyen pour elles de concilier travail et famille. Le nombre de femmes qui occupent un emploi à temps partiel ne cesse d'augmenter : actuellement, 69% des personnes qui travaillent à temps partiel sont des femmes. Pour elles, il ne s'agit pas toujours d'un choix libre. Si en 1996, dans un tiers des cas, les gens affirment qu'ils occupent un travail à temps partiel faute de mieux, parmi les deux tiers des cas restants, se trouvent certainement quelques mères qui, faute d'avoir accès à des services de garde fiables et de qualité, ne peuvent occuper leur emploi à temps plein.

2) Deuxième modèle : un service de garde pour tous ?

Au Canada tout comme aux États-Unis, il n'y a pas de véritable rupture entre le régime de citoyenneté de l'après-guerre et le régime néo-libéral actuel. Il y a au contraire une grande continuité. La fragmentation des services ainsi que la diversité des statuts, déjà présentes à l'époque du fordisme, sont aujourd'hui accentuées et leurs louanges célébrées. Dans d'autres pays, en revanche, la diversification des services ainsi que leur personnalisation constituent une véritable rupture par rapport au passé.

La Suède est souvent présentée comme l'exemple même du pays où le

régime de citoyenneté de l'après-guerre repose sur un modèle universel et égalitaire. Dans un État où l'on considère que la responsabilité des enfants incombe à la collectivité, l'accès aux services de garde constitue un droit de soutien à la petite enfance et fait partie intégrante de la politique sociale²¹. C'est d'ailleurs le ministère de la santé et des services sociaux qui doit veiller à ce que les municipalités assurent de manière adéquate la mise en oeuvre des services de garde. Le discours qui accompagne ces divers programmes s'appuie donc sur le développement humain. Assurer la garde lorsque les parents travaillent ou étudient n'est que secondaire (Broberg, Hwang, 1991: 82-83). Néanmoins, dans le système suédois il y a des mesures facilitant la transition de la vie active à la vie parentale et vice versa.

Le montant versé dans le cadre d'un congé parental était jusqu'à récem-

²¹ Il est important de noter que ce système a vu le jour au milieu des "trente glorieuses". En 1949, le parlement suédois a écrit :

"It is the welfare of the children which we are the most concerned about. Their welfare is promoted best if the child is able to keep hold of his mother's apron strings. Then the children are happiest, and so is the mother, when she can take the child in her lap. We believe this is true family life. We do not want certain individuals to be educated to take care of children as soon as the mothers want to abandon them" (Cité dans Broberg, Hwang, 1992: 32).

Nous traduisons : Ce qui nous préoccupe, c'est le bien-être de l'enfant qui n'est véritablement assuré que lorsque celui-ci peut rester dans les jupons de sa mère. L'enfant est plus heureux --sa mère également-- lorsqu'elle est en mesure de le prendre sur ses genoux. Nous croyons que c'est ça la vraie vie de famille. Nous ne voulons pas que les mères abandonnent leur enfant aux mains de personnes formées pour en assurer la garde (cité dans Broberg, Hwang, 1992: 32).

ment, à peu près égal au salaire du parent. Aussi comprend-on pourquoi la plupart d'entre eux garde leur enfant de moins d'un an. Moins d'un quart des enfants âgés de 9 à 11 mois ont une mère active (Broberg, Hwang, 1991: 76). La différence entre la Suède et l'Amérique du Nord réside dans le fait que dans ce pays nordique, la garde est rarement assurée par des membres de la famille ou des organismes privés²². La qualité des soins promulgués y est également élevée (Broberg, Hwang, 1992: 39ff). Néanmoins, comme aux États-Unis, au Canada (et en France), dans plus de la moitié des cas, ce sont les parents qui gardent eux-mêmes et à temps plein leurs enfants de moins de 3 ans.

L'accent mis sur l'éducation, la santé, la qualité et l'universalité des soins a contribué à rendre les services publics de garde extrêmement populaires auprès des parents de la classe moyenne. Si la défiance au regard de ces services observable aux États-Unis n'est pas présente en Suède, il faut noter, toutefois, que les parents d'origine étrangère, ceux qui sont issus de la classe ouvrière ou dont le niveau de scolarité n'est pas très élevé sont moins enclins à utiliser les modes de garde que les parents de la classe moyenne (Broberg, Hwang, 1991: 91-92).

Cette distinction de classe a souvent été soulignée lors de la remise en cause du "modèle suédois" dans les années 80. Lors de ce débat, le consensus sur l'importance du service public de garde s'est rapidement désagrégé. Le qualificatif de "privilège de la classe moyenne", les partis de droite se sont prononcés en faveur du

versement d'une allocation aux parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (Borberg, Hwang, 1992: 45-46). Ils ont également proposé la création de services privés de garde dont pourraient se prévaloir les parents pour lesquels le manque de flexibilité des modes de garde publics traditionnels pose problème. Ces deux propositions ont été écartées par le gouvernement social-démocrate et ses alliés (Daune-Richard, Mahon, 1996). Ceci étant dit, ces questions sont loin d'être résolues.

Confronté à des difficultés économiques, le gouvernement a réduit le montant alloué dans le cadre d'un congé parental; celui-ci ne représente plus aujourd'hui que 75% du salaire. Cela diminue encore plus la probabilité de voir les pères prendre de tels congés. Des changements dans le code de la fiscalité destinés à permettre la création d'un secteur de services privés ont fait de la garde à domicile une option particulièrement attrayante pour les familles nanties. Dans le même temps, il devient de plus en plus avantageux de faire des heures supplémentaires en raison de la désagrégation des négociations collectives et des changements intervenus dans le régime fiscal. Les familles ont donc de plus en plus besoin de services de garde qui soient flexibles. Ces deux réformes, qui modifient les structures du marché de l'emploi, soulignent bien le déclin du régime suédois de l'après-guerre et l'émergence d'un nouveau régime axé sur le marché, l'individualisme et moins d'équité. La fragmentation et l'individualisation des services de garde n'est qu'un signe parmi d'autres du changement.

²² Il n'existe pas de consensus sur l'importance des gardes réalisées par des organismes privés. Selon Ergas, qui fait référence à Kamerman et Kahn, ce n'est pas négligeable (1990: 180).

ET L'ÉTAT DE RÉPONDRE AUX PARENTS...

Cette rétrospective sur les changements de régime de citoyenneté, qui s'opèrent à une époque de restructuration économique et politique, permet de faire ressortir les nouveaux liens qui s'établissent entre la politique familiale et celle de l'emploi. Jusqu'à récemment encore, les décideurs pensaient que le taux de participation des mères de jeunes enfants à la vie active avoisinerait celui des hommes. Or, ils sont revenus sur cette supposition. Certaines femmes choisissent ou bien sont attirées par l'idée de se retirer de la vie active pour s'occuper elles-mêmes de leurs enfants. Il y a donc un regain d'intérêt pour tout ce qui est allocations, déductions fiscales, mesures incitant les mères à combiner famille et travail grâce à l'occupation d'un emploi atypique etc... Les programmes de garde se sont adaptés à ces nouveaux régimes qui sont axés sur le marché et le désengagement de l'État. Les parents sont de plus en plus livrés à eux-mêmes dans leur choix d'un mode de garde. A la question "qui va garder l'enfant?", l'État répond, de plus en plus : "Vous, les parents".

BIBLIOGRAPHIE

BADIE Bertrand, HERMET Guy (1990) *La politique comparée* - PUF - Paris.

BARBIER Jean-Claude, LETABLIER Marie-Thérèse (1995) "État et famille : Politiques publiques comparées en Europe", Centre d'Études de l'Emploi, Document de Travail, 95/43.

BOISMENU Gérard, JENSON Jane (1996) "La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien" - *Politique et Sociétés*, 30 - Montréal.

BROBERG Anders, HWANG C.P. (1991) "Day care for young children in Sweden" - MELHUISH

Edward, Moss Peter (dirs) *Day Care for Young Children. International Perspectives* - Tavistock/Routledge - London.

CANADA (1986) *Report of the Task Force on Child Care - Status of Women Canada* - Ottawa.

DAUNE-RICHARD Anne-Marie, MAHON Rianne (1996) "Only a Parenthesis?": Swedish Family Policy in Crisis" - 10th International Conference of Europeanists - Chicago - mars.

ERGAS Yasmine (1990) "Child-care policies in comparative perspective. An introductory discussion" - OECD, *Lone-Parent Families. The Economic Challenge* - OECD - Paris.

ESPING-ANDERSEN Gøsta (1990) *The Three Worlds of Welfare Capitalism* - Princeton University Press - Princeton, NJ.

GAUTHIER Anne Hélène (1996) *The State and the Family. A Comparative Analysis of Family Policies in Industrialized Countries* - Clarendon Press - Oxford.

GOELMAN, Hillel (1992) "Day Care in Canada" - LAMB M.B. et al. (dirs) *Child Care in Context* - Lawrence Erlbaum Associates, Publishers - Hillsdale, New Jersey.

GUSTAFSSON Siv (1994) "Childcare and Types of Welfare States" - SAINSBURY Diane (dir) *Gendering Welfare States* - Sage - Londres.

HASKINS Ron (1992) "Similar History, Similar Markets, Similar Policies Yield Similar Fixations" - LAMB M.B. et al. (dirs) *Child Care in Context* - Lawrence Erlbaum Associates, Publishers - Hillsdale, New Jersey.

HWANG C.P., BROBERG Anders (1992) "The Historical and Social Context of Child Care in Sweden" - LAMB M.B. et al. (dirs) *Child Care in Context* - Lawrence Erlbaum Associates, Publishers - Hillsdale, New Jersey.

JENSON Jane (1989) "Different but not exceptional": Canada's Permeable Fordism", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 26:1.

JENSON Jane, MAHON Rianne (1993) "Representing Solidarity: Class, Gender and the Crisis of Social Democratic Sweden" - *New Left Review*, 201.

JENSON Jane, PHILLIPS Susan (1996 forthcoming) "Regime Shift: New Citizenship Prac-

tices in Canada", *International Journal of Canadian Studies*.

JENSON Jane, SINEAU Mariette (1995) "Family Policy and Women's Citizenship in Mitterrand's France"- *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society* 2/3.

LAMB, Michael B. et al., (1992) "Child Care in the United States: The Modern Era" - LAMB M.B. et al. (dirs) *Child Care in Context* - Lawrence Erlbaum Associates, Publishers - Hillsdale, New Jersey.

MELHUSH Edward, Moss Peter (1991) *Day Care for Young Children. International Perspectives* - Tavistock/Routledge - Londres.

MICHEL Sonya (1995) "From Welfare to Workfare. The Paradigm Shifts of the 1960s", Social Science History Association, novembre.

MICHEL Sonya (1996) "A Tale of Two States: Gender and Public/Private Welfare Provision" - 10th International Conference of Europeanists - Chicago - mars.

MILLER Angela Browne (1990) *The Day Care Dilemma* - Insight Books - New York.

ORLOFF Ann (1996) "Gender Ideologies and State Social Provision in Australia, Canada, Great Britain and the United States", ronéoté.

PHILLIPS Deborah (1991) "Day care for young children in the United States" - MELHUSH Edward, Moss Peter (1991) *Day Care for Young Children. International Perspectives* - Tavistock/Routledge - Londres.

QUÉBEC, Conseil supérieur de l'éducation (CSE) (1996) *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance: De la vision à l'action* - Ministère de l'Éducation - Québec.TOC.

POLITIQUE FAMILIALE ET MARCHÉ DU TRAVAIL : LE CAS DE LA GRANDE- BRETAGNE*

par

Jane Lewis

historienne et sociologue
University of Oxford

* Traduit de l'anglais par Naomi Apfelbaum-Lubek.

Tous les systèmes modernes de protection sociale (*welfare*) sont liés à une conception de politique familiale, mais en Grande-Bretagne, notamment, cette conception a rarement été énoncée de façon explicite. Le rapport Beveridge de 1942 a été l'un des cas où certaines idées relatives aux rôles spécifiques des différents membres de la famille et à leur lien avec les politiques sociales ont été clairement exposées. La situation était différente en France, où la politique familiale a été à la fois explicite, et centrale à l'ensemble de l'organisation de la protection sociale¹.

Ainsi, historiquement, la politique de protection sociale en France visait en premier lieu la redistribution horizontale entre familles avec et sans enfants, tandis que la politique britannique recherchait une redistribution verticale, entre classes sociales. De plus, l'État français a considéré qu'il appartenait au gouvernement de veiller à concilier les responsabilités familiales et la vie professionnelle. Les différents gouvernements britanniques ont, quant à eux, jugé que les arrangements pris par les familles pour pourvoir aux soins de leurs proches dépendants ne regardaient qu'elles. Ainsi, si le gouvernement britannique est intervenu lorsqu'il s'agissait de la situation des femmes dans le monde du travail - en adoptant la loi sur l'égalité des salaires (*Equal Pay Act*, 1970) et la loi relative à la discrimination sexuelle (*Sex Discrimination Act*, 1975), il s'est, en revanche, abstenu de prendre des mesures destinées à aider les femmes, spécifiquement, à concilier le travail rémunéré et le travail de soins, non payé ; les services et aides accordés

¹ Cela fait désormais presque 20 ans que Hilary Land et Roy Parker (1978) ont fait l'observation fondamentale que la politique familiale peut être soit explicite soit implicite.

par l'État pour la garde des enfants sont, en Grande-Bretagne, parmi les plus faibles d'Europe.

Il faut également noter que le concept de politique familiale a été considéré avec une certaine suspicion en Grande-Bretagne (et dans d'autres pays anglophones). Au début des années 1980, Gilbert Steiner (1981) a émis des doutes sur l'utilité de cette notion, en affirmant que son étude devrait être fragmentée entre les champs mieux connus des analystes, tels que la politique de sécurité sociale, la politique du logement, de santé, etc. : en d'autres termes, que la politique familiale se scinderait inévitablement en des politiques familiales. Les féministes se montraient également critiques à l'égard de la politique familiale, en raison de la tendance des gouvernements à s'en servir à des fins idéologiques. Les critiques féministes rappelaient que pour les gouvernements, la politique familiale ne signifiait que trop souvent la promotion de la famille traditionnelle, à deux parents, dépendant principalement d'un soutien de famille masculin, et que les politiques avaient rarement le même impact sur les différents membres de la famille. Un texte britannique féministe remontant à 1977 laissait entendre que l'État-providence de l'après-guerre équivalait à " l'organisation par l'État de la vie domestique " (Wilson, 1977). Ainsi, les prestations sociales versées par l'État, après la guerre, rendaient les femmes mariées dépendantes des cotisations et des droits de leur époux. Ce n'est pas sans une certaine ironie qu'on peut constater que, dans les années 1980, la nouvelle droite s'est fait l'écho de ce genre de critiques. Le conseiller en politique sociale de Margaret Thatcher, Ferdinand Mount, a, au début des années 1980, soutenu l'idée que la famille avait été en " révolution permanente " contre les intrusions de l'État. Les gouvernements britanniques se sont montrés très sou-

cieux de soutenir la " famille traditionnelle " et les " valeurs familiales " et de fait, cette préoccupation s'est accrue au cours des deux dernières décennies, en raison de l'augmentation spectaculaire du nombre de mères célibataires. Mais comment soutenir la famille, telle a été l'une des questions les plus contrariantes aux yeux des États libéraux modernes. La relation entre les parents, les enfants et l'État a notamment été l'un des thèmes les plus ardemment disputés de ce siècle, aussi important que le débat récurrent entre individualisme et collectivisme. En fin de compte, la volonté manifestée par le gouvernement britannique de soutenir la famille traditionnelle, alliée à la réticence à l'égard de l'intervention dans le domaine domestique privé, accroît les contradictions du modèle britannique et la difficulté à le comprendre.

Cette communication étudie la relation entre travail non rémunéré au sein de la famille, et travail rémunéré sur le marché du travail. Cette question est profondément sexuée, en raison de l'inégalité particulièrement marquée de la répartition entre hommes et femmes du travail rémunéré/non rémunéré. Je vais d'abord tenter d'examiner plus en détail les typologies des systèmes de protection sociale et de montrer qu'elles devraient reposer sur une analyse plus rigoureuse de la famille et du rapport entre travail rémunéré et non rémunéré. Je poursuivrai en étudiant les implications des mutations survenues récemment dans deux domaines de la politique sociale britannique, à savoir la tendance à confier de plus en plus la responsabilité de la prestation de soins à la famille et au marché et d'autre part, l'évolution des idées relatives à la provenance du soutien aux mères célibataires - qui ont toujours constitué un " cas d'exception " dans le domaine des politiques sociales.

LA FAMILLE ET LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE

Il est essentiel d'examiner les politiques familiales dans le contexte plus large de l'économie mixte du welfare. On peut penser que l'insularité de l'analyse britannique sur les prestations sociales dans les décennies d'après-guerre a entraîné une focalisation assez étroite sur la protection étatique et sur un schéma explicatif linéaire allant "de l'individualisme au collectivisme", rendant plus difficiles d'une part, la conceptualisation de la position de la famille par rapport au système de protection sociale et d'autre part, la compréhension des évolutions en matière de prestations de services observées à la fin des années 1980. Les pays d'Europe continentale avaient depuis longtemps séparé les prestations de service des prestations financières, mais en Grande-Bretagne, cette conception était nouvelle et inattendue.

La notion d'"économie mixte du welfare" s'est révélée plus utile à la compréhension des rôles dévolus respectivement à la famille et à l'État. La division tripartite classique de la provenance des prestations, établie par Titmuss (1963) - État, fiscalité et emploi - ne prenait pas en compte le rôle joué par la famille. A la fin du vingtième siècle, il est devenu aussi important qu'au début du siècle d'examiner la relation entre l'État, le marché, la famille et le secteur bénévole. Dès lors que la famille est véritablement prise en compte, il devient nécessaire de la considérer comme prestataire autant que comme bénéficiaire de services liés au welfare et de la considérer dans sa relation avec le marché du travail, les transferts et les services. En outre, lorsque la famille est considérée sérieusement comme un prestataire de welfare - et l'on peut affirmer que ce fait a en effet été l'élément le plus constant de ce domaine, dans tous les

pays occidentaux - la division sexuée entre travail rémunéré et non rémunéré apparaît clairement. Puisque c'est le travail rémunéré, et non le travail non rémunéré, qui donne droit aux prestations sociales, les femmes se trouvent nettement désavantagées.

Dans la plus influente des tentatives récentes d'établir une typologie des systèmes de protection sociale, Gosta Esping Andersen a cherché à étudier la relation entre le travail et le welfare, où était défini comme travail le travail rémunéré, et comme welfare l'ensemble des politiques qui permettent, encouragent ou découragent la "decommodification"² du travail. Cette analyse a négligé l'importance du travail non rémunéré et la part considérable des femmes dans ce travail, principalement au sein de la famille. En effet, comme l'ont fait remarquer aussi bien Ann Oakley (1986) que Jon Eivind Kolberg (1991), la famille a été, historiquement, la principale prestataire de welfare et sa part, en ce domaine, ne semble nullement diminuer (n'en déplaise aux analyses des sociologues fonctionnalistes des années 1950). La relation primordiale devient de ce fait celle qui circule entre travail rémunéré, travail non rémunéré et welfare (Taylor Gooby, 1991). Cet ensemble de relations est sexué, car, si l'on peut penser que l'écart entre hommes et femmes a considérablement diminué dans le cadre du travail rémunéré, dans la mesure où un nombre croissant de femmes sont entrées sur le marché du travail (quoi qu'il puisse subsister dans le domaine de la rémunération, du statut et du nombre d'heures travaillées). En revanche, tout porte à croire qu'en ce qui concerne le travail

² Nous reprenons le terme anglais, qui désigne la possibilité pour un travailleur de ne pas s'engager dans le travail salarié, ou encore la mesure dans laquelle un travailleur peut voir son statut défini indépendamment de son statut de salarié.

non rémunéré, la répartition n'a guère évolué (Morris, 1990; Anderson, Beckhofer et Gershuny, 1994).

Aussi un concept tel que la "decommodification" a-t-il une signification sexuée. Comme l'ont fait remarquer Langan et Ostner (1991) dans la première critique féministe complète de l'ouvrage d'Esping Andersen, la "decommodification" est considérée dans *The Three Worlds* comme une condition préalable à la mobilisation politique des travailleurs, mais les travailleurs auxquels pensent Andersen sont des hommes, et leur mobilisation pourrait dépendre autant du travail domestique non rémunéré des femmes que des politiques de protection sociale. Il est fort probable que, pour les femmes, la "decommodification" signifie la poursuite de leur travail de soins non rémunéré; en d'autres termes, la "dépendance à l'égard du welfare" (pour reprendre les mots de la nouvelle droite britannique et américaine) des femmes adultes peut de fait conduire à l'indépendance accrue d'une autre personne, jeune ou âgée. Il est également probable que les politiques destinées à promouvoir la "decommodification" soient sexuées: ainsi, les femmes prennent une quantité disproportionnée de congés parentaux et les hommes une quantité, tout aussi disproportionnée, de congés de formation. Ce type de situation risque fort d'aggraver les inégalités entre les genres.

De même, comme l'a noté Barbara Hobson (1994), la "commodification" peut avoir des implications différentes chez les femmes et chez les hommes. On peut supposer que le travail rémunéré a permis de diminuer la dépendance des femmes à l'égard des hommes, qu'il a accru leur poids dans les négociations, au sein de la famille, et qu'il a joué un rôle essentiel en leur permettant de se libérer des liens du mariage. Toutefois, il est possible que

l'effet émancipateur de l'entrée croissante des femmes sur le marché du travail ait été exagéré (voir Kolberg, par exemple). Christina Jonung et Inge Persson (1993), Suède, et Catherine Hakim (1993), Grande-Bretagne, ont montré que l'évolution du nombre de femmes travaillant à temps plein avait été minime; de fait, le pourcentage de femmes travaillant à temps plein en Grande-Bretagne était inférieur, en 1990, à celui de 1950. La typologie établie par Andersen ne permet certes pas de prévoir les taux d'emploi des femmes dans les différents pays. Ainsi, les taux de participation au marché du travail des mères célibataires sont élevés aussi bien aux États-Unis, qui possèdent un système de protection sociale "libéral" que dans la Suède sociale-démocrate, mais pour des raisons totalement différentes: en Suède, l'intervention de l'État en matière de soins à l'enfance, qu'il s'agisse de services et d'aides pour la garde des enfants ou de congés parentaux rend le travail rémunéré plus aisément envisageable, tandis qu'aux États-Unis, l'absence d'une assistance adéquate, que ce soit sous forme d'argent ou d'infrastructures, contraint les mères célibataires à entrer sur le marché du travail (voir notamment Hobson, 1994). Comme l'a montré Irene Bruegel (1983) voici plus de dix ans, la répartition inégale du travail non rémunéré selon les genres implique une série de contraintes qui sont l'un des facteurs déterminants (de même que la discrimination sur le lieu de travail) de la participation des femmes au marché du travail. Quoi qu'en pensent les économistes néoclassiques, ce n'est pas librement que les femmes choisissent de travailler ni qu'elles décident combien de temps consacrer à leur travail (Folbre, 1994).

La "decommodification" était la pierre angulaire de l'analyse d'Esping Andersen mais les féministes (notamment Ann Orloff, 1993) ont également

contesté deux autres dimensions fondamentales de sa thèse : les relations entre l'État et le marché du travail, et la stratification. La première fait abstraction de la famille qui, outre qu'elle constitue l'un des principaux prestataires de welfare, mérite également d'être prise en compte comme variable indépendante. Les effets des mutations familiales (mutations essentiellement imputables à des initiatives féminines, notamment des demandes de divorce) sur les principaux domaines de la politique sociale sont trop souvent laissés de côté. Toutefois, la prise en compte de " la famille " ne suffira pas à assurer, à elle seule, une analyse sexuée. La recherche féministe, sur la division des ressources au sein du ménage ou sur la nature de la pauvreté des femmes, par exemple, a mis l'accent sur l'importance des tensions entre l'individu, la famille et le foyer, autant du point de vue des présupposés sur lesquels reposent ces politiques que de celui des effets réels de ces politiques (Glendinning et Millar, 1987 ; Brannen et Wilson, 1987).

La stratification a également une dimension de genre, mais aussi de classe (et de race). Si les hommes reçoivent des prestations de l'État essentiellement en raison de leur position sur le marché du travail, les femmes peuvent y avoir droit à titre individuel, en tant que travailleuses (mais les conditions d'attribution de ce droit peuvent être plus strictes pour les femmes que pour les hommes, comme c'est le cas au Royaume-Uni), ou elles peuvent avoir droit à des prestations dérivées, en qualité d'épouse ou de veuve voire, dans certains cas, de mère. Et alors que les hommes (de même que leur épouse ou veuve) ont droit, en première instance, au moins aux " prestations assurantielles ", les femmes, lorsqu'elles sont mères, obtiennent presque systématiquement des " prestations assistantielles ". L'analyse féministe américaine a sug-

géré que les prestations assurantielles étaient des prestations de premier ordre, et les prestations assistantielles, de second ordre (Nelson, 1990), et a ainsi posé l'existence d'un système de maintien des revenus sexué, à deux niveaux. Cette analyse peut rendre compte de la situation des États-Unis, mais les choses sont bien plus complexes dans un pays comme l'Australie, où les prestations assistantielles sont majoritaires, ou au Royaume-Uni, où elles sont fixées à l'échelle nationale et non-catégorielles et où les hommes sont en fin de compte plus nombreux que les femmes à en faire la demande. Ainsi, la situation des mères célibataires est, en définitive, meilleure au Royaume-Uni qu'aux États-Unis ou en Allemagne, qui disposent de systèmes d'assistance sociale, mais où le caractère négatif des prestations sociales contribue à pousser les mères célibataires sur le marché du travail (Kremer, 1995 ; Orloff, 1994 ; Millar, 1994). En Italie, la situation est plus compliquée encore, parce que, notamment, les pensions d'invalidité sont devenues de facto, dans les années 1950 et 1960, des prestations assistantielles garantissant une retraite minimale aussi bien aux femmes qu'aux hommes. En d'autres termes, la frontière entre assurance sociale et assistance sociale s'est en grande partie atténuée (Trifiletti, 1995). Esping Andersen ne mesurait pas, dans ses ouvrages, les prestations assistantielles, mais celles-ci sont disproportionnées dans le cas des femmes, en raison de la situation de celles-ci, plus ou moins en marge du marché du travail, et elles peuvent être plus ou moins généreuses ou plus ou moins dissuasives (Paugan, Preli et Evans, 1995).

L'un des objectifs déclarés des typologies d'Esping Andersen (entre autres) était de dresser un " classement " des meilleurs, mais de nouvelles difficultés apparaissent, lorsqu'on prend en compte la situation des

femmes dans les " Etats-providence " (welfare states). Nous l'avons vu, les effets de la " decommodification " et de la " commodification " ne sont pas sans équivoque dans le cas des femmes. Les premières analyses féministes ont mis en évidence la nature patriarcale et oppressive de l'Etat-providence moderne. Les féministes scandinaves, notamment, ont montré que, si un très grand nombre de femmes étaient devenues des employées de l'Etat-providence, les tâches qui leur étaient confiées (les soins à l'enfance, par exemple) étaient, pour la plupart, analogues à celles qu'elles effectuaient traditionnellement chez elles. Ces emplois demeuraient mal payés et peu valorisés dans le secteur public, d'où l'accusation que le patriarcat étatique avait remplacé le patriarcat individuel (cf., par exemple, Slim, 1987). En Grande-Bretagne, on a également souligné le fait que de nombreux présupposés relatifs, notamment, au système de sécurité sociale³, étaient traditionnels. Ainsi, si une femme touchant des prestations vivait avec un homme, l'Etat la privait de cette source de revenus, partant du principe que l'homme lui garantirait ses moyens de subsistance. L'analyse féministe s'en prenait à la famille, en tant que site majeur de l'oppression des femmes, et à l'Etat-providence, qu'elle accusait d'étayer les idées traditionnelles sur les rôles respectifs des hommes et des femmes au sein de la famille (cf. Wilson, 1977). En réponse à ces interprétations, d'autres auteurs ont insisté sur l'effet émancipateur des systèmes modernes de protection sociale, et notamment sur les possibilités qu'ils offrent dans le domaine du travail rémunéré (voir, par exemple, Kolberg, 1991).

Toutefois, il n'est pas aisé de parvenir à des conclusions univoques sur les effets des politiques de protection sociale sur les femmes. Ceci est dû, en grande partie, au fait que les femmes entretiennent des relations plus complexes que les hommes avec l'Etat-providence (en tant que prestataires rémunérées et non rémunérées de welfare et en tant que bénéficiaires). Les politiques de protection sociale se sont en réalité fréquemment révélées à double tranchant. Ainsi, les programmes de sécurité sociale ont permis la transformation de la cellule familiale traditionnelle et la constitution, par les mères célibataires, de foyers autonomes, mais, en même temps, par la règle de la cohabitation, ils appliquaient le présupposé traditionnel selon lequel les hommes doivent pourvoir aux moyens de subsistance du ménage.

Quoi qu'il en soit, tous les Etats-providence occidentaux ont commencé par assumer l'existence d'un " modèle à soutien de famille masculin ", où l'homme se trouve sur le marché du travail et subvient aux besoins de son épouse dépendante, et de ses enfants (Lewis, 1992). Dans certains pays, ce modèle a été peu prégnant, dès le départ ; ainsi, en France, la structure professionnelle requérait la participation d'un nombre plus important de femmes mariées dans les fermes ou les petites entreprises familiales. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les différents pays se sont écartés du modèle à soutien de famille masculin à des degrés variables. Ce sont les pays scandinaves qui s'en sont le plus éloignés : ils ont attiré les femmes sur le marché du travail rémunéré en introduisant une fiscalité séparée et des congés parentaux, et en augmentant les services et aides pour la garde des enfants, au point que la norme est constituée par des ménages comptant deux soutiens de famille. En France, les femmes ont obtenu

³ J'emploie le terme de " sécurité sociale " dans son acception européenne plutôt qu'américaine.

nu d'être reconnues en tant qu'épouses et mères, d'une part, et en tant que travailleuses rémunérées, d'autre part. En revanche, dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou l'Irlande, la logique du soutien de famille masculin est restée fortement ancrée et une barrière a été dressée pour délimiter clairement les responsabilités d'ordre privé et public, dans le domaine du travail de soins. En résumé, les femmes ont droit à des prestations dérivées si elles sont épouse ou veuve ou à des prestations en tant que travailleuse ou mère (en l'absence d'un soutien de famille masculin), mais pas à ces deux titres.

LA FAMILLE ET LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE L'ÉCONOMIE MIXTE DU WELFARE DANS LE DOMAINE DES SOINS

Étant donné la répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes, le gouvernement a un rôle essentiel à jouer, lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité entre les genres sur le lieu de travail et, plus important encore, de verser un " salaire social " ⁴ destiné à alléger la charge que constituent les soins. Mais depuis le début des années quatre-vingts, les différents gouvernements britanniques se sont efforcés de diminuer le rôle de l'État dans la prestation de welfare, et d'accroître celui des autres éléments principaux intervenant dans l'économie mixte du welfare, à savoir la famille, le marché et le secteur bénévole.

En ce qui concerne les enfants, les aides et les services fournis par l'État britannique ont sensiblement diminué

⁴ Le "salaire social" est entendu ici comme l'ensemble des prestations et services collectifs destinés à alléger cette répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré (Ndt).

après la seconde guerre mondiale. Si les femmes ne reprennent pas le travail après l'accouchement ou ne l'exercent qu'à temps partiel, la raison principale en est le manque de services de garde d'enfants. Des recherches récentes ont montré que la baisse des revenus des femmes était à mettre sur le compte des années de travail perdues, de la réduction du nombre d'heures travaillées et de la diminution des salaires horaires, après la naissance d'un enfant. D'après Joshi et Davies (1992, 1993), les femmes britanniques ont, à s'acquitter d'un " tribut familial " du fait, principalement, d'un recours accru au travail à temps partiel et d'une perte d'ancienneté chez les mères britanniques. Hakim (1991) a en outre soutenu l'idée que l'accroissement du travail à temps plein constitue la variable la plus essentielle pour la diminution de la ségrégation sexuelle et pour la réduction de l'écart entre les salaires, ce qui rend le tribut familial d'autant plus lourd. Les économistes néoclassiques ont avancé l'idée que les femmes choisissent de travailler à temps partiel et de donner la priorité aux soins familiaux informels, mais cela n'explique pas pourquoi les femmes britanniques sont 44% à préférer travailler à temps partiel contre 24% des femmes françaises. Il est probable que la contrainte effective que constitue le manque de services de garde d'enfants abordables joue également un rôle significatif dans l'explication de ce comportement.

Conformément à sa volonté de diminuer la part de l'État dans le domaine social, la Grande-Bretagne n'a pris aucune mesure pour faciliter l'accès à des services de garde d'enfants abordables, et elle s'est également refusée à instaurer des politiques destinées à concilier travail rémunéré et travail non rémunéré (les congés parentaux, par exemple). Toutefois, on peut arguer que les politiques desti-

nées à permettre de concilier les exigences du travail et celles de la famille peuvent aussi accentuer les divisions entre genres. En Suède, où de généreux congés parentaux (avec des taux de remplacement de salaire de 90 %) ont été institués au début des années 1970, rien ne tend à prouver qu'un nombre significatif d'hommes ait décidé de rester à domicile pour s'occuper de leurs enfants. De surcroît, la Suède est, de tous les pays occidentaux, celui où la ségrégation sexuée sur le marché du travail est la plus marquée, situation encore aggravée, peut-être, par le schéma de répartition des congés parentaux. Les raisons qui ont conduit à l'instauration de congés parentaux sont également à prendre en compte. L'Allemagne s'est servie des congés parentaux pour financer la sortie des femmes du marché du travail, alors qu'en France, leur adoption entrainait dans le cadre d'un engagement historique explicite envers une politique familiale prise au sens de politique de la population, et bénéficiant à ce titre aux familles nombreuses.

En ce qui concerne les soins à des adultes dépendants, le travail des femmes, notamment en tant que prestataires de soins non rémunérés au sein de la famille, constituait le fondement de la politique gouvernementale. Comme en témoigne clairement le livre blanc de 1981, intitulé *Growing Older*, le gouvernement partait du principe que les femmes s'occuperaient des membres de leur famille handicapés physiquement ou mentalement, et se montrait toujours plus préoccupé de limiter le rôle de l'État :

"Quel que soit le niveau des dépenses publiques que peut accorder l'État, et quelle que soit la manière dont elles sont distribuées, les premières sources d'assistance et de soins aux personnes âgées sont informelles et bénévoles. Elles relèvent des liens personnels de

parenté, d'amitié et de voisinage. Elles sont irremplaçables. Il incombe aux autorités publiques d'encourager cette assistance et ces soins, éventuellement de contribuer à leur développement, mais en aucun cas de les remplacer. Les soins au sein de la communauté doivent de plus en plus prendre la forme de soins attribués par la communauté" (Cmnd. 8173, 1981).

Ce document mettait en avant l'idée que les familles étaient les mieux placées pour comprendre et satisfaire les divers besoins d'une personne âgée, en admettant que cela "pouvait fréquemment impliquer un sacrifice personnel considérable", notamment lorsque la famille est composée d'une seule personne, "souvent une femme célibataire prenant soin d'un proche âgé". Des recherches ont montré que lorsque c'était une femme qui était chargée des soins, la quantité de services formels accordés par l'État, tels que l'aide à domicile et les repas livrés à domicile était moindre (Evan-drou, M. Arber, S., Dales, A. et Gilbert, N, 1986).

Comme l'a perçu Alan Walker (1986), la politique gouvernementale reposait en grande partie sur l'idée qu'il existait des ressources inexploitées en matière de soins informels que l'on pourrait employer pour répondre aux besoins (petits et grands) du nombre croissant de personnes âgées et très âgées. Toutefois, la démographie de la population des femmes chargées de soins (expliquée par Moroney (1976) voici plus de vingt ans), le fait que, typiquement, la prestataire de soins, âgée d'une cinquantaine d'années, soit de plus en plus susceptible de se trouver sur le marché du travail et de se montrer réticente à l'idée d'abandonner son emploi ou incapable de le faire à mesure que la précarité de l'emploi augmente, et le fait que l'injonction de se consacrer aux soins ressentie par les femmes puisse

difficilement devenir plus pressante, rendent cette hypothèse peu probable.

Pour les féministes, deux questions principales se posaient au sujet du travail non rémunéré des femmes : 1) comment l'évaluer et 2) comment parvenir à le répartir de manière plus équitable entre hommes et femmes ? Aucun pays n'est parvenu à évaluer le travail non rémunéré et aucun pays n'a connu une évolution significative de la division sexuée du travail non rémunéré. Toutefois, on aurait probablement tort de faire des allocations destinées aux femmes qui sont chargées de ces tâches de "caring" comme un "bien pour les femmes". Toute l'histoire du féminisme indique qu'il n'est nullement évident de préconiser des politiques cherchant à obtenir la reconnaissance de la "différence" féminine (pour ce qui concerne la quantité disproportionnée de travail de soins (caring) que fournissent les femmes), plutôt que des politiques visant à réaliser l'égalité entre hommes et femmes, généralement dans le domaine du travail rémunéré (Scott, 1988 ; Bacchi, 1990 ; Lister, 1995). William Beveridge pouvait en effet arguer sincèrement que sa proposition d'assurer les femmes via leur mari visait une juste reconnaissance de la valeur de leur travail de soins (Lewis, 1983). Le problème réside dans le fait que, aussi bien intentionnées fussent-elles, de telles politiques asseyaient également la dépendance des femmes à l'égard des hommes. Ce débat n'est nullement clos, comme en témoigne le premier numéro de *Social Politics*, dans lequel Trudie Knijn (1994) défendait le droit à un revenu en échange des soins fournis, tandis que Bettina Cass (1994) considérait que cela consacrerait le caractère féminin du travail de soins.

Comme l'ont montré McLaughlin et Glendinning (1994), dans les vingt der-

nières années, deux éléments ont servi à évaluer le "care" : le salaire versé par l'État aux personnes chargées des soins, et les droits individuels à des allocations pour prestations de soins (caring) dans le cadre du régime de la sécurité sociale. Dans le premier cas, le taux de salaire tend à être extrêmement faible et les avantages salariaux médiocres sinon inexistants (Evers, Pijl et Ungerson, 1994 ; Glendinning et McLaughlin, 1993). Le deuxième cas renferme un potentiel radical en impliquant une reconnaissance de droits fondés sur l'exercice des tâches de "caring". Toutefois le fondement de ces allocations n'est peut-être pas si clair. Ainsi, l'allocation pour les soins aux invalides a été adoptée en Grande-Bretagne en reconnaissance de l'incidence, de la prestation de soins sur le travail rémunéré ; à ce titre, l'allocation était plus considérée comme une façon de suppléer à un revenu interrompu que comme un salaire venant rémunérer le travail de soins. Le droit à ces allocations dépend en outre de l'attribution ou non d'autres allocations au bénéficiaire des soins, ce qui, comme l'a noté Lister (1995), signifie également qu'il ne s'agit pas d'une allocation accordée à tout citoyen sans conditions. Ce fait n'a rien de surprenant dans un pays où continue de prédominer une logique reposant sur le présumé qu'il existe/qu'il est bon qu'existe un modèle à soutien de famille masculin.

Les femmes britanniques ont également été fortement affectées, en tant que prestataires rémunérées de welfare, par les tentatives faites pour instiller des principes de marché dans le secteur public, depuis la fin des années 1980. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, depuis la seconde guerre mondiale, a été le plus souvent imputable à l'emploi féminin dans les rangs de l'État-providence : éducation, santé et services sociaux. Dans le cas des

services sociaux, l'objectif central de la nouvelle politique était de garantir l'adaptation des services aux besoins des usagers. Comme l'ont fait remarquer Baldock et Evers (1992), de tels objectifs ont été affichés dans plusieurs autres pays européens ayant aussi connu des évolutions dans leur système de soins aux personnes âgées. Les mécanismes du marché sont considérées comme indispensables à la réalisation de ces objectifs et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources. On part notamment du principe que l'introduction d'une dichotomie entre client et prestataire contribuera à diminuer la part des droits acquis des prestataires dans l'évaluation des besoins et les spécifications des services, ce qui augmentera la probabilité pour que ces services reflètent les besoins des usagers plutôt que ceux des prestataires. L'accent mis sur l'intérêt personnel du prestataire découle de la théorie influente du choix public (public choice theory) qui présentait les employés du service public comme augmentant les budgets. Nombre de chercheurs ont mis en doute la validité de cette thèse (Pollitt, 1990; Dunleavy, 1991; Hood, 1991). Quoi qu'il en soit, l'introduction de "quasi-marchés" (le terme est de Le Grand et Bartlett, 1993) s'est traduite par une dégradation des conditions de travail pour nombre d'employés "sur le terrain" sans s'accompagner nécessairement d'une amélioration de la flexibilité des services au profit des usagers. En raison de la concurrence entre les secteurs privés et bénévoles, les taux de salaires et les avantages professionnels se sont fréquemment détériorés. Une enquête de 1993, portant sur 1 200 auxiliaires familiales et personnes s'occupant d'un proche dépendant (qui sont a priori toutes des femmes) a révélé que deux tiers d'entre elles ne bénéficiaient ni d'indemnités de ma-

ladie ni de retraite (NUPE/UNISON, 1993).

RAPPORT DES MÈRES CÉLIBATAIRES AU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ET NON RÉMUNÉRÉ

Le problème de la conciliation du travail rémunéré et non rémunéré se pose avec une acuité toute particulière dans le cas des mères célibataires, autrement dit des mères ne disposant pas de soutien de famille masculin. Dans la logique du modèle à soutien de famille masculin, l'Etat doit décider dans quelle mesure et sous quelles conditions il interviendra pour suppléer le mari manquant; jusqu'à quel point il fera pression sur un père valide pour qu'il aide son enfant, et éventuellement la mère; et dans quelle mesure il considérera que la mère célibataire doit pourvoir aux besoins de l'enfant en devenant elle-même un soutien de famille. Plusieurs revirements ont eu lieu dans la position britannique à l'égard des mères célibataires: ainsi, la loi sur les pauvres adoptée au dix-neuvième siècle portait du principe qu'elles devaient travailler afin de subvenir aux besoins d'autant d'enfants (généralement un ou deux) que possible, l'Etat apportant son soutien aux autres par l'intermédiaire des maisons de travail (workhouse), puis l'idée dominante a été de mettre en avant leur rôle de mère et de prestataire de soins (comme en témoigne une décision d'après-guerre en vertu de laquelle elles n'étaient pas obligées de se rendre disponibles pour travailler); enfin, après une nouvelle volte-face, la législation de 1991 vise à les encourager à travailler.

De 1971 à 1991, le pourcentage des mères célibataires avec enfants à charge est passé de 7,5 % à 17,5 % de l'ensemble des familles ayant des enfants à charge. Dans les années 1990, les mises en garde contre la "décomposition" ou l'"effondre-

ment " de la famille ont été légion dans les titres des journaux ou les conférences du Parti conservateur. Avec l'augmentation du nombre des mères célibataires, certains ont fait grand bruit de la " dépendance à l'égard du welfare " et du coût pour les ressources publiques. A partir du début des années 1970, il semble que les mères célibataires aient été de plus en plus nombreuses à considérer les prestations liées à des critères de revenu comme des prestations leur revenant de droit. De plus, l'accès des mères isolées, notamment des mères célibataires, à des logements sociaux a connu une nette progression à partir de la fin des années soixante-dix. Alors que 36 % des mères isolées vivaient seules avec leurs enfants en 1973-75, elles étaient quelque 73 % dans ce cas en 1986-88. A ce titre, elles devinrent nettement plus visibles.

La condamnation, aux Etats-Unis, de la " culture de la dépendance ", visant en particulier les mères célibataires noires et leurs enfants, n'a pas été sans influencer la Grande-Bretagne. Dans le milieu des années 1980, Charles Murray (1984) a préconisé une suspension drastique des prestations sociales, de nature, selon lui, à susciter un changement de comportement. Il voulait inverser le processus qui avait conduit à ce que l'assistance sociale soit de plus en plus considérée comme un droit des citoyens dans les systèmes de maintien des revenus, et retourner à la conception de l'assistance qui sous-tendait la loi sur les pauvres, avec des droits moindres aux prestations et une perte concomitante de citoyenneté politique. Il insistait sur le fait que, dans une société où existaient des procédés contraceptifs efficaces, la maternité était pour les célibataires une question de choix. Dans son optique, la distribution de prestations sociales était trop hasardeuse, d'un point de vue moral. L'analyse de Lawrence Mead (1986) sur le problème de la dé-

pendance à l'égard du welfare eut plus d'influence encore sur les choix politiques. Il était lui aussi partisan d'une " remoralisation " des pauvres, à laquelle il pensait parvenir en les amenant à travailler. Mead mettait l'accent sur l'importance des devoirs plutôt que des droits des citoyens et défendait l'idée que ceux-ci devaient travailler (notion faisant référence à l'emploi rémunéré et non à des tâches non rémunérées telles que les soins aux enfants) en échange de prestations sociales. Cet argument entraînait également dans le cadre de préoccupations relatives à l'avenir des enfants de mères célibataires. Novak et al. (1987) ont suggéré qu'il valait mieux, pour l'enfant, avoir l'exemple d'une mère active que ne pas connaître de soutien de famille du tout. Aux Etats-Unis, une majorité d'Etats ont adopté des " workfare programmes " (qui obligent les chômeurs à travailler pour la municipalité ou à suivre une formation professionnelle en échange de leurs allocations), dans le cadre desquels les mères célibataires sont traitées au même titre que les hommes, c'est-à-dire en tant que travailleuses et non comme mères.

Toutefois, les conservateurs ont traditionnellement fait montre d'une certaine ambivalence sur la question de savoir s'il fallait encourager les mères à travailler hors du foyer. Aux Etats-Unis, George Gilder (1987) a déploré l'idée qu'un nombre accru de mères pénétre sur le marché du travail. Selon lui, le problème résidait dans le manque d'emplois rémunérés pour les hommes jeunes ; un nombre accru de femmes sur le marché du travail ne ferait qu'aggraver la situation. Les analystes britanniques ont, dans les années 1990, eu tendance à reprendre les arguments employés dans les écrits américains plus traditionnellement conservateurs. Ainsi, Patricia Morgan (1995) a soutenu l'idée que les politiques destinées à encourager les

mères célibataires à entrer sur le marché du travail constituent " la solution au mauvais problème ". En Grande Bretagne, jusque dans les années 1990, la Cour des comptes (National Audit Office) a confirmé la politique gouvernementale officielle de neutralité à l'égard de l'emploi des mères célibataires. Etant donné qu'il n'existe que trois sources principales de revenu pour les mères célibataires et leurs enfants - l'Etat, le marché du travail et les hommes - le choix de diminuer l'intervention de l'Etat et l'ambivalence manifestée sur la question de l'opportunité pour les femmes ayant des enfants en bas âge d'entrer sur le marché du travail revenaient à se tourner vers la troisième source : les pères des enfants. Tant aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne, des lois ont été adoptées pour garantir le versement de pensions alimentaires par les pères (Child Support Act, 1991).

Les difficultés que connaissent les mères célibataires sont liées à la nécessité pour une seule personne de fournir à la fois l'argent et les soins. Si la seule alternative est, aux yeux des politiques, de considérer ces femmes comme des travailleuses ou de les traiter comme des mères, en réalité, ni l'une ni l'autre de ces positions ne sont viables. Une majorité de mères célibataires veulent travailler (Bradshaw et Millar, 1991) et c'est avant tout l'absence de services de garde d'enfants abordables qui les en empêche (Bradshaw, 1996). Quoi qu'il en soit, la plupart d'entre elles ne veulent travailler qu'à temps partiel. Si les mères célibataires sont mieux loties, sur le plan financier, dans un pays comme la Suède où la plupart d'entre elles travaillent à temps plein, il n'est pas certain que leurs consœurs britanniques choisiraient de travailler à temps complet, quand bien même elles auraient accès à des services de garde d'enfants abordables. Comme l'a noté Jane Millar (1995), beaucoup de mères

célibataires pensent qu'il est important de consacrer une grande partie de leur temps à leurs enfants et pourraient, de ce fait, ne pas choisir d'optimiser leur pouvoir d'achat. Si les femmes sont nombreuses à abandonner un travail rémunéré pour se consacrer à un proche dépendant, de même, les mères célibataires quant à elles attachent une grande importance à leur travail de soins aux enfants.

La position des mères célibataires à l'égard du travail rémunéré/non rémunéré doit être mise en relation avec la nature des systèmes de protection sociale. Le tableau 1 (cf. page 64) révèle que les taux de participation des mères célibataires au marché du travail divergent fortement, et sont fréquemment significativement différents, de ceux des mères mariées (tableau 2, cf. page 64). Aux Etats-Unis, le système d'aide sociale aux mères célibataires est stigmatisé en tant que prestation catégorielle et son montant est relativement faible ; les services et aides pour la garde des enfants étant également modiques, les femmes doivent avoir recours au marché du travail. En Allemagne, où le système de prestations sociales est assurantiel, les mères célibataires qui demandent l'aide de l'Etat doivent se contenter de prestations assistantielles de deuxième ordre, dont les taux sont fixés au plan local. Là encore, les mères célibataires sont incitées à travailler, indépendamment du fait que les services de garde d'enfants sont relativement modestes ; le taux de participation des mères célibataires sur le marché du travail allemand est même considérablement plus élevé que celui des mères mariées. Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, la situation diffère quelque peu. Les mères célibataires bénéficient de l'assistance sociale, mais depuis la fin de la guerre, il s'agit d'une prestation dont le montant est fixé à l'échelon national

et que touchent autant les hommes que les femmes. L'image négative associée à ce type de prestations a sensiblement évolué, depuis les années 1970. Les Pays-Bas ont traditionnellement versé des prestations généreuses, suffisantes pour suppléer aux revenus du soutien de famille masculin. Dans ces pays, les mères célibataires n'ont pas été contraintes à recourir au marché du travail, mais il convient de noter que de récentes législations, aussi bien aux Pays-Bas qu'au Royaume-Uni, cherchent à les encourager à travailler. Ainsi, au Royaume-Uni, le seuil de revenus donnant droit à des prestations a été relevé et les droits aux prestations accordés aux personnes exerçant un travail rémunéré s'appliquent désormais également aux mères célibataires.

La situation des mères célibataires fournit des éléments intéressants sur la difficulté de concilier travail rémunéré et travail non rémunéré et sur l'importance des politiques sociales dans l'inflexion des comportements à l'égard du marché du travail. La grande majorité des mères célibataires doivent rassembler des revenus provenant de sources différentes, parce qu'elles doivent mener de front travail rémunéré et travail non rémunéré, mais la manière dont elles le font diffère considérablement d'un pays à l'autre. Il convient de noter que les mères mariées ont elles aussi, à réunir des revenus, leurs sources principales étant le marché du travail et leur conjoint, plutôt que le marché du travail, l'Etat et le (ex-) mari.

CONCLUSION

Il est difficile de savoir quelle est la meilleure manière de concevoir des politiques pour traiter le problème épineux de la relation entre travail rémunéré et non rémunéré, notamment parce que c'est une question traversée par celle des inégalités entre les

sexes. McLaughlin et Glendinning (1994) ont suggéré que l'on pouvait penser à la "défamilialisation" plutôt qu'à la "decommodification", pas dans le sens d'une simple individualisation, qui a souvent été employée pour faire entrer les femmes sur le marché du travail (Luckhaus, 1994) mais plutôt au sens des termes et des conditions dans lesquels les individus s'engagent dans la vie familiale. Cette conception permettrait de tenir compte du fait que les hommes et les femmes doivent disposer d'une certaine quantité d'aide pour parvenir à concilier travail rémunéré et travail non rémunéré, et intègre l'idée que le droit de ne pas se consacrer au "caring" (Land et Rose, 1985) est aussi important que celui de s'y consacrer. (L'éthique des soins suppose, après tout, que ceux-ci sont donnés volontairement.) Cette formulation encourage l'étude du fonctionnement du droit de la famille comme des droits sociaux. Le concept de "défamilialisation" conduit à recentrer le débat sur la relation entre travail rémunéré et travail non rémunéré, pour les femmes. De plus, il est possible d'interpréter ce concept de manière à éviter la question contrariante de savoir ce qui est "bon" pour les femmes; on ne part pas du principe (contrairement à ce qui se passe dans le cas de la "decommodification") que la "défamilialisation" est nécessairement un concept positif. L'objectif de la politique sociale doit être d'offrir la possibilité de choisir; cet objectif est admis dans le concept de "decommodification" tel qu'il est appliqué aux hommes, à savoir la possibilité qu'ils ont de ne pas exercer d'emploi rémunéré. Le problème est que la relation complexe que les femmes entretiennent avec le travail rémunéré, le travail non rémunéré et le welfare nous oblige à prendre en compte non seulement leur droit de ne pas exercer un emploi rémunéré ("decommodification") et par exten-

sion leur droit de pratiquer un travail non rémunéré, mais aussi leur droit d'exercer un emploi rémunéré et par conséquent leur droit de ne pas se livrer à de tâches non rémunérées.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, M., BECKHOFFER, F. ET GERSHUNY, J (EDS.) (1994) *The Social and Political Economy of the Household*. Oxford: Oxford University Press.
- BACCHI, C. (1990) *Same Difference*. Sydney: Allen and Unwin.
- BALDOCK, J. ET EVERS, A. (1992) "Innovations and Care of the Elderly; the Cutting Edge of Change for Social Welfare Systems. Examples from Sweden, the Netherlands and the United Kingdom. *Ageing and Society*. 12: 289-312.
- BRADSHAW, J. (1966) *The Employment of Lone Parents*. York: Joseph Rowntree Foundation.
- BRADSHAW, J. ET MILLAR, J. (1991) *Lone-Parent Families in the UK*. Department of Social Security Research Report n° 6. London: HMSO.
- BRANNEN, J. ET WILSON, G. (1987) *Give and Take in Families: Studies in Resource Distribution*. London: Tavistock.
- BRUEGEL, I. (1983) "Women's Employment, Legislation and the Labour Market". In J. LEWIS (ed.) *Women's Welfare, Women's Rights*. London: Croom Helm, 130-169.
- CASS, B. (1994) "Citizenship, Work and Welfare: The Dilemma for Australian Women". *Social Politics* 1 (1): ??
- CMND. 8173 (1981) Department of Health and Social Security, Secretaries of State for Scotland, Northern Ireland and Wales. *Growing Older*.
- DENLEAVY, P. (1991) *Democracy, Bureaucracy and Public Choice. Economic Explanations in Political Science*. Brighton: Harvester Wheatsheaf.
- ESPING ANDERSEN, G. (1990) *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge: Polity.
- EVANDROU, M., ARBER, S., DALES, A. ET GILBERT, N. (1986) "Who Cares for the Elderly?: Family Care Provision and Receipt of Statutory Services". In C. PHILLIPSON, M. BERNARD, et P. STRANG (1986) *Dependency and Interdependency in Old Age: Theoretical perspectives and Policy Alternatives*.
- EVERS, A., PIJL, M. ET UNGERSON, C. (1994) *Payments for Care: A comparative Overview*. Aldershot: Avebury.
- FOLBRE, N. (1994) *Who Pays for the Kids? Gender and the Structures of Constraint*. London: Routledge.
- GILDER, G. (1987) "The Collapse of the American Family". *The Public Interest* n° 89, Fall.
- GLENDINNING, C. et McLaughlin, E. (1993) *Financial Support for Informal Care: A European Study*. Social Security Advisory Committee, Research Report n° 5. London: HMSO.
- GLENDINNING, C. et MILLAR, J. (eds.) (1987) *Women and Poverty in Britain*. Brighton: Harvester/Wheatsheaf.
- HAKIM C. (1993) "Notes and Issues: The Myth of Rising Female Employment". *Work Employment and Society* 7 (1): 97-120.
- HOBSON, B. (1994) "Solo Mothers, Social Policy Regimes and the Logics of Gender". In D. Sainsbury (ed.) *Gendering Welfare States*. London: Sage, 170-187.
- Hood, C. (1991) "A Public Management for all Seasons". *Public Administration* 69, 3-16.
- JOSHI, H. et DAVES, H. (1992) "Child Care and Mothers' Lifetime Earnings: Some European Contrasts". *CEPR Discussion Paper 600*, London: Centre for Economic Policy Research.
- JOSHI, H. et DAVES, H. (1993) "Mothers' Human Capital and Childcare in Britain". *National Institute Economic Review* 146, November: 50-63.
- KNJIN, T. (1994) "Fish without Bikes: Revision of the Dutch Welfare State and its Consequences for the (In)dependence of Single Mothers". *Social Politics* 1 (1): 83-106.
- KREMER, M. (1995) "Gendered Interpretations of Citizenship". Paper given to the ESA Conference, Budapest, August.
- KOLBERG, J.E. (1991) "The Gender Dimension of the Welfare State". *International Journal of Sociology* 21 (2): 119-148.
- LAND, H. et PARKER, R. (1978) "Family Policy in Britain: The Hidden Dimensions". In A. Dahn et S. Kamerman (eds.) *Family Policy in Fourteen Countries*. New York: Columbia University Press, 331-66.

- LAND, H. et ROSE, H. (1985) "Compulsory Altruism for some or an Altruistic Society for all?" In P. BEAN, J. FERRIS et D. WHYNES (eds.) *In Defence of Welfare*. London : Tavistock, pp. 74-96.
- LANGAN, M. et OSTNER, I. (1991) "Gender and Welfare : Towards a Comparative Framework". In G. ROOM (ed.) *Towards a European Welfare State*. Bristol : SAUS.
- LE GRAND, J. et BARTLETT, W. (1993) "The Theory of Quasi-Markets". In J. Le Grand et W. Bartlett (eds.) *Quasi-markets and Social Policy*. London : Macmillan, 13-34.
- LISTER, R. (1995) "Dilemmas in Engendering Citizenship". *Economy and Society* 24 (1) : 1-40.
- LEWIS, J. (1992) "Gender and the Development of Welfare Regimes". *Journal of European Social Policy* 2 (3), 159-73.
- MCLAUGHLIN, E. et GLENDINNING, C. (1994) "Paying for Care in Europe : Is there a Feminist Approach?" In L. HANTRIS et S. MANGEN (eds) *Family Policy and the Welfare of Women*. Cross national Research Papers, University of Loughborough.
- MEAD, L. (1986) *Beyond Entitlement*. New York : The Free Press.
- MILLAR, J. (1994) "Poor Mothers and Absent Fathers : Support for Lone Parents in Comparative Perspective". Plenary Adress to the Social Policy Association Conference, University of Liverpool, July.
- MORGAN, P. (1995) *Farewell to the Family. Public Policy and Family Breakdown in Britain and the USA*. London : IEA.
- MORONEY, R. (1976) *The Family and the State. Considerations for Social Policy*. London : Longman.
- MORRIS, L. (1990) *The Workings of the Household. A US-UK Comparison*. Cambridge : Polity Press.
- MURRAY, C. (1984) *Losing Ground. American Social Policy, 1950-1980*. New York : Basic Books.
- NELSON, B. "The Origins of the Two-Channel Welfare State : Workmen's Compensation and Mothers' Aid". In Linda GORDON (ed.) *Women, the State and Welfare*. Madison : University of Wisconsin Press.
- NOVAK, M. et al. (1987) *A Community of Self-Reliance : The New Consensus on Family and Welfare*. Marquette University, Milwaukee : American Enterprise Institute.
- NUPE/UNISON (1993) *Bringing it all Home : the NUPE Home Care Survey*. London : Nupe/Unison.
- OAKLEY, A. (1986) "Social Welfare and the Position of Women". Richard Titmuss memorial Lecture, Hebrew University of Jerusalem.
- ORLOFF, A. (1993) "Gender and Social Rights of Citizenship : State policies and Gender Relations in Comparative Research". *American Sociological Review* 58 (3) : 303-28.
- PAUGAN, S., PRELIS, J.A. et EVANS, M. (1995) "Chunnel Vision : Poverty and social Exclusion and the Debate on Social Welfare in France and Britain". London : LES, STICERD, WSP/115.
- PERSSON, I. et JONUNG, C. (1993) "Women's Employment : Current Developments". *Work, Employment and Society* 7 (2), 259-74.
- POLLITT, C. (1990) *Managerialism and the Public Services. The Anglo-American Experience*. Oxford : Blackwell.
- SCOTT, J.W. (1988) "Deconstructing Equality versus Difference : or, the Uses of Post-Structuralist Theory for Feminism". *Feminist Studies* 14 (1) : 33-50.
- SIM, B. (1987) "The Scandinavian Welfare States - Towards Sexual Equality or a New Kind of Male Domination?" *Acta Sociologica* 30 (3/4) : 255-70.
- STEINER, G. (1981) *The Futility of Family Policy*. Washington DC : Brookings Institute.
- TAYLOR GOOBY, P. (1991) "Welfare State Regimes and Welfare Citizenship". *Journal of European Social Policy* 1 (2) : 93-105.
- TITMUS, R.M. (1963) *Essays on the Welfare State*. London : Allen and Unwin.
- TRIGILETTI, R. (1995) "The Gendered 'Rationalization' of Italian Social Policies in the Nineties". Paper given to the ESA Conference, Budapest, August.
- WALKER, A. (1986) "Care for Elderly People : A conflict between Women and the State". In J. FINCH et D. GROVES (eds.) *A Labour of Love*. London : Routledge.
- WILSON, E. (1977) *Women and the Welfare State*. London : Tavistock.

ANNEXES

Tableau 1 : Pourcentage de mères célibataires employées à temps plein et à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Données les plus récentes.

	Temps plein	Temps partiel	% des actives à temps plein
Belgique (1992)	52	16	76
Danemark	59	10	86
Allemagne (1992)	28	12	70
France (1992)	67	15	82
Italie (1993)	58	11	84
Pays-Bas (1994)	16	24	40
Royaume-Uni (1990/92)	17	24	41
Suède (1994)	41	29	59

Source : J. Bradshaw et al., *The Employment of Lone Parents : a comparison of policy in 20 countries*. London : Family policy Studies Centre and Joseph Rowntree Foundation, 1996, Table 1.3.

Tableau 2 : Pourcentage de mères mariées ou vivant en cohabitation, employées à temps plein et à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Données les plus récentes.

	Temps plein	Temps partiel	% des actives à temps plein
Belgique (1992)	36	22	59
Danemark	64	20	76
Allemagne (1992)	21	20	51
France (1992)	49	20	72
Italie (1993)	29	12	71
Pays-Bas (1994)	13	39	25
Royaume-Uni (1990/92)	21	41	34
Suède (1994)	42	38	53

Source : idem.

LES FEMMES ENTRE L'ÉTAT ET LA FAMILLE : AUTONOMIE, INCITATIONS, CONTRAINTE ?

par
Agnès Pitrou
Sociologue
LEST - CNRS

Le rapprochement entre les politiques familiales et l'emploi est relativement nouveau dans la mesure où il s'agit (y compris dans les politiques publiques) de champs séparés ayant en apparence leurs logiques propres. Il faut noter toutefois que, via les problèmes posés aux familles (et d'abord aux femmes) par l'articulation entre vie de travail et vie de famille, de nombreux travaux ont été publiés ces derniers mois - soit sur les politiques elles-mêmes, soit sur telle ou telle mesure, souvent pour mettre en évidence le subtil passage d'une politique de lutte contre le chômage à des programmes qui restreignent les fonds d'aides aux familles et atteignent les femmes perçues comme prestataires de service plus que comme bénéficiaires¹.

Les travaux présentés ici sont particulièrement intéressants parce qu'ils abordent les relations entre politiques familiales et emploi de manière transversale : soit par comparaison entre des aires géopolitiques différentes, soit par l'analyse de programmes ou de mesures qui renvoient à l'un et l'autre champ.

Je voudrais brièvement noter les "entrées" qui me paraissent particulièrement heuristiques à la lecture des quatre textes proposés, et autour desquels le débat pourrait se prolonger :

1) **Le dirigisme ou l'intervention des Etats dans les affaires de famille**, à travers et au-delà des lois, par des mesures qui leur sont destinées. La légitimité de ces interventions - diversement revendiquée ou contestée entre les États - est-elle une vraie ou une fausse question ? Peut-il y avoir réellement "non-intervention", d'une part parce

¹ Un prochain numéro de la Revue franco-québécoise *Lien social et politiques* à paraître en fin 1996 (n° 36) sera consacré à "Politiques familiales, femmes et emploi" (titre du numéro : vies de femmes et politiques familiales).

qu'un État ne peut pas se désintéresser de la reproduction biologique et sociale de sa population (ni négliger l'agent d'intégration sociale qu'est la famille) ; d'autre part, parce qu'on sait bien que ne pas intervenir (par exemple se refuser à distribuer des aides financières, ou à créer des services), est, pour les pouvoirs, une forme d'action qui infléchit les comportements. On retrouve dans toutes les recherches sur le sujet l'exemple le plus frappant qui est celui des garderies d'enfants en bas-âge comme facteur dissuasif ou positif vis-à-vis de l'activité professionnelle des femmes.

Que veut dire en fait ce concept "d'autonomie des familles" (qui a un peu remplacé celui de "la famille, cellule de base de la société") quand on sait que les familles ne se développent pas dans un espace social "neutre", mais qu'elles sont influencées de mille façons par les politiques (à tous les niveaux) auxquelles elles sont confrontées, et à toutes sortes de phénomènes socio-économiques pesants? L'effacement actuel des idéologies affirmées de la plupart des États vis-à-vis des formes ou des modèles familiaux en accord avec une certaine vision de la société ne veut pas dire qu'il n'y ait pas une forte pression exercée : mais les arguments pour restreindre les budgets sont empruntés actuellement plutôt aux "contraintes économiques", même dans les sphères influencées par des courants religieux ou politiques très conservateurs ou réactionnaires, l'idéologie familialiste est loin de faire l'unanimité, surtout chez les femmes.

Il est tout à fait indispensable à cet égard d'étudier les politiques familiales des États totalitaires, fascisme, nazisme, états communistes, période de Vichy pour la France, franquisme, régime de Salazar... ne serait-ce que pour voir quelle capacité de résistance ont pu manifester (ou amorcer) certaines femmes et comment "les familles" sont

aussi des agents de lutte plus ou moins visibles contre l'oppression visible ou larvée du pouvoir.

2) Les actions qui concernent la famille s'exercent dans un jeu à multiples partenaires. L'État lui-même est relayé plus ou moins, selon les pays, par les collectivités locales, villes ou provinces. Ces différentes instances se renvoient la responsabilité des mesures en faveur des familles ou des handicapés sociaux. Certaines communications insistent aussi sur le rôle des employeurs, soucieux de s'attacher leurs salariés les plus "utiles" par des mesures d'aide à leur famille ou leurs enfants. Mais, à ce propos, de nombreux problèmes se posent. D'une part, en ce qui concerne les femmes, les attitudes des employeurs sont toujours des attitudes vis-à-vis "de mères en puissance", et donc leurs réticences par rapport aux aides ou aux facilités à accorder "aux mères" (et la gêne pour l'organisation du travail qui en découle) tendent à se diffuser sur l'ensemble des femmes, quels que soient leur âge et leur statut, ce qui accroît les discriminations entre hommes et femmes. La démographie actuelle (raccourcissement du temps des maternités) contredit pourtant ce point de vue.

D'autre part, les avantages sociaux liés aux contrats de travail desservent évidemment les femmes sans emploi (perte des protections) et accroissent les inégalités sociales : les salariés les plus "utiles" sont aussi les plus qualifiés et les mieux rémunérés. On peut se demander en outre ce que ces avantages deviennent en temps de crise de l'emploi quand les compressions de personnel sont à l'ordre du jour.

Il faut noter enfin l'intervention des associations ou des initiatives communautaires ou coopératives vis-à-vis des familles : sont-elles assurées d'une certaine pérennité hors de subventions ou de soutiens publics ?

Face à l'option du "tout-marché" qui serait seul capable de dispenser aux familles et aux femmes les services dont elles ont besoin, comment se noue le jeu de ces partenaires ?

3) Quels sont les effets des politiques familiales sur l'activité professionnelle des femmes ?

La "réussite" ou "l'échec" des politiques ne peuvent s'apprécier qu'en fonction des objectifs qu'elles s'étaient plus ou moins explicitement assignés : l'influence sur la fécondité du couple ; la distribution de services correspondant aux besoins des familles, en quantité ou en qualité ; la possibilité pour les femmes de s'investir dans des activités extra-familiales, dont le travail professionnel ; éventuellement, l'égalité entre les hommes et les femmes. En réalité, les bilans sont toujours tronqués ou biaisés du fait de la complexité des paramètres en jeu dans les comportements familiaux, du changement incessant des mesures, et de la non-explicitation claire des buts poursuivis. Les discussions autour de l'émancipation acquise par le travail sont rendues confuses non seulement à cause des situations nouvelles créées par la précarisation des emplois féminins, mais aussi par l'approche souvent très orientée des "préférences" ou des "choix" que les femmes elles-mêmes sont censées exprimer, alors qu'elles sont enserrées dans toutes sortes de contraintes. Les types de trajectoires différenciées que l'on observe entre les femmes très qualifiées attachées à leur activité et les femmes plus ou moins refoulées du marché de l'emploi, qui renoncent à travailler ou qui, sous l'emprise de la nécessité, n'ont que la possibilité de boulots précaires, ou de services de type domestique dans d'autres familles (services dits de proximité) risquent d'être encore renforcés par certaines dispositions des politiques. On observe ainsi de nouvelles stratégies, liées à l'absence de services d'aide pour les

enfants, qui consistent en une limitation ou un retard de la mise au monde des enfants pour éviter la perte ou l'interruption de l'emploi difficilement décroché.

4) A l'égard des arbitrages à rendre entre travail et famille, il faut faire intervenir non seulement l'existence d'une politique familiale plus ou moins développée, **mais la forme sous laquelle les aides sont prévues** : allocations financières, universelles ou avec des seuils de ressources (donc plus ou moins tournées vers l'assistance), par des crédits d'impôt ou des prestations supposés permettre l'acquisition de services sur le marché, selon la doctrine néo-libérale ; ou services en nature, dont les modes d'accès, de distribution et d'adaptation aux besoins réels posent toutes sortes de questions. Mais il est clair qu'aucune de ces variantes n'est indifférente non seulement par rapport à la justice sociale, mais surtout par rapport à la situation des femmes - ainsi que par rapport aux incitations, pour les hommes, à prendre une part plus importante des travaux dans le champ familial.

5) Le cas exemplaire des "mères célibataires" et des familles monoparentales permet d'analyser les contradictions des politiques par rapport à la place des femmes et à leurs responsabilités, entre assistance (plus ou moins assortie de principes sur l'éducation des enfants), autonomie par le travail, ou soutien "normal" d'un conjoint - welfare, workfare ou wedfare. De fait, soit par nécessité, parce que les vivres publics leurs sont en quelque sorte coupés ou au contraire parce qu'une politique positive a prévu pour elles des relais éducatifs pour les enfants et des modalités spéciales de réinsertion dans l'emploi, les femmes seules ayant des enfants à charge tentent de rentrer sur le marché du travail. Les tentatives des pouvoirs publics pour faire payer les pensions par les pères défaillants s'ins-

crivent dans une perspective plus large de responsabilisation du réseau familial, mais aussi de régularisation du rôle "normal" des pères.

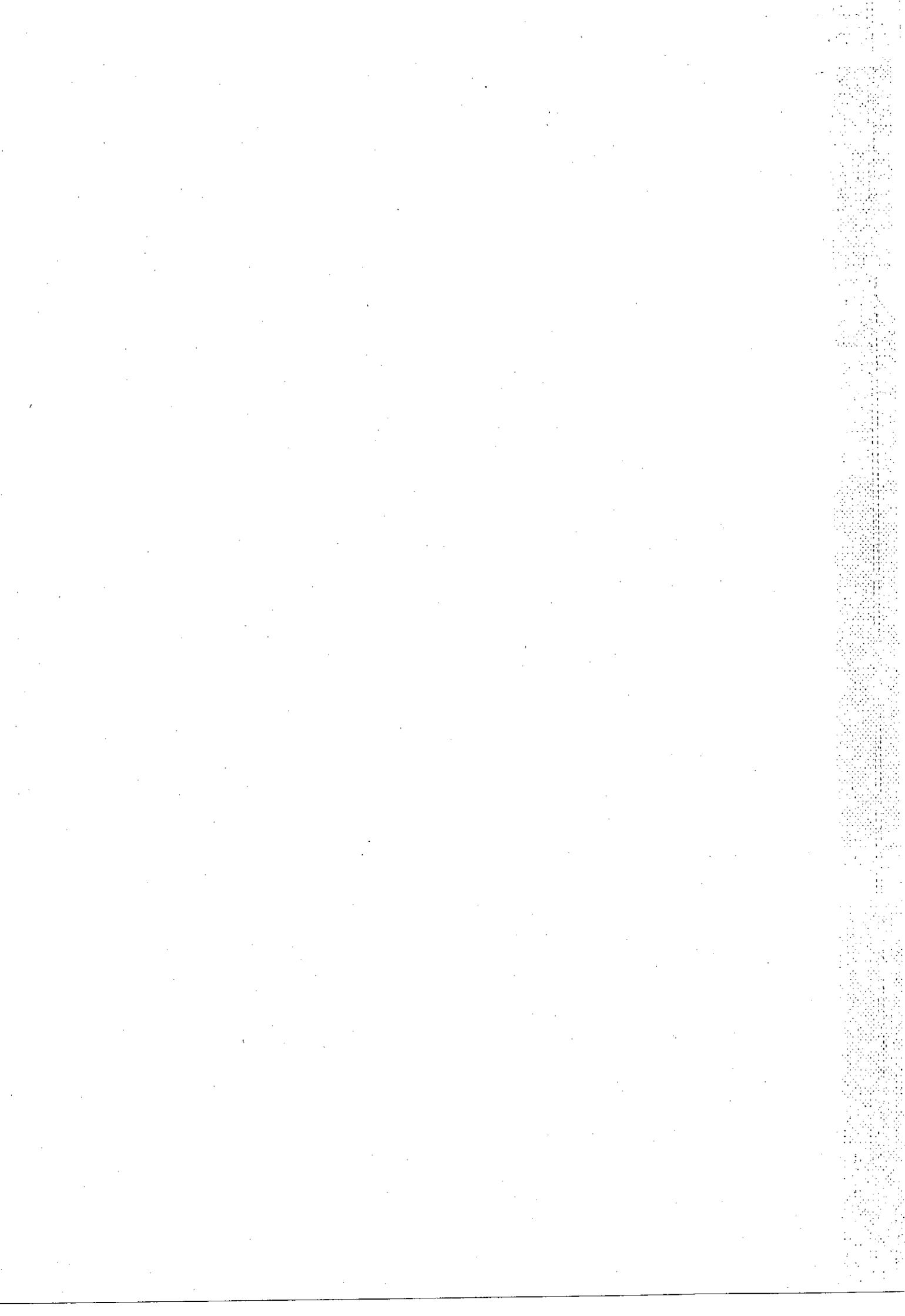
Bien que tous les pays (y compris ceux de l'ex-bloc communiste) semblent se couler dans le modèle de la "pensée unique" néo-libérale, et donc restreindre leurs interventions pour se retourner vers les familles auto-productrices des services dont elles ont besoin (c'est-à-dire vers les femmes) ou vers le marché, les différences entre ces pays sont instructives si on les analyse de plus près ; des tendances ou des mesures qui vont dans le même sens en apparence s'inscrivent dans des histoires passées et s'appuient sur des systèmes familiaux qui ont évolué, et donc des environnements bien différents. C'est le risque et l'intérêt des comparaisons.

Repères bibliographiques

Politiques familiales et emploi

par Jacqueline Laufer
sociologue
Groupe HEC

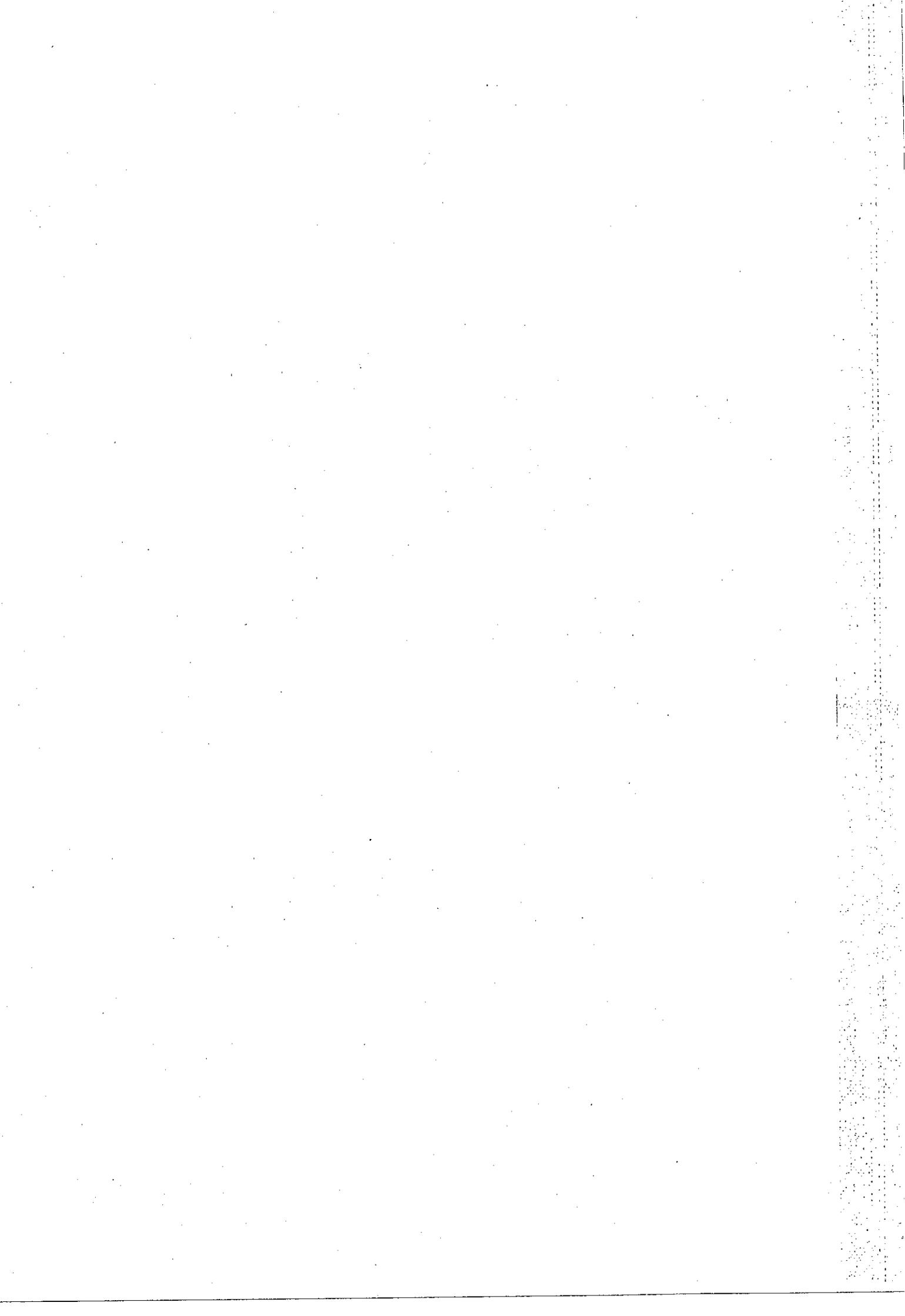
- COMMAILLE, J., (1996) *Misères de la famille, question d'Etat*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- DAUNE-RICHARD, A.-M., (1993) "Activité et emploi des femmes : des constructions sociales différentes en France, au Royaume-Uni et en Suède", *Sociétés contemporaines*, n° 4, pp. 125-144.
- HANTRAI, L. et LETABLIER, M.-T., (1996) "Familles, travail et politiques familiales en Europe"- *Cahiers du CEE*, n° 35 - PUF.
- JENSON, J., SINEAU, M. (1995) *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué* - Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- LAUFER, J. (1994) "Conciliation des temps professionnels et familiaux et égalité des chances". Forum européen - Gender et Emploi du Temps - Institut Européen - Florence 25-26 novembre.
- LEWIS, J. (1995) "Egalité, différence et rapports sociaux de sexes dans les Etats-Providences du XXème siècle" in *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales Ephesia* - Editions La Découverte.
- MARTIN, J. (1994) "Les paradoxes de la politique familiale", *Politix* - La Revue. Nov. Déc. 1994 n° 8 - Hors Série.
- PITROU, A. (1994) *Les politiques familiales. Approches sociologiques*, Editions Syros.
- DEL RE, A. et HEINEN J. (Dir), (1996) *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des Etats-Providence et de la représentation politique en Europe* - Editions l'Harmattan - Paris.
- DE SINGLY, F., SCHULTEIS F. (sous la dir.) *Affaires de familles, Affaires d'Etat*, Editions de l'Est/IFRAS/Goethe Institut
- "Vies de femmes et politiques familiales", *Lien Social et Politiques*, n° 36.



2

Problématiques de l'immigration

|| Sous la responsabilité de
|| Chantal Rogerat



introduction

par
Chantal Rogerat
Sociologue
GEDISST - CNRS

Le séminaire du MAGE sur le chômage et l'égalité des chances, en 1995, a mis en évidence le renforcement des inégalités et des clivages sociaux de sexe. Une hiérarchie sociale du "genre", dirions-nous, se manifeste en effet, révélée par un accès inégal au marché du travail, une légitimité requise mais non acquise à avoir un emploi.

Cette logique de légitimité qui contribue à construire l'emploi et sa précarisation, l'activité et sa flexibilité, le chômage et sa rigidité se conjugue et s'affronte au sein de systèmes sociaux où nous avons voulu pour ce séminaire sur "Les problématiques de l'immigration" distinguer une autre hiérarchie sociale, celle des origines étrangères et l'analyse de son mode d'intervention dans l'approche qui est faite du marché du travail.

Le besoin de dresser un état des lieux nous est apparu nécessaire. A partir du moment où le chômage s'étend, se généralise, le processus de sélectivité s'accélère et se diversifie. Le sexe est ainsi source de discrimination, mais l'origine étrangère également.

Dans la mesure où l'on se refuse à traiter le sexe et l'origine étrangère comme de simples variables, où la notion de tolérance sociale (Torns) nous apparaît centrale pour conduire un raisonnement sur le travail, l'emploi et le chômage des femmes, poser la question de la présence des femmes étrangères dans le marché du travail nous incite à décrypter ce que le monde social, l'économie en font, et ceci dans une démarche de dénaturalisation, de défatalisation (Bourdieu).

Une première question se pose: de qui parlons-nous? De "femmes dans l'immigration", d'"étrangères"? De "migrantes", migrant se révélant un concept incertain (Gaspard)? Doit-on les appeler "femmes en migration" comme nous le dit ici Anette Goldberg-Salinas? A cha-

que définition, correspond une construction, une problématique différente. Réfléchir en termes de "catégories sexuées et ethniques" comme elle nous le propose nous invite également à nous interroger sur ce qu'on entend par "ethnie" (Schnapper) comme, sur un autre registre, la pertinence de l'analyse faite sur "la race" a été mise en question (Guillaumin).

Deuxième question: comment, dans ce contexte, mesurer l'entrée des "femmes immigrées" sur le marché du travail? Nous avons appris à nous méfier des interprétations arithmétiques des statistiques d'emploi qui tenteraient de faire croire que le chômage résulte d'un excès de l'offre de travail. Nous savons que ce type de raisonnement peut conduire à présumer que le "renvoi des immigrés" pourrait rétablir l'équilibre du marché du travail.

Cependant, il nous a semblé indispensable, à partir de quelques chiffres, de dégager certaines caractéristiques¹ qu'il s'agira ensuite de mettre en questions :

- Il existe bien un processus de féminisation de la population étrangère en France.

- La "surmasculinisation" de la présence étrangère fait partie d'un passé révolu.

- Le processus de féminisation de la population en France est dû aux "étrangères".

En effet, depuis les années 60, si, dans la France métropolitaine, la part des femmes est restée inchangée (51,4% pour une population totale de 46,5 Millions d'habitants en 1962, 51,3% vingt-huit ans plus tard), il n'en va pas de même pour celles qui sont de nationalité étrangère. Celle-ci a progressé.

La part des femmes dans la population étrangère totale a atteint 45% lors du dernier recensement et le taux passe à 48% parmi la population immigrée, (définie par l'Insee comme l'ensemble des personnes nées étrangères, à l'étranger et qui résident en France soit en tant qu'étrangers soit comme Français par acquisition.)

Quant à la population active étrangère, les taux de progression de la main-d'oeuvre féminine étrangère ont doublé en moins de trente ans. En 1962, il était de 15,1% ; en 1990, de 30,4%.

Une étude récente sur les étudiants étrangers en France², notons-le aussi, met en évidence le fort contraste existant entre le groupe des étudiants en provenance des pays développés et celui des étudiants en provenance des PVD. L'étudiant en provenance des pays développés estune étudiante (3 fois plus) tandis que l'étudiant venu des pays en voie de développement est plus souvent de sexe masculin (3 fois plus) .

Si l'on regarde les secteurs d'activité repertoriés par l'enquête Emploi du Ministère du Travail, pour les années 1991-1994, on s'aperçoit que :

- les étrangères représentent le quart (24,1%) de la main-d'oeuvre non nationale employée dans l'industrie, proportion qui passe à près de la moitié (44,6%) dans l'industrie des biens de consommation

- en outre, elles constituent désormais la moitié (49,8%) de la population active étrangère qui exerce son activité dans le secteur tertiaire. La barre des 50% est franchie par exemple dans les services à la personne, les emplois de proximité.

¹ Chiffres et statistiques relèvent des travaux de la Direction de la Population et des Migrations . (André Lebon)

² étude réalisée par V. Borgogno, J. Strieff-Fénart, L. Vollenweider-Andresen, V. Simon (CNRS,SOLIIS, URMIS)

Les "étrangères" se retrouvent ainsi dans une situation qui épouse les tendances générales de l'emploi féminin en France :

- une activité professionnelle croissante,
- une tertiarisation des emplois,
- une propension certaine à la concentration des emplois dans les secteurs répertoriés comme peu qualifiés.

Ces caractéristiques se retrouvent quand on examine le *surchômage* féminin, pour reprendre l'expression employée par A. Gauvin lors de notre séminaire de l'année dernière. L'enquête Emploi de 1994 fait apparaître la situation suivante : si 12,4% de l'ensemble des actifs des deux sexes et de toutes nationalités étaient sans emploi au moment de l'enquête, le pourcentage s'élevait à 14,3% pour les seules actives mais lorsqu'on prend le pourcentage concernant les seules "étrangères", celui-ci s'élève à 28,4%. Cette élévation brutale s'explique par le taux très élevé des ressortissantes des pays tiers où les femmes de 15/24 ans, souvent venues au titre de l'immigration familiale sont les plus touchées : 62,4% soit 6 sur 10.

Nous sommes alors en présence d'un processus de précarité-chômage en forme de spirale infernale où nous retrouvons un construit social où la question de la légitimité de la présence des migrantes dans le monde du travail continue de se poser. Est-ce en termes de concurrence avec les autres femmes actives ?

Si nous voyons ainsi s'élaborer une sorte de parallélisme, d'analogie quand on interroge l'appareil statistique et quand on récapitule l'évolution de l'emploi des femmes en France, peut-on confondre dans un même mouvement "étrangères" et "françaises" ? Ne court-on pas le risque de laisser masqués, des enjeux socio-économiques, politiques dont l'importance n'échappe à personne ?

Le chantier de recherche est à cet égard largement ouvert et des études systématiques souhaitables. Yeza Boulahbel nous démontre dans sa communication combien les connaissances en matière d'activité restent incomplètes et contestables, en soulevant la question du travail qu'elle appelle "informel" des femmes algériennes et en traitant de la question de l'autonomie en des termes qui indiquent le besoin de raisonner en termes de "décalage" quand il s'agit d'analyser le rapport au travail et à l'activité des femmes "françaises" et "étrangères".

Les comparaisons internationales des migrations sont, on le sait, particulièrement délicates. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Pourtant, Nora Ratzel a bien voulu nous présenter la situation professionnelle des migrants (en RFA) pour ensuite aborder une problématique, celle de l'Autre et des Autres qui ne nous est pas inconnue en France mais cependant non-traitée à l'identique. Sa mise en relation sexisme-racisme lui permet de refuser un quelconque amalgame entre celles qu'elle appelle "les femmes de la majorité" et celles qu'elle nomme "les femmes des minorités", en soulignant les modes d'appartenance différentiels des unes et des autres dans la construction de la nation.

Cette mise en examen de "la spécificité des migrantes", des discriminations, des altérités qu'elle dévoile, Françoise Gaspard nous en dit l'intérêt. "les inégalités dans les faits sont regardées non comme des phénomènes d'exclusion et de domination mais comme les conséquences d'un retard des femmes sur les hommes qui se comblera *naturellement*." En rompant le silence sur les femmes étrangères et d'origine immigrée dans le cadre d'un séminaire comme le MAGE, nous avons certes voulu marquer combien les frontières sont incertaines entre l'activité, le travail, l'emploi.

Mais voir de plus près comment le processus de flexibilité qui affecte le marché du travail se conjugue au "féminin-étrangère", n'est-ce pas aussi chercher à comprendre comment ces migrantes qui travaillent, qui sont dans la vie active, ont des stratégies, des conduites de résistance diversifiées devant notre société moderne et libérale. A coup sûr, cela nous interdit toute démarche de globalisation à leur égard.

FEMMES ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LES TRAVAUX SUR LES MIGRATIONS EN FRANCE

par
Anette
Goldberg-Salinas*

Sociologue
Université Paris 7

* Une version préliminaire de ce texte a été présentée au Premier Colloque International sur Femmes et Migrations, organisé par l'Association Marocaine d'Études et Recherches sur les Migrations (AMERM) à Rabat, le 26 et 27 avril 1996.

Il n'est pas difficile de constater l'invisibilité des femmes migrantes, ou plutôt la cécité du champ intellectuel par rapport à leur présence en France avant 1974. Louis Taravella ne relève dans la littérature sur les migrations en France que 48 références bibliographiques concernant les femmes entre 1965 et 1973¹. En effet, la plupart des travaux d'Histoire et de Sociologie des migrations en France, tant qu'ils ont mis l'accent sur les flux et le rôle économique de la main-d'œuvre étrangère, ne se sont intéressés qu'aux hommes, comme travailleurs.

Même si les migrations concernaient et affectaient aussi bien les femmes qui ne quittaient pas le pays d'émigration que les femmes qui partaient avec leurs époux ou seules, même si la main d'œuvre immigrante était bel et bien constituée également par des femmes (beaucoup moins nombreuses, certes), leur présence sur le territoire français n'a pas suscité d'attention particulière, pas plus que leur absence d'ailleurs.

L'intérêt que les spécialistes français ont porté à ces migrant(e)s a, en outre, souvent délaissé leur existence antérieure à l'immigration, les facteurs conditionnant leur départ, leurs motivations pour émigrer, de même que tous les aspects concernant leur vie privée au pays de départ et dans celui d'arrivée.

A PROPOS DE LA PÉRIODISATION²

Nous faisons actuellement une étude sur la production française dans le domaine des femmes et des familles

¹ L. TARAVELLA, *Bibliographie analytique sur les femmes immigrées*, Paris, CIEMI, 1980.

² Cette périodisation a déjà été suggérée par l'étude réalisée par Sabbah et Yassine CHAIB, *L'insertion socio-professionnelle des femmes d'origine étrangère: un bilan des connaissances*, Paris, ADRI, 1994.

migrantes à partir de références recensées par la banque de données REMISIS depuis 1980. Dans cette première période, les femmes n'apparaissent dans la littérature spécialisée que dans des recueils de témoignages ou de petites enquêtes descriptives qui traitent des "Portugaises", des "(Jeunes) Algériennes" ou des "Nord-Africaines", des "Espagnoles" et des "Yougoslaves", auxquelles on se réfère comme "femmes d'immigrés" ou "femmes de travailleurs immigrés".

Les thèmes tournent autour des conditions de vie dans le quotidien, des difficultés du passage d'une société rurale traditionnelle à la modernité urbaine (souvent démontrées par les comportements et pratiques observées dans les domaines de la santé, du contrôle des naissances et de la reproduction), et nous voyons déjà l'émergence d'efforts associatifs adressés à des "communautés"-cibles, s'exprimant en termes d'action sociale pour l'alphabétisation, la formation et la "promotion" sociale des femmes.

Il est important de noter que durant ces mêmes années, une présence masculine et féminine étrangère importante était également invisible, échappant au stéréotype de l'"immigré" associé à une migration économique de main d'oeuvre peu qualifiée. Comme l'a remarqué Gildas Simon, l'image qu'évoque le terme "migration internationale" est celle du travailleur (mâle, nous ajouterions) isolé, manoeuvre analphabète, originaire d'une campagne reculée du Tiers Monde et qui laisse temporairement sa famille pour aller travailler dans un grand centre industriel ou urbain d'un pays riche³. Or, d'autres migrants (pas forcément économiques), des hommes et des femmes d'un niveau de qualification supérieur, des réfugiés politi-

ques, des étudiants et des élites professionnelles avaient séjourné et séjournent en France de façon temporaire ou permanente. En mai 68, nous avons vu plusieurs étrangers (notamment des étudiants et des intellectuels exilés politiques) participer aux mobilisations dans les rangs des organisations de gauche et militer parmi des ouvriers étrangers servant souvent d'interprètes auprès de compatriotes.

Les années 1974-75 marquent un tournant avec la suspension de l'immigration en France et le début de la mise en place d'une politique restrictive à l'égard du séjour des étrangers. Suite à (et malgré) ces mesures, la population étrangère s'accroît encore, par la venue des familles rejoignant et par la multiplication des clandestins.

Les spécialistes s'accordent sur le fait que la nouvelle situation produite par la suspension de l'immigration et les procédures de regroupement familial a provoqué une "féminisation" de l'immigration et fait apparaître davantage les femmes migrantes. Il faut ajouter à cela l'essor du mouvement féministe, dont les consignes "rendre public le privé" et "rendre visible l'invisible" ont sans doute inspiré quelques travaux sur ces femmes encore très souvent absentes de l'espace public.

Dans la deuxième moitié des années 70, on continue à parler des "Portugaises", des "Espagnoles", des "Yougoslaves" mais nous voyons émerger les "Turques", les "femmes d'Afrique Noire" et les "réfugiées d'Asie du Sud-Est". A côté de la généralisation "Maghrébines", on commence à distinguer les "Algériennes" et à parler de la "seconde génération". On se réfère déjà aux "femmes travailleuses migrantes", puisqu'en dehors de l'impact de la migration sur les familles transplantées en France on commence à mettre en évidence le travail salarié effectué par des femmes migrantes et à s'y intéresser (en particulier aux Portugaises, aux

³ G. SIMON, *Géodynamique des Migrations Internationales dans le Monde*, Paris, PUF, 1995, p.29.

Espagnoles, aux Maghrébines et aux Yougoslaves⁴). Néanmoins, si nous percevons une prise de conscience des problèmes et discriminations spécifiques les concernant, les écrits portent essentiellement sur des témoignages et des histoires de vie sur le milieu social enquêté, reflétant des problèmes ponctuels et localisés décrits par des travailleurs sociaux et quelques anthropologues. Ils portent sur la vie quotidienne et les pratiques des femmes immigrées et ils reflètent toujours, comme dans les années précédentes, l'approche qui consiste à promouvoir l'adaptation à la société de ces personnages féminins infantilisés, vus comme handicapés, obstacles à l'assimilation du groupe familial, ayant besoin d'être assistés et encadrés.

Par ailleurs, dans la deuxième moitié des années 70, on continue à laisser dans l'invisibilité d'autres populations migrantes non ouvrières (les étrangers et des étrangères ne répondant pas à la définition emblématique de "l'immigré(e)" et qui paraissent assimilés à la société française.

Dans les années 80, le processus d'installation permanente des familles, nouvelle étape du processus migratoire, ouvre le terrain à de nouvelles approches. La création du Ministère des Droits des Femmes a impulsé une production accrue sur les femmes et ouvert des possibilités de recherche sur commande, pour des organismes nationaux et internationaux (BIT, CEE, UNESCO), visant des recommandations (sur la formation professionnelle, sur

l'école, sur la législation et l'égalité des droits).

Au fur et à mesure que les migrations temporaires "de travail" font place aux migrations d'installation (dites "de peuplement"), le thème de "l'intégration des immigrés" passe à l'ordre du jour. Et comme l'intégration des Portugais, des Espagnols et des Yougoslaves ne semble pas poser de problèmes majeurs à la société d'accueil, on s'attache prioritairement à l'étude des migrant(e)s de l'aire culturelle musulmane : c'est à ce moment-là que les revendications identitaires émergent dans la société et surgissent dans le diagnostic des problèmes et obstacles au "modèle français" d'intégration⁵.

Les travaux de la dernière décennie rendent donc très visibles les femmes "maghrébines" - catégorie généralisatrice souvent utilisée comme une espèce d'euphémisme pour désigner les Algériennes et les Marocaines. Nous découvrons leurs réseaux de sociabilité, leurs pratiques religieuses, les relations mères-filles et parents-enfants en général, les différences d'attitudes entre filles et garçons (sans que pour autant les interactions de filles et de garçons maghrébins entre eux et avec la société d'accueil soient problématisées). Nous constatons que les Portugaises et les Espagnoles (comme auparavant les Polonaises et les Italiennes) sont en voie d'invisibilisation et que les Africaines noires, les Turques, les réfugiées de l'Asie du Sud-Est, les Sud-américaines, entre autres, ne susci-

⁴ Voir, entre autres, I. LEONETTI, F. LEVI, *Femmes et immigrées: insertion des femmes immigrées en France*, Paris, La Documentation Française, 1979; M. MOROKVASIC, "Les femmes yougoslaves en France et en R.F.A.", *Hommes et Migrations*, 915, 1976, Paris, pp.4-17; A. LEBON, "La féminisation de la main d'oeuvre étrangère en France", *Hommes et Migrations*, 963, 1979, Paris, pp.27-35.

⁵ Voir V. DE RUDDER, "Intégration", *Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, Pluriel Recherches, Cahier n°2, 1994, pp. 25-32. L'auteure se réfère à l'opposition courante entre le "modèle anglo-saxon" qui reconnaît les minorités ethniques, autorise leur expression et adopte des politiques spécifiques à leur égard et le "modèle français" ou "républicain", qui renvoie l'ethnicité à la sphère de la vie privée.

tent pas le même intérêt que les "Maghrébines" ou les "jeunes Maghrébines" de la part des spécialistes.

Sans que l'idée de la "femme-handicap" (ou handicapée) soit complètement abandonnée, avec tous les stéréotypes qui lui correspondent et qui ne disparaissent pas, changeant simplement de visage et de couleur de peau pour mieux correspondre à chaque groupe de primo-arrivantes et à la phase de démarrage du processus d'installation, on se met à considérer la "femme-active", celle qui, comme écrivent Sabah et Yassine Chaïb, n'est plus passivement soumise aux traditions mais qui devient agent de réinterprétation et d'adaptation de sa culture d'origine dans une démarche d'intégration à la société d'accueil⁶.

Dans les années 90, les recherches sur les jeunes filles de la "deuxième génération" se multiplient. Placés sous le signe de l'insertion sociale, inspirés par l'institutionnalisation du Haut Conseil à l'intégration, les travaux concernant les femmes étrangères sont centrés sur les groupes cibles de la période - les Maghrébines en priorité (cette appellation servant également à catégoriser des jeunes nées en France issues de l'immigration maghrébine), les Subsahariennes en deuxième position - les montrant comme des femmes agissantes, actrices autonomes de leurs destins et pouvant jouer un rôle de médiatrices socio-culturelles dans la lutte de leurs proches contre l'exclusion⁷.

En ce qui concerne les "Maghrébines" (expression toujours utilisée lorsqu'on ne

fait référence qu'aux femmes algériennes et marocaines), il s'agit souvent de jeunes en quête d'une identité valorisante. Elles s'individualisent en inaugurant des "stratégies" de négociation avec la réalité pour se distinguer des mères immigrées, sans renier en bloc la culture d'origine, en s'efforçant de jongler avec une situation "entre deux cultures" et en mobilisant des ressources et des atouts propres, de se forger ainsi un mode de vie hybride. Celui-ci atteste d'une part de l'appartenance communautaire et, d'autre part, d'une intégration sans assimilation. Les thèmes retenus sont le développement des quartiers, les pratiques associatives et religieuses, l'école, les activités économiques.

La grande enquête réalisée par l'équipe de l'INED, sous la direction de Michèle Tribalat⁸, sans avoir eu comme objet les femmes migrantes ou issues de l'immigration, indique de nouvelles pistes de recherche les concernant, en révélant des données intéressantes, par exemple, sur les performances scolaires et les pratiques matrimoniales.

Il est indéniable que la mise en visibilité des femmes migrantes ou issues de familles migrantes est une des nouveautés de la production intellectuelle (académique et non-académique) sur les migrations de la dernière décennie. Cependant, Françoise Gaspard remarque, à propos des débats sur le port du foulard islamique par quelques jeunes écolières en 1989: "*La France découvrirait à travers ces jeunes filles voilées la présence d'une immigration féminine et, à travers elle, la problématique d'une intégration sans assimilation. L'affaire du foulard, pourtant, avait été davantage l'occasion de relancer la*

⁶ S. et Y. CHAIB, *L'insertion socio-professionnelle des femmes d'origine étrangère: un bilan des connaissances*. Paris, ADRI, 1994, p.5

⁷ Voir, à ce propos, C. DELCROIX, C. BESKI, Z. RADJA-MATHIEU, S. BERTAUX, *Rôles et perspectives des "femmes relais" en France*. Rapport de recherche, Paris, ADRI, 1995.

⁸ M. TRIBALAT, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris, La Découverte/INED, 1996

question de la place de l'islam dans l'espace national (...) que celle de l'égalité entre les sexes." Et la même auteure écrit, se référant à l'émergence de la question de la polygamie dans le débat public au début des années 1990: "La dimension féminine de la question, comme dans l'affaire du foulard, n'avait pourtant pas été évoquée en termes d'égalité des femmes et des hommes. C'était moins de la sujétion des femmes dont il avait été question que de l'impossible cohabitation entre des pratiques culturelles, celles de pays d'origine et celles du pays d'accueil. Ce n'était pas la légitimité des pratiques polygames qui avait été contestée, mais la présence de familles polygames en France en raison, notamment, des charges qu'elles engendreraient pour les budgets publics, qui avait été mise en avant."⁹

DÉFINITIONS ET CATÉGORISATIONS

Le recensement de 1990 nous montre deux catégories: les femmes étrangères et d'origine étrangère (nées en France ou à l'étranger) appréhendables à travers les deux grandes catégories statistiques: femmes étrangères et femmes françaises par acquisition de nationalité. Toutes provenances nationales confondues, ces deux catégories regroupent 2 603 133 femmes, dont 1 614 250 étrangères et 988 883 françaises par acquisition. Dans le groupe des étrangères, 19% est constitué par les portugaises; 15,73% et 15,55% par les algériennes et marocaines respectivement; 5,26% par les Tunisiennes, 4,52% par les africaines des pays sub-sahariens, 12% pour les originaires des divers pays d'Asie (6% pour les Turques). A l'exception des Portugaises, seules représentantes de l'Union Européenne et

sur lesquelles il y a très peu de travaux, cette répartition se reflète dans les populations ciblées prioritairement par les spécialistes des migrations.

Le grand problème que soulève l'analyse de la production académique et non-académique dans ce domaine est celui de la généralisation abusive à toutes les "femmes immigrées" ou à toutes les "jeunes immigrées" (catégorie souvent appliquée aux jeunes françaises issues de l'immigration mais n'ayant jamais fait de déplacement géographique elles-mêmes) d'analyses et interprétations qui se réfèrent aux femmes et aux filles du monde arabo-musulman. Par ailleurs, nous trouvons des études souvent localisées et datées portant sur un moment dans un processus, une situation particulière mais qui sont érigées en illustration d'une condition et, ce faisant, figent des stéréotypes.

Anne Golub attire à juste titre l'attention sur la diversité des trajectoires regroupant des individus de sexe féminin de tous âges, tous niveaux d'instruction, toutes références culturelles et durées de séjour confondues, y compris au sein d'un même groupe migratoire. Selon cette auteure,

"- elles peuvent être arrivées il y a des décennies ou ce matin même, au titre du regroupement familial;

- elles peuvent être venues rejoindre un mari, avec ou sans enfant, avec ou sans procédure d'introduction selon la date de leur arrivée en France; elles peuvent, depuis, être devenues veuves, s'être remariées, avoir divorcé, être séparées de fait;

- elles peuvent être restées en France, le mari ayant fait le choix du retour sans qu'il y ait eu pour autant dissolution du lien conjugal; elles peuvent avoir relayé le mari, le père, le frère dans leur rôle économique que les restructurations industrielles ont souvent gravement et définitivement compromis;

⁹ F. GASPARD, "Statut personnel et intégration sociale, culturelle et nationale", *Hommes et Libertés*, 84, juin-juillet-août 1995, pp.3-4.

- elles peuvent être venues seules et célibataires avant 1974;

- elles peuvent être venues régulièrement ou avoir été régularisées (en 1981 notamment);

- elles peuvent être des nationales ou des étrangères;

- elles peuvent être originaires de pays ayant avec la France des liens et des conventions internationales différenciées (CEE, ex-colonies, sans appartenance à un regroupement de ce type, comme les femmes originaires de Turquie...);

- elles peuvent être venues au titre de l'asile et pouvoir ou non en bénéficier;

- elles peuvent aussi ne pas être immigrées et être ainsi désignées (femmes étrangères ou d'origine étrangère nées en France) et recuser cette désignation ou symboliquement la revendiquer;

- elles peuvent enfin se définir dans une identité combinant un jeu élaboré de références évolutives, résultat de leur histoire, de leur statut et de leur réflexion propre. A ce sujet il convient de les regarder pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles font, sans assignation définitive à des identités figées hors des réalités et des cadres juridiques, à travers des représentations stéréotypées et globalisantes.¹⁰

Ayant été amenées à réfléchir sur la périodisation des travaux (ou de l'absence des travaux) sur les femmes migrantes en France, nous avons constaté que la production française est loin de refléter cette diversité et cette complexité. Et ceci n'est pas étonnant, vu son retard par rapport à la recherche sur les migrations et les relations inter-

ethniques développée en Amérique du Nord.

De même que les sociologues du travail ont pendant longtemps exclu de leurs échantillons les populations immigrées, les chercheuses féministes françaises (parmi lesquelles nous pourrions certainement trouver plusieurs descendantes de diverses vagues migratoires) ont pendant longtemps exclu les femmes migrantes ou issues de l'immigration de leurs études. En outre, la plupart des spécialistes des migrations et des relations interethniques (parmi lesquels se trouvent plusieurs femmes chercheuses), n'ont pas pris en considération les femmes et les rapports de sexe dans leurs travaux jusqu'à une période très récente.

FEMMES EN MIGRATIONS : LA PRISE EN COMPTE DE PROCESSUS ET DYNAMIQUES COMPLEXES

Dans le cadre d'un réseau de réflexion créé à l'Université Paris-7, nous avons adopté l'expression "**femmes en migrations**" par opposition à "femmes d'immigrés", "femmes de travailleurs immigrés", "femmes travailleuses immigrées", "femmes immigrées" et même "femmes migrantes", comme une catégorie construite pour rendre compte d'une réalité plus large et de processus dynamiques qui concernent aussi bien des femmes ayant effectué un déplacement géographique que des femmes n'ayant pas effectué de déplacement géographique mais ayant été affectées par les déplacements de leurs familiers ou compatriotes, des femmes n'ayant pas elles-mêmes effectué de déplacements géographiques mais issus de milieux migrants et ayant la possibilité de revendiquer une identité "entre-deux cultures". Ces femmes sont ainsi en situation d'exploiter un champ de possibilités particulier de négociation avec la réalité du lieu d'origine des parents et de la société d'accueil des parents en tant que

¹⁰ A. GOLUB, *Les Femmes de l'immigration au quotidien*, Colloque Régional de Réflexion, Mission Régionale du FAS en Picardie et Délégation Régionale des Droits des Femmes en Picardie, Beauvais, novembre 1994, p.4.

femmes et en tant qu'individus "ethnifiés".

Nous proposons donc une approche sur les "femmes en migrations" qui ne prendrait pas "les femmes" comme objet isolé et ne serait pas vouée à renvoyer les femmes à un domaine séparé mais qui déboucherait sur des études transversales à propos des rapports sociaux - de classe, de sexe, ethniques. Seule une approche de ce type pourrait rendre compte à notre sens, de la complexité des dynamiques sociales nouvelles que l'on perçoit actuellement en France et ailleurs et nous aider à actualiser, sinon à redéfinir les notions de société et de changement social.

Nous attirons l'attention à cet égard sur l'intérêt de multiplier des projets comparatifs, susceptibles d'appréhender et suivre les processus vécus soit par la même population depuis une région de départ et dans différentes régions d'arrivée, soit par des populations provenant de différentes régions de départ et installées dans la même région d'accueil.

Il faut espérer que nos collègues originaires des pays de départ produisent également des recherches sur leurs propres sociétés et sur leurs émigré(e)s, suivant une approche théorique et une démarche méthodologique comparable, permettant de voir plus clair dans le rapport entre la situation au départ, la situation à l'arrivée et le processus migratoire. Car l'une des conditions pour mener des études novatrices dans ce domaine est de ne pas faire table rase de la situation et du vécu des hommes et des femmes migrants avant le déplacement, ceci afin de mieux appréhender leur situation et leurs pratiques au pays d'accueil. Cette démarche pourrait s'interroger notamment sur la discrimination, la soumission et l'autonomisation des femmes (y compris des non migrantes mais issues de familles migrantes) tout au long des dif-

férents processus migratoires et de revendications communautaires.

Il faudrait concevoir et réaliser des études interdisciplinaires sur les différents aspects des relations hommes-femmes "en migrations", dans le but de déconstruire les généralisations basées sur certains cas isolés et sur certaines vagues migratoires et de remettre en perspective les stéréotypes et la perception réifiée de certains "traits culturels". Pour ce faire, il serait intéressant d'élargir le champ d'intérêt à des populations moins importantes numériquement, moins visibles, composées d'individus que l'on désigne comme des "étrangers" ou des "réfugiés" (plutôt que comme des "immigrés"), qui n'ont pas encore été ciblées par les actions et les politiques d'intégration. Ces individus (qui, d'ailleurs, ne revendiquent pas forcément une quelconque appartenance communautaire) pourraient fonctionner comme groupes-témoins et nous permettre de discerner certaines interactions entre hommes et femmes, femmes et femmes, hommes et hommes, de dé-naturaliser des rapports construits sur la base de catégorisations mutuelles, d'assignation de places et de rôles dans la vie sociale.

GENRE ET ETHNICITÉ

La recherche féministe française dans le domaine des Sciences Sociales, très développée dans les vingt dernières années, est fortement représentée par des travaux sur les rapports de sexe dans le travail et la famille. Marquées d'un côté par l'ethnocentrisme et par la tradition universaliste républicaine, influencées d'un autre côté par le marxisme, l'histoire coloniale et le tiers-mondisme, les études féministes ont privilégié les questions suscitées par la situation et le vécu des femmes françaises, notamment celles des couches populaires, ne s'intéressant aux femmes étrangères qu'à travers leur situation

d'oppression dans les pays d'origine, voire leurs luttes menées "ailleurs".

De façon générale, si les chercheuses féministes françaises ont travaillé sur les rapports de sexe et pris en compte les rapports de classes, leur présomption d'universalité (les citoyennes ne pouvant pas être distinguées selon leur race et origines) et d'intérêts généralisables à toutes les femmes contre un "ennemi principal" (le patriarcat) a sans doute favorisé l'occultation de relations de pouvoir entre autochtones et migrants des deux sexes. Ceci a contribué à rendre invisible l'altérité incarnée par les femmes migrantes et issues de processus migratoires, ainsi que les transformations de la société française entraînées par cette présence étrangère et les implications de ces transformations pour les luttes féministes.

Par ailleurs, si nous examinons les travaux produits dans le domaine des migrations, nous sommes forcées de constater que l'histoire des migrations en France retrace une histoire d'hommes érigés en genre humain ou, éventuellement, de familles, et que la sociologie des migrations a longtemps assumé comme allant de soi et naturelles des différences et des inégalités socialement construites entre les sexes - y compris par les processus migratoires. De nombreuses études récentes réalisées dans une approche interethnique ou interculturelle (sur la ville, sur l'école) sont encore développées sur la base d'une occultation de la nature sexuée des sujets et cette non prise en considération des catégories de sexe mène souvent les chercheurs à faire des généralisations et des interprétations erronées.

L'introduction du paramètre de la sexuation dans les études et les recherches a probablement été une des innovations plus fécondes des vingt dernières années dans le champ des Sciences Humaines. Le monde scientifique français a fini par prendre progres-

sivement conscience du sexe du sujet qui produit les recherches et de celui qui est concerné par les recherches. Les sciences sociales ne peuvent plus éviter les questionnements que certains travaux soulèvent dans les méthodes, les théories et les disciplines. Or, il serait opportun d'étendre ces questionnements aux divers domaines concernés par les migrations et les relations interethniques.

Si d'une part, nous trouvons encore l'absence de prise en compte des femmes dans des études qui n'ont pas choisi les femmes comme objet, d'autre part nous trouvons des travaux qui ont choisi les femmes comme objet et qui se sont appliqués à leur rendre une visibilité, à leur donner la parole.

Il y a des analogies intéressantes entre le chemin parcouru par les historiens et anthropologues sensibilisés par la question des rapports de sexe et par ailleurs par les spécialistes concernés par les femmes migrantes. Les problématiques des uns et des autres ont porté d'abord sur les difficultés de la situation des femmes, sur le malheur féminin et ont tâché de "rendre visible l'invisible"; dans un deuxième temps, le travail des femmes (travaux ménagers, salariés, métiers féminins, discriminations et déqualification a été mis en évidence puis ce fut le tour de la "culture féminine" et des femmes actives et puissantes. Seulement, compte tenu des décalages (y compris générationnels) et de la méconnaissance mutuelle entre spécialistes des études féministes et spécialistes des migrations, les acquis théoriques et méthodologiques des études féministes sont peu connus de la plupart des spécialistes du domaine des migrations. Remarquons également une méconnaissance mutuelle entre praticiens du monde associatif et universitaires en ce qui concerne l'avancement de la réflexion sur ces questions.

Il nous paraît possible d'aller beaucoup plus loin, surtout si nous nous éloignons des paradigmes et paramètres dominants et adoptons une approche compréhensive, interactionnelle et dynamique. Pour ce faire, **deux concepts nous paraissent fondamentaux : celui de genre et celui d'ethnicité.**

Dans son usage récent, et tel que le définit Joan Scott, "le genre semble d'abord avoir fait son apparition parmi les féministes américaines qui voulaient insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. Le mot indiquait un rejet du déterminisme biologique implicite dans l'usage de termes comme "sexe" ou "différence sexuelle". Le "genre" soulignait également l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité. Celles qui étaient préoccupées par le fait que la production des études féminines se centrait sur les femmes de manière trop étroite et séparée, ont utilisé le terme "genre" pour introduire une notion relationnelle dans notre vocabulaire d'analyse. Selon cette opinion, les femmes et les hommes étaient définis en termes réciproques et aucune compréhension de l'un ne pouvait être acquise par une étude entièrement séparée. (...) Le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir" ¹¹.

L'ethnicité, par ailleurs, est un concept utilisé depuis plus de vingt ans par les sciences sociales anglo-saxonnes et largement incorporé depuis par les études et recherches féministes en Amérique du Nord pour étudier l'organisation et la transformation des relations sociales à partir du processus de désignation, d'attribution et d'appropriation d'identités qui se trouvent à la base d'inégalités, de hiérarchies et de

discriminations au même titre que le sexe ou la classe sociale ¹².

Fredrik Barth a été pionnier dans cette substitution d'une conception dynamique de l'identité ethnique à une conception statique ¹³. Pour lui, l'identité ethnique (comme toute autre identité collective et comme l'identité personnelle de chacun) se construit et se transforme dans l'interaction de groupes sociaux par des processus d'inclusion et d'exclusion qui établissent des "frontières" ou des "limites" entre ces groupes, définissant ceux qui en font partie et ceux qui n'en font pas partie. Il importe donc de chercher à savoir en quoi consistent ces processus d'organisation sociale par lesquels se maintiennent durablement les distinctions entre "nous" et "les autres", même lorsque changent les différences qui, pour "nous" comme pour "les autres", justifient et légitiment ces distinctions. Car, pour Barth, dans de tels processus, "les traits dont on tient compte ne sont pas la somme des différences "objectives" mais seulement ceux que les acteurs eux-mêmes considèrent comme significatifs".

En ce qui nous concerne, les notions de genre et d'ethnicité nous paraissent intéressantes en ce qu'elles ont de commun, à savoir, l'idée de constructions sociales basées sur des interactions, dans des processus changeants et dynamiques.

¹² Ce mot en France est apparu comme porteur de phantasmes liés au communautarisme ethnique "à l'américaine" (le danger de la constitution de groupes représentant des forces politiques au sein de la Nation, s'opposant à la vocation française de la démocratie basée sur le lien direct entre le citoyen et l'Etat).

¹³ Voir à propos du concept d'ethnicité et de F. BARTH, J. STREIFF-FENART, P. POUTIGNAT, *Théories de l'Ethnicité*, suivi de F. Barth, "Les groupes ethniques et leurs frontières", Paris, PUF, 1995.

¹¹ J. SCOTT, "Genre: une catégorie utile d'analyse historique", *Les Cahiers du GRIF* 37-38 ("Le Genre de l'Histoire"), printemps 1988, Paris, Editions Tierce, pp.126 et 141.

Si nous commençons à problématiser l'existence de catégories sexuées et ethniques, à examiner les déterminants sociaux et les trajectoires individuelles qui éclairent pourquoi, quand et comment une sexualisation et une ethnicisation des rapports sociaux deviennent pertinents pour certains acteurs et pas pour d'autres, à des moments déterminés d'un processus, des interrogations nouvelles et fructueuses pourraient émerger d'une réflexion plus globale, nous conduisant à travailler sur une histoire des migrations et des relations inter-ethniques qui se réécrit au cœur d'une histoire mobile, aux données changeantes, en prenant en compte la diversité des femmes, les différents "champs du possible" en ce qui concerne l'évolution des relations entre les sexes et l'ethnicisation des rapports sociaux.

Dans les années 90, un certain nombre de travaux ont commencé à voir le jour notamment aux Etats Unis, en Grande Bretagne et au Canada, traitant les différentes articulations entre genre, race, ethnicité et classe dans des contextes sociaux spécifiques. Il est intéressant de constater, dans cette production académique récente, que les auteurs sont pour la plupart des femmes étrangères ou d'origine étrangère, faisant valoir leur statut symbolique d'"entre deux cultures" et détentrices d'un capital social et/ou culturel, qui semble leur avoir donné un champ de négociation élargi avec la réalité: en tant que femmes ethnicisées, il leur a permis de conserver des solidarités avec leurs "consoeurs" et "confrères" ethniques; en tant qu'étrangères d'un niveau socio-culturel élevé, il leur a permis de dialoguer avec des homologues femmes et hommes autochtones (les interlocuteurs privilégiés en termes de position sociale); en tant qu'"entre-deux" mondes, "entre-deux cultures", il leur a permis de jongler et de se positionner avec leur "être d'ailleurs" dans le pays

de migration et leur "être ailleurs" dans le pays d'origine.

Peut-on encore étudier les migrations et les relations inter-ethniques et continuer à affirmer qu'on ne travaille pas "sur les femmes"? Peut-on continuer à travailler "sur les femmes" sans tenir compte du fait que les différences entre les sexes, perçues comme complémentaires, sont construites socialement de façon inégale, par des processus transversaux de catégorisations et d'assignations mettant en oeuvre l'ethnicité?

Danielle Juteau-Lee¹⁴ s'est référé au débat sur l'ethnicité comme occasionnant des étourdissements, "*étourdissements qui conduisent parfois jusqu'au vertige, cet état propre à la personne qui ne sait plus où elle en est*". C'est peut-être ce sentiment qui pousse actuellement quelques chercheuses en France, qui ne s'étaient jamais perçues ni vécues comme des "femmes en migrations", et qui n'avaient pas été jusqu'à présent concernées par la problématique du genre ni par celle de l'ethnicité, à relever le défi théorique, méthodologique et politique de la formulation de nouvelles questions, peut-être plus dérangementes, plutôt que de chercher de nouvelles réponses aux mêmes questions (par exemple, sur l'intégration des femmes immigrées), du reste déjà bien exploitées par une bonne partie de la production académique et non-académique.

¹⁴ D. JUTEAU-LEE, "La Production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal", *Sociologie et Sociétés*, XV, 2, octobre 1983, numéro spécial sur "Enjeux ethniques: production de nouveaux rapports sociaux".

IMMIGREES EN RFA : "AUTRES" ET ETRANGERES*

par
Nora Rätzel
Sociologue
Université de Bremen

* Traduit de l'allemand par Walter Forssell.

Ce texte présente deux parties principales. Dans la première partie nous présenterons tout d'abord la situation des immigrées en RFA - pour l'essentiel leur situation sur le marché du travail. Pour une bonne compréhension de ce texte, il est important de rappeler que les immigrées et immigrés n'apparaissent dans les différentes statistiques en Allemagne, que lorsqu'ils n'ont pas la nationalité allemande.

Le droit à la nationalité allemande en RFA repose essentiellement sur le droit du sang, ainsi 90% des immigré(e)s n'ont pas de passeport allemand (à l'exception des rapatrié(e)s dont il ne sera pas question ici). Ce fait entraîne un processus de discrimination à l'égard des migrant(e)s ainsi qu'une insécurité généralisée de leurs conditions de vie.

Dans la seconde partie, nous exposons des réflexions générales sur les relations entre sexisme et racisme. Alors qu'on voit dans la première partie que les immigrées en RFA appartiennent à la catégorie la plus défavorisée, nous chercherons dans cette seconde partie à comprendre pourquoi il n'y a pas d'opposition notable à cette situation, ni de la part des immigrées elles-mêmes, ni de la part des mouvements féministes allemands dans lesquels les immigrées, d'ailleurs, ne jouent aucun rôle.

I - LEUR SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

D'après les données du *Ausländerzentralregisters* (registre central des étrangers) au 31/12/95, 7 173 866 personnes vivent sans passeport allemand en RFA. 3 149 481 (43,9%) sont des femmes et 4 024 385 (56,1%) sont des hommes. Entre 1994 et 1995, cette population a augmenté de 183 356,

c'est-à-dire 30 000 personnes de plus par rapport à l'année précédente. Cette augmentation de 30 000 personnes peut être attribuée à l'arrivée de nouveaux immigrés et/ou à de nouvelles naissances. Des statistiques plus précises ne sont pas disponibles à ce jour.

Les tableaux situés en annexe donnent un aperçu de la situation des immigrés et immigrées dans le monde du travail. Nous utilisons ici les chiffres du *Mikrozensus* (Recensement trimestriel) qui informent sur plus de nationalités que les chiffres du *Bundesanstalt für Arbeit* (Bureau Fédéral du Travail). Pour ces chiffres, il s'agit d'estimations. Les chiffres actuels sur l'activité professionnelle (rémunérée) sont extraits du *Mikrozensus* (statistiques annuelles sur la population et le marché du travail) sur un échantillon de 1% de la population.

Tout d'abord, nous avons un aperçu concernant les groupes d'immigrés par nationalités qui représentent plus de 1% de la population immigrée d'Allemagne. Dans presque tous les groupes d'immigrés par nationalité, la proportion de femmes est inférieure à 50%, sauf pour celles qui viennent de Pologne. Il y a cependant des groupes d'immigrés où le rapport hommes/femmes est inversé. C'est ainsi que 79,2% des personnes venant des Philippines et 83,2% de celles venant de Thaïlande, sont des femmes. Alors que la plupart des femmes viennent des Philippines suite à un recrutement massif d'infirmières par l'Office fédéral hospitalier, il faut admettre qu'une grande partie des thaïlandaises arrivent en Allemagne, victimes du trafic international de femmes; certaines d'entre elles se marient, mais une grande partie sont contraintes à se prostituer (cf. Agisra 1991).

Le nombre d'immigrées actives assujetties à l'assurance sociale a été en progression continue de 1983 à 1992,

s'arrête en 1993, mais il stagne ou baisse sur tous les trimestres depuis. Dans l'ensemble, l'activité professionnelle recule de 1,1% dans cette période (3% chez les hommes et 2% chez les femmes). En décembre 1995, la part des chômeurs, chez les immigrés et immigrées, par rapport à la même période un an auparavant, a augmenté de 10%. Pour la même période, le nombre de tous les chômeurs a augmenté de 6,5%, celui des chômeuses de 7,1%, celui des jeunes de moins de 20 ans au chômage, de 14,6%, celui des actifs de plus de 55 ans au chômage, de 14,7%.

Les immigré(e)s originaires de Turquie (28,5%) constituent en 1994 le groupe le plus important de salariés immigrés assujettis à l'assurance sociale; pourtant, leur part relative s'est réduite de 5% depuis 1991. En revanche, l'augmentation de la part des salariés venant de l'ex-Yougoslavie s'explique par l'immigration des réfugiés de la guerre civile. La part des salariés venant des pays membres de la CEE et qui sont assujettis à l'assurance sociale s'est accrue entre 1993 et 1994, même si leur nombre a baissé parmi la population immigrée. 27,5% des salariés viennent, en 1994, de la CEE, 19,7% de l'ex-Yougoslavie, 3% d'Afrique, 2,1% d'Amérique du Nord et du Sud et 5,95% des pays d'Asie (cf. *den Bericht der Beaufragten - Rapport de la chargée des questions des étrangères - 1995; pp. 28*).

Les formes de participation à la vie professionnelle

Observons la position des immigrés sur le marché du travail en Allemagne (Tableau 2 en annexe)¹. On prendra en

¹ Le taux d'inactivité se rapporte ici à toute la population active. Le taux de chômage se rapporte à toute la population active salariée (ceux qui sont assujettis à

compte les groupes dans le recensement trimestriel des groupes qui sont passés par des États tiers, dont la part des migrant(e) représente plus d'1%. A titre de comparaison, les trois plus grands groupes d'immigrants des anciens pays recruteurs de l'Union Européenne, soit l'Espagne, la Grèce et l'Italie, sont représentés. Ce tableau nous montre le pourcentage de personnes ayant une activité professionnelle, le pourcentage des personnes exerçant une profession indépendante, le pourcentage de sans-emploi et celui du nombre de chômeurs/chômeuses, selon les différentes origines des groupes de migrant(e)s.

Les immigrés d'origine turque constituent le groupe où le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle est le moins important. Ceci s'explique du fait, d'une part, que le nombre de femmes exerçant une activité professionnelle est plus faible que dans les autres groupes de migrant(e)s (sauf pour les Italiennes), d'autre part, que l'âge moyen des hommes et femmes turques est inférieur à l'âge moyen des autres groupes de immigrés. C'est ainsi que 28,6% des femmes turques, mais seulement 13,7% des femmes originaires des pays membres de la CEE et 22,2% des femmes originaires de l'ex-Yougoslavie, ont moins de 16 ans.

Lorsque le taux de chômage est élevé, le taux de chômage des femmes reste au niveau du taux global au sein de ce groupe des immigrés. Il semble que hommes et femmes migrant(e)s soient désavantagés de la même façon sur le marché du travail. Les taux d'inactivité des femmes originaires de l'ex-Yougoslavie et de la Pologne sont exceptionnels. Le taux d'inactivité féminin en ex-Yougoslavie est plus élevé (de 2%) par rapport au taux de chô-

mage général de ce groupe ; en Pologne, le taux de chômage féminin représente le double du taux d'inactivité général dans ce groupe des immigrés. Malheureusement, cette situation du marché du travail chez les immigrées et les immigrés reste très peu étudiée, il est donc difficile de donner des explications satisfaisantes à ces constats frappants.

Le taux de chômage général, en décembre 1995, dans l'ex-Allemagne de l'Ouest s'élève à 9,7% : 9,8% chez les hommes, 9,5% chez les femmes et 8,4% chez les jeunes de moins de 20 ans. Dans l'ex-Allemagne de l'Est, le taux de chômage général s'élève à 14%. Ceci est applicable à tous les migrant(e)s, à l'exception des personnes originaires de l'ex-Yougoslavie. En effet, leur taux de chômage est supérieur à celui de l'ex-Allemagne de l'Ouest et - ici à l'exception des femmes d'origine espagnole - plus élevé que le taux de chômage de la population de l'ex-Allemagne de l'Est.

Le taux d'inactivité (*Erwerbslosenrate*) s'élève en décembre 1995, dans l'ouest de l'Allemagne, à 8,7%. Quand on examine les taux de chômage (*Arbeitslosenrate*) et les taux d'inactivité séparément, on remarque que ceux des migrant(e)s qui bénéficient d'un meilleur statut juridique et d'une meilleure image sociale, ont en général un taux d'inactivité plus bas. Ceci est particulièrement évident quand on compare les taux des pays membres de la CEE et celui des pays non-membres de la CEE.

La répartition selon les différents groupes professionnels (voir tableaux 3 et 4 en annexe) donne une indication des perspectives de développement de l'emploi.

Le tableau 4 montre la surreprésentation d'immigré(e)s dans la métallurgie ainsi que dans les emplois non qualifiés du secteur tertiaire. Les domaines

l'assurance maladie : les actifs travaillant peu, les salariés et les chômeurs).

dans lesquels les migrant(e)s travaillent concernent les métiers d'assemblage dans la métallurgie ainsi que dans l'industrie électronique, le secteur de l'entretien et des services sanitaires, la restauration et les métiers du secteur social. Les immigrées mais aussi les femmes allemandes sont surreprésentées dans le secteur du nettoyage ainsi que dans les métiers du secteur social. En revanche, les immigrées sont fortement sous-représentées dans l'ensemble des métiers de l'éducation et de l'enseignement.

Parmi l'ensemble des femmes salariées, assujetties à l'assurance sociale, 0,8% des femmes allemandes mais 2,9% des femmes immigrées exercent une activité dans le domaine de l'assemblage, 4,9% des femmes allemandes contre 14,4% des femmes immigrées exercent une activité dans le domaine du nettoyage (d'après les calculs du *Bundesanstalt für Arbeit* - Bureau Fédéral du Travail). Quand il est déploré que "les femmes" travaillent sur les postes "les plus mauvais", un regard sur ces données montre que ce sont surtout les femmes immigrées qu'on retrouve tout en bas de l'échelle sociale. Ce sont ces dernières qui permettent aux femmes allemandes d'avoir accès à des postes plus élevés. Nous verrons dans ces conditions qu'il est difficile d'instaurer un processus de solidarité "entre femmes", surtout quand certaines féministes allemandes ne prennent pas en compte cette inégalité entre femmes.

Dans ce tableau, nous trouvons quelques informations qui n'entrent pas dans le cadre général de la discrimination que subissent les immigrées. C'est ainsi que les immigrées ne sont pas seulement surreprésentées dans les emplois peu qualifiés (34% de l'ensemble de l'activité des migrant(e)s), elles sont aussi légèrement surreprésentées dans les emplois hautement qualifiés. Même s'il s'agit ici

que d'un petit nombre de salariés, ce fait mérite qu'on y prête attention.

La différence entre niveau d'études et formation

D'après le récent rapport de la *Beauftragten für die Belange der Ausländer in der Bundesrepublik* (rapport de la chargée des questions des étrangers en Allemagne), un cinquième des immigrées ont moins de 15 ans et près de 40% appartiennent à la classe d'âge 15-30 ans. Au début de l'immigration vers des pays pourvoyeurs d'emplois, en Allemagne seulement 20% des immigrés recrutés étaient des femmes. Ce taux augmente suite à l'arrivée des familles et aux naissances qui s'ensuivent. Les immigrés des pays européens viennent souvent de leur propre chef, moins à cause du regroupement familial. Ceci est surtout vrai pour ceux qui ont une haute qualification professionnelle (rapport de la chargée des questions des étrangers en Allemagne 1995 ; p. 67).

Comme les diplômes obtenus à l'étranger ne sont généralement pas reconnus en Allemagne, beaucoup de femmes (et aussi d'hommes) exercent des activités non qualifiées ou peu qualifiées et travaillent dans des conditions précaires, sans être assujettis à l'assurance sociale. Le nombre de femmes immigrées salariées, assujetties à l'assurance sociale, selon le rapport *Neuen Deutschland* (Nouvelle Allemagne) du 13.4.1995, a chuté de près de 200 000 sur les dix dernières années. Une partie des femmes ont émigré vers d'autres pays ou bien sont retournées dans leurs pays d'origine, une autre partie a basculé dans la précarité ou le chômage.

Néanmoins, très peu de projets de formation sont conçus spécialement pour les migrant(e)s. Il existe une formation (à Hambourg et Berlin) dans laquelle sont prévus, durant une année

préparatoire, des cours d'approfondissement de la langue ; ensuite, l'apprentissage proprement dit s'effectue directement sur le lieu de travail.

Cependant, dans l'ensemble, l'enseignement et la formation destinés aux migrant(e)s se sont améliorés par rapport à la génération précédente. Au niveau scolaire, les filles ont des résultats plus satisfaisants que ceux des garçons.

Chez les immigrants, le taux de femmes dans les écoles professionnelles s'élève à peu près à 41%, chez les femmes allemandes en général ce pourcentage s'élève à 43% (rapport de la chargée des questions des étrangers en Allemagne 1995 : 68). Pourtant, seulement un tiers des femmes immigrées, en fin de cursus scolaire, se trouvent dans une formation professionnelle, alors que pour les femmes allemandes, ce rapport est de deux tiers. 14% des femmes allemandes, contre 44% des immigrées, restent sans diplôme de fin d'études. Plus de la moitié des femmes d'origine turque, mais aussi 35% des immigrées d'autres nationalités, restent sans formation professionnelle.

Dans le rapport de la chargée des questions des étrangers, cette forte différence entre le niveau d'études et de formation des femmes immigrées par rapport aux femmes allemandes, est justifié de la manière suivante : *"Les causes de la faible participation des femmes immigrées aux formations, par rapport aux filles allemandes sont : l'âge d'entrée tardif dans le pays, la situation familiale - souvent le cumul des deux - et l'absence de diplôme de fin d'étude. Malgré les problèmes qui restent à résoudre et l'amélioration des formations aux immigrées, on ne peut juger, à partir de la situation familiale, qu'à compter de la deuxième génération de femmes immigrées en Allemagne. Ces filles et femmes immigrées se trouvent face à des attentes différen-*

tes, de façon plus marquée que pour les femmes allemandes mais aussi plus fortement que pour les jeunes hommes immigrés. La famille impose une différenciation spécifique liée au sexe : le choix de l'activité professionnelle des femmes doit concorder avec le travail familial. Ces attentes se manifestent déjà au niveau de l'école, le processus scolaire chez les filles, plutôt que chez les garçons, se déroule de façon discontinue, et est souvent interrompu... L'accord entre l'activité professionnelle choisie et la famille ainsi que le lien entre la formation des filles et les projets d'avenir des parents, ont des répercussions au niveau de la formation. Les jeunes femmes ne retiennent que très peu de métiers... des métiers qui peuvent être exercés dans le pays d'origine" (rapport de la chargée des questions des étrangers 1995 ; p. 68).

Ce même rapport montre cependant que le nombre d'étudiantes d'origine turque, depuis 1984/85 a triplé dans certains états d'Allemagne, alors que le nombre général de Turcs (hommes et femmes) faisant des études a doublé. En fait, ce rapport laisse aux femmes elles-mêmes la responsabilité d'une situation marquée par la sous-qualification et les métiers dits spécifiquement féminins.

D'après Boos-Nünning (Boos-Nünning 1993 ; pp. 128) les filles immigrées sont moins nombreuses que les garçons à se rendre en conseil d'orientation ou à se donner la peine de trouver une place de stagiaire (42% contre 58%). D'après les études faites (peu nombreuses), les filles immigrées, à qualification égale avec une fille du même âge d'origine allemande, ont moins de chance d'obtenir un stage de formation professionnelle. Les femmes d'origine turque ont plus de difficultés encore : les employeurs pensent qu'elles arrêtent très souvent leur formation avant terme car elles redou-

tent des problèmes avec la famille (voir Boos-Nünning 1993 ; pp. 133).

Dans notre propre étude pilote sur la situation des immigrées et immigrés sur le marché du travail à Hambourg (Rätzzel/Sarica 1995), on a pu constater que les immigrées ne s'orientant pas vers un de ces métiers "typiquement féminins", recevaient pourtant la recommandation de le faire de la part de l'*Arbeitsamt* (ANPE). Malheureusement, il n'y a pas en Allemagne d'études représentatives sur la discrimination des immigrées et des immigrés sur le marché du travail.

Par ailleurs, on pourrait dire que la description, terme de sciences sociales, des conditions de vie précaires des immigrés agissent comme une "*self fulfilling prophecy*": plus l'accent est mis sur le fait que les immigrées d'origine turque abandonnent souvent leur formation, parce qu'elles sont attirées par le retour au pays ou parce qu'elles veulent fonder une famille (et non par exemple, parce que la discrimination sur le lieu de travail leur fait paraître la fondation d'une famille plus attrayante), plus grandes seront les réserves des employeurs à donner à ces jeunes femmes une place d'apprentie. Comme nous l'avons vu plus haut, il y a aussi des tendances inverses : certaines immigrées sont bien, voire hautement qualifiées. Mais on n'en voit la trace ni dans la littérature scientifique, ni dans les médias.

Même si 9% des élèves scolarisés sont des immigrés, leur participation au lycée ne représente plus que 4%. On peut en conclure que le système scolaire allemand ne s'est pas posé la question de la migration de façon satisfaisante.

On remarque, chez l'ensemble des élèves (qu'ils aient ou non un passeport allemand) que la participation des filles au lycée est supérieure à celle des garçons, même si le nombre

absolu des élèves filles dans les deux cas est inférieur au nombre absolu des élèves garçons. Mais, la participation des femmes dans les métiers nécessitant des études supérieures est faible. Au niveau des études universitaires, le nombre d'étudiantes (femmes) baisse et est inférieur au nombre d'étudiants (hommes). Là aussi, des études représentatives seraient nécessaires.

Cette brève présentation de la situation des immigrées sur le marché du travail m'amène à soulever la question du racisme et du sexisme, de leurs points communs, mais aussi de leurs différences et à faire un état des travaux en ce domaine. Cela me paraît indispensable pour tenter d'expliquer la faiblesse de l'opposition à ce processus discriminatoire généralisé qui frappe les femmes immigrées comme on vient de le voir, et qui est "toléré" par la société allemande, par les mouvements de femmes, y compris les femmes des syndicats.

II - LES PROBLÉMATIQUES DE "L'AUTRE"

Le racisme ainsi que le sexisme² donnent aux femmes et aux étrangers une place précise dans la société. Ils "expliquent" pourquoi les femmes et les immigré(e)s sont bon(ne)s à faire certaines tâches et pas d'autres. Ils "expliquent" pourquoi les individus de ces groupes ne peuvent avoir les mêmes droits dans la société, ni avoir une position importante pour exercer une influence sur la destinée de la société. Le résultat de ce processus de marginalisation, le fait que les femmes et les immigré(e)s soient concentrés dans certaines positions sociales, deviennent dès lors la "preuve" de leurs qualités particulières.

² Comme le racisme, le sexisme est ici considéré comme une forme de "naturalisation des rapports sociaux".

Les discriminations à l'égard des immigrées s'expliquent alors par exemple par des comportements qui seraient propres aux immigrées (nous l'avons vu plus haut en examinant les affirmations contenues dans le rapport "der Ausländerbeauftragten" (rapport de la chargée des questions des étrangers) : elles aspireraient au retour au pays, elles préféreraient la famille au travail, elles seraient en conflit avec leurs parents et leur propre désir de formation, elles ne maîtriseraient pas la langue allemande, etc.

Sandra Harding (1989, p. 429 et note de bas de page n°10) nous rapporte les résultats de la recherche effectuée par l'historienne Joan Kelly-Gadol, sur le statut des femmes à différentes époques de l'histoire. Elle arrive à la conclusion que durant les périodes, considérées longtemps comme des moments de progression de la société, le statut des femmes s'est détérioré : ainsi, par exemple, la Révolution Française n'a pas accordé aux femmes la citoyenneté. La raison de cette aggravation du statut de la femme s'expliquerait par le fait que la hiérarchisation dans la société était auparavant réglementée par la parenté et que le statut de la femme était de ce fait dépendant de son origine. Toutes les femmes furent ainsi exclues du principe de l'égalité des citoyens comme individus (indépendamment de l'origine et de la classe). De manière plus générale, d'après Harding : *"le développement de la société bourgeoise, qui donna naissance à la fois aux sciences modernes et à la fois à la société moderne, a nécessité l'asservissement salarial ("lohnversklavung") de la majorité des africain(e)s et des autres populations des pays de l'actuel tiers-monde d'aujourd'hui"* (ibidem: note de bas de page n°10 p. 449).

Il y a bien des points communs entre racisme et sexisme. Harding pense

qu'il a été démontré que la marge de manoeuvre des femmes s'est progressivement restreinte, même si nous n'en n'avons aucune explication. Un des éléments d'explication (il y en a sûrement plusieurs) concernant l'époque de l'ordre social moderne résiderait alors dans la signification donnée à la construction de l'"Autre" dans le consensus social.

La construction de "l'Autre" et la cohésion sociale

Les périodes de changements progressifs correspondent en même temps à des périodes de crise, des temps de rupture avec des liens anciens et des temps où se pose la question de la légitimation des systèmes de pouvoir. Ce que nous appelons, avec le recul, changement progressif, est ce que nous appelons, de nos jours, un processus ouvert. Le résultat peut donner naissance à un ordre social nouveau, comme il peut être le ciment d'une nouvelle cohésion sociale. Il se peut aussi que l'ancienne cohésion sociale se décompose, sans formation ou création d'une nouvelle cohérence sociale.

Dans de tels temps de crise, la construction d'un "Autre" est particulièrement important pour la formation d'une cohésion interne. Cet "Autre" peut être un ennemi extérieur, les représentants de l'ordre ancien, et/ou les femmes ainsi que les minorités. Le contrôle sur les femmes consolide la cohésion sociale de deux points de vue : Il favorise l'adhésion des hommes à ce nouvel ordre en leur attribuant du pouvoir (sur les femmes). Il sert à stabiliser la structure familiale, qui devient le fondement de l'État moderne. La structure de la famille se maintient pour l'essentiel par les femmes.

Ici se pose évidemment une question : si le consensus des hommes peut être

obtenu par le biais de leur contrôle sur les femmes, comment arriver à un consensus des femmes ? Ou bien, est-ce que le consensus n'est pas nécessaire, puisque les femmes ne font pas d'opposition ? Les résultats des études historiques (surtout des études féministes) montrent que ce n'est pas le cas. Le consentement des femmes doit être obtenu. Cela peut se manifester sous la forme d'un héroïsme féminin. L'image des femmes symbolise la vertu moderne et surtout celle de la nation. On remarque que dans les pays où la femme est particulièrement marginalisée, leur valeur "idéale" est d'autant plus estimée (cf. le culte de Marie ("*Marienkult*") dans les pays catholiques). Le sens donné aux femmes se manifeste, dans l'ordre social nouveau, par leur capacité à engendrer et à reproduire l'espèce. Leur importance réside dans leur faculté, spécifiquement féminine, à montrer des sentiments maternels.

Ce système de constitution du sens, de valorisation d'un état d'enfermement, est parallèle à la construction de "l'Autre étranger" ("*fremden Anderen*"). La notion d'"Autre étranger" est construite comme un bloc contre lequel les contradictions et les antagonismes (de classe, de genre, de "régions") sont gommées pour faire front contre le danger de l'"Autre étranger". Cette construction de l'Autre comme "dangereux" sert en même temps à légitimer le contrôle sur les femmes. Vron Ware (1992) donne, dans ses recherches sur les relations entre femmes blanches et racisme dans l'histoire coloniale de la Grande-Bretagne, un exemple pertinent à ce sujet : les Indiens insurgés étaient représentés en Angleterre comme des brutes et des sauvages impitoyables, qui tuaient femmes et enfants. Dans de telles images du sauvage menaçant les femmes des Anglais, il faut d'une pierre deux coups : la violence contre les "sauvages" se justifie comme étant

de la légitime défense, et par la même occasion, les femmes sont représentées comme des individus particulièrement menacées et sans défense, qui pour leur propre sécurité, doivent être sous contrôle. La couverture du livre de Ware rend bien cette dialectique, ainsi que la protection des femmes, évidentes : dans une cour intérieure, une place particulière est réservée aux "European ladies". Cette place est entourée d'un grillage et à l'intérieur sont assises les "ladies", protégées des incursions des "Indigènes", probablement un lieu très beau, mais en même temps elles sont enfermées, comme les animaux dans un zoo.

Le racisme et le sexisme se renforcent et se stabilisent mutuellement : quand on exclut des immigrant(e)s musulman(e)s de la société civile, quand on refuse de leur donner les mêmes droits politiques, et que l'on justifie tout ceci par l'oppression que les hommes exercent sur leurs femmes, le racisme anti-musulman se donne l'apparence d'une protection pour les femmes, elles-mêmes présentées comme des victimes qui ne peuvent se libérer toutes seules, (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas oppression de la femme dans l'Islam comme dans les autres religions ; pourtant le refus de lui donner des droits n'est pas une manière de combattre l'oppression de la femme). Par opposition à l'oppression de la femme dans l'Islam, l'oppression de la femme dans les pays industrialisés devient invisible. Finalement dans cette image, il y a aussi la représentation du danger des hommes musulmans pour les "propres" femmes.

La femme : cet "Autre" indispensable

Si nous voulons travailler sur la différence entre racisme et sexisme, il faut alors se remémorer que le concept de société veut, en fin de compte, dire État national. L'unité de l'État national, d'après cette thèse, nécessite la

construction d'un Autre qui peut représenter l'image opposée de l'unité de la nation. Or, une différence décisive entre racisme et sexisme réside dans le fait que la conception raciste débouche sur la revendication d'éloigner de la société ceux que l'on a constitués en "races" ou en groupes culturels inférieurs. Ils ne peuvent jamais faire partie intégrante de la société, ou mieux, faire partie de l'État national. Dans les argumentations racistes plus récentes, qui se prétendent explicitement antiracistes, le conflit, engendré par ces groupes, est le racisme lui-même. Il naît, dit-on, de leurs comportements, surtout là où ils sont nombreux. On parle alors de "seuil de tolérance" ("Toleranzschwelle").

Les idéologies sexistes, quant à elles, attribuent aux femmes une place décisive (même si elle est dévalorisée) au sein de la société, c'est-à-dire au sein de la nation. Oui, les femmes sont même vitales pour le maintien et la reproduction de la nation. Elles doivent, justement à cause de ça, rester à la maison et développer leurs facultés féminines pour que la nation survive. De nombreuses théories, aussi bien pédagogiques que psychanalytiques, qui de tout temps se plaignaient de la "négligence" ("Verwahrlosung") de la jeunesse, l'expliquent principalement par l'échec des mères : soit elles sont "overprotective" ("sur-protectrices"), soit elles négligent leurs enfants, en poursuivant égoïstement leurs carrières professionnelles, au lieu de suivre leur véritable vocation et de remplir leur devoir envers la société.

Anthias et Yuval-Davis (1993) volent cinq domaines dans lesquels les femmes participent à la médiation avec l'État sur la reproduction des nations et groupes ethniques :

1. *as biological reproducers of members of ethnic collectivities ;*
2. *as reproducers of boundaries of ethnic or national groups ;*

3. *as participating centrally in the ideological reproduction of the collectivity and as transmitters of its culture ;*

4. *as signifiers of ethnic or national differences, as a focus and symbol in ideological discourses used in the construction, reproduction and transformation of ethnic or national categories ;*

5. *as participants in national, economic, political and military struggles."* (p.115)

Les groupes ethniques ou nationaux se définissent - et définissent leur culture - pour une bonne part, par la place des femmes dans leur société. La manière dont elles se comportent, s'habillent et se déplacent, les lieux où elles sont, marquent la différence entre chaque groupe. Ceci est explicité par le second point. Le quatrième point se rapporte au travail d'éducation des femmes, par lequel elles participent à la construction la nation :

"The construction of the individual's subjectivity - in which collective myths, symbols and identifications are embedded in an individual Weltanschauung (représentation du monde) - is founded and formed primarily during the early part of childhood. Here too, is the acquisition of the mother-tongue (sic!) taste in food and other facets of one's own way of life. This is of course the period when the rearing of the children is usually done by mothers or other women." (Ibidem p. 28).

Il faudrait ici, de mon point de vue, se demander, si la transmission des valeurs de la société, des habitudes et des rituels de la vie quotidienne, peut être vue comme une participation à la construction de la nation. Ceci suppose qu'à chaque étape de la vie quotidienne, "la nation" soit présente. La culture spécifique des classes et des couches sociales, des régions (y compris la différence entre ville et campagne), des traditions politiques

et aussi, en fin de compte, la culture spécifique des sexes, sont soustraites à la nation. Ainsi disparaît la tâche pour les institutions dirigeantes de construire l'unité de la nation. Ainsi disparaît de notre champ visuel la possibilité d'échouer, la possibilité de crise, aussi bien que la possibilité d'une unité nationale "alternative".

Je proposerais donc de transformer la thèse de Anthias et Yuval-Davis de la manière suivante. Les femmes ont le devoir, au sein du processus d'éducation, de transmettre les systèmes de valeurs et de comportements de la société, de façon à ce qu'ils contribuent à la construction de la nation. Savoir dans quelle mesure cela se fait est une question empirique.

Certains travaux empiriques ont décrit la participation des femmes au système de pouvoir ("*Herrschaftssystem*"), comme ceux de Claudia Koonz qui parle du rôle des femmes en Allemagne pendant le fascisme (1991) "*Mütter in Vaterland*". ("*Les mères-patrie du IIIème Reich*"). Elles n'étaient pas uniquement responsables de la reproduction biologique de la "race" et du maintien de la famille ; elles participaient aussi activement à l'instauration et à la stabilisation du système de pouvoir fasciste. Pour l'époque coloniale, Mamozai (1989 et 1992) démontre que les femmes ont aussi participé au système colonial allemand.

Quel type de relations la femme peut avoir, étant l'"Autre", avec les minorités, les immigrants, l'autre "race" ? On ne trouve que très peu de propositions sur ce sujet dans les théories féministes. List écrit : "chaque fois, que la présence des étrangers, pour des raisons pratiques, est souhaitable, - que ce soit pour des besoins de main d'œuvre ou pour le développement du tourisme -, l'étranger n'est plus uniquement celui qui "ne fait pas partie de...", il devient un partenaire qui est

le bienvenu, un invité courtois dont on s'arrache les faveurs" (List 1993, p. 128).

Une déclaration irritante, quand on se remémore les conditions de vie des "travailleurs immigrés" et surtout les conditions de vie des immigrées. Des notions comme : "un partenaire qui est le bienvenu" ("*willkommener Partner*") et un "invité courtois" ("*umworbener Gast*") sont bien les dernières qui viennent à l'esprit.

Je pense que les théories de la "position de nulle part" ("*Ortlosigkeit*") pour la femme comme les développent certaines recherches féministes, et sa dénomination comme "Autre", doivent être pensées à nouveau, par rapport à la position des "Autres", qui sont considérés comme ne faisant pas partie intégrante de la nation. Pour le moment j'utiliserai les notions de "Autre qui est des nôtres" ("*eigene Andere*") et d'"Autre étranger" ("*fremde Andere*"), pour distinguer les différentes positions.

Comme nous l'avons vu plus haut, les femmes ont une place bien définie dans notre société, et jouent un rôle décisif en ce qui concerne le maintien et la production de la cohésion sociale ("*gesellschaftlichen Zusammenhalts.*"). La signification de cette place est d'autant plus mise en évidence quand il s'agit de la construction de la nation en temps de crise ou dans des périodes d'instabilité. Dans le système de pensée occidental, les femmes sont cet "Autre", elles sont définies de manière négative par ce qui leur manque pour être un "être humain" ("*Mensch-Sein*") c'est-à-dire être masculin ("*Mann-Sein*"). Elles sont pourtant en même temps cet indispensable "Autre". Cette présence nécessaire des femmes signifie qu'elles sont enfermées dans la définition du "NOUS" comme unité politique et culturelle.

Les "Autres étrangers"

Ceci ne vaut pas pour les "Autres étrangers". Ils sont justement définis de manière à ne pas faire partie de ce NOUS. On pourrait argumenter que les minorités sont nécessaires, comme main-d'œuvre certes, mais aussi comme cet "Autre", qui rend possible l'existence de ce NOUS. Mais cette "utilité" est d'une autre nature que l'utilité des femmes : leur profit, pour l'économie tient précisément de l'absence de légitimité de leur présence. N'étant pas une composante légitime de la nation, elles peuvent occuper les postes les moins valorisés sans que cela suscite le scandale. L'image d'une communauté dans laquelle règne la justice, peut malgré tout se maintenir, parce que les immigrants ne font pas partie de cette communauté.

Les luttes syndicales qui se déroulent dans l'industrie du bâtiment, en RFA, en sont un bon exemple. Les syndicats veulent faire adopter l'idée d'un salaire minimal, pour que les entrepreneurs du bâtiment cessent d'embaucher des étrangers à des salaires de dumping ("*Dumpinglöhnen*"). La campagne peut être menée ouvertement contre "l'emploi des étrangers", pour "le sauvetage des postes de travail allemands". Certes, dans le passé, on donnait des arguments similaires contre l'emploi des femmes : elles prendraient les postes de travail aux hommes. Mais de tels arguments sont devenus scandaleux, alors que les arguments contre des travailleurs étrangers, pour la plupart, sont tout-à-fait tolérés.

Les "Autres étrangers" ne sont admis que durant le temps où ils se rendent utiles. Pendant ce temps, ils ont un statut légal, mais ils ne sont pas un élément légitime de la collectivité sociale de la nation. Même s'ils sont citoyen(ne)s, comme en France et en Grande-Bretagne, ils ne sont pas vus

comme de véritables citoyen(ne)s. Ils sont "français de papier", "immigrants". La première différence entre les femmes en tant que "Autre qui est des nôtres" et les minorités en tant que "Autres étrangers" est donc que les premières ont une place légitime dans la société même si cette place est marginale. Les minorités, en revanche, n'ont pas de place légitime et, de ce fait, n'ont pas non plus une place marginale (même si nous parlons constamment de la marginalisation des minorités).

Femmes de la majorité et femmes des minorités

Ce que les femmes de la majorité et les femmes des minorités ont en commun, c'est qu'on leur refuse une "place à soi", une place qu'elles peuvent déterminer elles-mêmes, qu'elles créent elles-mêmes, dans laquelle elles peuvent développer leur propre perspective de vie. A toutes, on attribue des places imposées (ceci est valable aussi, dans une moindre mesure, pour les hommes de la classe ouvrière).

La nécessité de l'"Autre étranger", pour la construction de la nation, n'est pas un élément de la conscience collective contrairement à la nécessité de la femme, et encore moins une nécessité pour l'idéologie dominante. Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement d'ailleurs, car le rôle de l'image de l'"Autre étranger" est précisément de faire apparaître sa présence comme superflue voire même menaçante.

Le rôle différent donné aux femmes de la majorité et aux femmes et hommes de la minorité, pour la construction de la nation, peut être visualisé quand on s'imagine la nation, ou une vertu natio-

* Ndt : en français dans le texte

nale (la liberté par exemple), symbolisée par la statue d'un "Autre étranger", par un turc (ou une turque) en Allemagne, un noir (ou une noire) en Grande-Bretagne et aux U.S.A. C'est une contradiction en soi. On ne peut représenter une nation par des étrangers. En ce sens, les femmes ne peuvent pas être des étrangères.

Elles sont étrangères aux leviers du pouvoir. C'est ce qu'elles ont en commun avec les minorités, et ici réside en même temps une différence avec les minorités qui explique l'importance des différences déjà établies. Comme les femmes sont une composante de l'ordre social (même de manière marginale et moins libre), il leur est possible de participer à l'exercice du pouvoir.

Les membres des minorités peuvent au mieux, quand ils s'adaptent à la majorité dominante, participer au pouvoir. Ce processus d'adaptation a été analysé par Philip Cohen, dans une scène du film des Marx Brothers "Duck Soup" ("La Soupe au canard") : un espion se trouve tout à coup face à face avec le président du pays, contre lequel il espionne. Pour ne pas être capturé, il imite chaque geste du président pour que celui-ci pense être en face de sa propre image devant un miroir.

Il serait utile de se demander si les théories de la "position de nulle part" ("*Ortlosigkeit*") pour la femme, de la représentation des femmes comme "Autres", ne devraient pas être revues, ou plus exactement élargies et reformulées compte tenu des nouveaux développements. Les femmes ne vivent plus pour l'essentiel ou pour la majorité d'entre elles, uniquement dans la structure familiale : dévouées à leurs hommes et enfants, faisant le ménage... Plus de la moitié de l'ensemble des femmes, dans les grandes villes en Allemagne et aux U.S.A. vivent toutes seules (à Hambourg, plus de 60%). Les femmes (de la majorité) ont,

depuis, conquis certaines positions et provoqué des changements de l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes.

En dépit de ces différences, sexisme et racisme semblent donc être des formes d'oppression parallèles qui marginalisent les femmes et les minorités de la même manière et pourtant de façon différente. Cette façon de voir devient manifeste dans des formulations où il est question de la double ou triple oppression de la femme : comme femme et comme immigrante, ou bien comme noire ou juive allemande. Ou comme femme, comme ouvrière et comme membre d'une minorité touchée par le racisme, et en raison de son orientation sexuelle.

Il devient nécessaire ici de se souvenir du concept de rapport de sexe et de la thèse sous-jacente à ce concept selon laquelle les sujets sont constitués par ce rapport. Cela signifie que les mêmes sujets, dans d'autres conditions, pourraient être constitués différemment. Ceci rend impossible le fait de considérer des oppressions comme des "choses" pouvant être superposées. La même "chose", l'oppression de la femme, peut, dans d'autres circonstances, se transformer en une autre "chose", la dominance d'une femme (de la majorité) sur une autre femme (de la minorité).

Cette dominance n'est pas obligée de se traduire par une oppression directe. Elle peut s'exprimer par l'indifférence à l'égard de la situation des "femmes étrangères", ou bien la pure ignorance à l'égard des femmes des minorités, qui par leurs situations, offrent de meilleures chances de travail et de formation aux femmes de la majorité. Elles ne le font pas de plein gré, mais parce que formant un groupe qui a moins de droits et qui montre moins de force pour s'imposer politiquement, elles sont forcées

d'occuper les postes les moins valorisés dans la hiérarchie professionnelle.

Ainsi se referme le cercle de la première partie de ce texte. Les statistiques sur les migrant(e)s nous ont montré très concrètement où se situe la place des "Autres étrangers" dans la société. Les réflexions sur la position des femmes de la majorité et des femmes de la minorité dans la construction de la nation peuvent nous inciter à réfléchir : pourquoi la femme ne connaît-elle pas cette place des femmes de la minorité et si elle la connaît, pourquoi fait-elle si peu pour s'en écarter ? La possibilité d'améliorer sa condition dans le système existant est liée aussi au fait que cette place existe bien, que quelqu'un effectue ce travail, afin que nous, les femmes de la majorité, puissions au moins partiellement concrétiser notre souhait à une égalité des droits. La question est alors de savoir poser le problème de la solidarité des femmes de la majorité comme de la minorité sans évacuer cette différence.

BIBLIOGRAPHIE

AGISRA Hg. (1991) *Frauenhandel und Prostitutionstourismus. Eine Bestandsaufnahme* - Selbstverlag. München

ANTHIAS, F. et N. YUVAL-DAVIS (1993) *Racialized Boundaries*. Routledge. London.

BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR DIE BELANGE DER AUSLÄNDER (1995) *Bericht über die Lage der Ausländer in der Bundesrepublik Deutschland*: Unveröffentlichtes Manuskript, 1995.

BOOS-NÜNNING U. (1993) "Geschlechtsspezifik der Berufswahl und Modelle der Berufsorientierung und Berufsberatung für Mädchen und junge Frauen ausländischer Herkunft" - Bundesanstalt für Arbeit (Hg.): *Jugendliche ausländischer Herkunft vor der Berufswahl*. Bundesanstalt für Arbeit. Nürnberg.

BUTLER J. (1991) *Das Unbehagen der Geschlechter*. edition Suhrkamp. Frankfurt/Main.

COHEN Ph. (1988) "The Perversions of Inheritance: Studies in the Making of Multi-Racist Britain" P. 9-120 - Cohen, P. and Harwant S. B. (eds.): *Multi-Racist Britain*. Macmillan. London.

HARDING S. (1989) "Geschlechtsidentität und Rationalitätskonzeptionen. Eine Problemübersicht." S. 425-453 - Elisabeth List und Herlinde Studer (Hg.) *Denkverhältnisse. Feminismus und Kritik*. edition Suhrkamp. Frankfurt/Main.

KOONTZ C. (1991) *Mütter im Vaterland*. Kore. Freiburg i. Breisgau.

LIST E. (1993) *Die Präsenz des Anderen. Theorie und Geschlechterpolitik*. edition Suhrkamp. Frankfurt/Main.

MAMOZAI M. (1989) *Schwarze Frau, weiße Herrin Rowohlft*. Reinbek bei Hamburg.

OGUNTOYE K. U.A. (1986) *Farbe bekennen. Afro-deutsche Frauen auf den Spuren ihrer Geschichte*. Ortanda-Verlag. Berlin.

RÄTHZEL N. ET Ü. SARICA (1994) *Migration und Diskriminierung in der Arbeit. Das Beispiel Hamburg*. Argument-Verlag. Hamburg/Berlin.

WARE V. (1992) *Beyond the Pale White Women, Racism and History*. Verso. London.

ANNEXES

Tableau 1 :

Effectifs et pourcentages de la population immigrée par nationalités.

Source : Mikrozensus - Avril 1994 (en milliers).

1. Population totale	81 538 603	%	% Femmes
2. Migrant(e)s	6 970		44,7
Hommes	3 855	8,5	
Femmes	3 115	(de 1)	
2.1 Membres de l'UE (sans Autriche, Finlande, Suède)	1 694	24,3	43,2
Hommes	962	(de 2,**)	
Femmes	732		
3. Non-membres de l'UE	5 276	75,7	45,1
Hommes	2 894		
Femmes	2 383		
3.1 Turquie	2 415	34,6	45,2
Hommes	1 324		
Femmes	1 091		
3.2 Autres pays étrangers ³	1 030	14,7	44,7
Hommes	570		
Femmes	460		
3.3. Yougoslavie	1 034	14,8	46,6
Hommes	552		
Femmes	482		
3.4 Autriche***	188	2,7	44,1
Hommes	105		
Femmes	83		
3.5 Pologne	169	2,4	50,9
Hommes	84		
Femmes	86		
3.6 USA	100	1,4	43,0
Hommes	57		
Femmes	43		
3.7 Maroc	75	1,0	38,7
Hommes	46		
Femmes	29		

** Tous ces pourcentages se rapportent au nombre total de immigrés et immigrées.

*** Membres de la CE depuis 1995.

³ A part les autres nationalités britanniques (c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas nées en Grande-Bretagne ni en Irlande), toutes les nationalités qui n'apparaissent pas dans ce tableau à l'exception des algériens, des norvégiens, des suédois, des suisses et des tunisiens, qui ont été exploitées par le Mikrozensus mais qui n'ont pas été retenues dans ce rapport.

Tableau 2 : Participation des immigré(e)s à la vie active (en %).

Nationalités	Population active ⁴ %	Indépendants ⁵ %	Sans emploi ⁶ %	taux de chômage ⁷ Déc. 1995*
Population migrante totale	52,2	6,7	18,0	18,0
Femmes	33,8		18,0	
1. Membres de l'UE	60,3	10,3	10,9	
Femmes	34,3		12,5	
1.1 Italie	60,0	11,6	11,1	16,2
Femmes	28,4		14,5	
1.2 Grèce	59,6	10,9	15,5	15,8
Femmes	38,4		15,4	
1.3 Espagne	60,3		11,8	10,6
Femmes	38,8		k.A.	
2. Non-membres de l'UE	49,6	5,3	20,9	
Femmes	33,6		20,2	
2.1 Turquie	44,6	3,2	20,5	19,2
Femmes	30,2		20,2	
2.2 Autres pays étrangers	47,3	8,0	31,3	
Femmes	33,0		31,7	
2.3 ex-Yougoslavie	57,4	4,3	17,5	8,8
Femmes	39,6		15,3	
2.4 Autriche	65,9	10,6	4,8	
Femmes	37,0		k.A.	
2.5 Pologne	56,8		13,0	
Femmes	43,8		28,6	
2.6 USA	58,0		12,0	
Femmes	31,0		k.A.	
2.7 Maroc	36,0			
Femmes	k.A.		k.A.	

* D'après les données du Bundesanstalt für Arbeit (Ministère du Travail).
Ici n'apparaissent que les nationalités des pays anciennement recruteurs.

⁴ Par rapport au nombre total de chaque groupe de migrantes.

⁵ Par rapport à la population active de chaque groupe.

⁶ Par rapport à la population active de chaque groupe.

⁷ Le taux de chômage se rapporte à la population de l'ex-Allemagne de l'Ouest, parce que pour l'Allemagne dans son ensemble il n'y a pas de répartition chiffrée.

⁷ Les actifs assujettis à l'assurance maladie sont les employés et les travailleurs, y compris les actifs en situation de formation professionnelle, assujettis à la retraite à l'assurance maladie ou assujettis à la cotisation d'après la loi sur la promotion sociale ("Arbeitsförderungsgesetz") ou la part à payer à la cotisation vieillesse.

Tableau 3 :

Les immigré(e)s actifs assujettis à l'assurance sociale⁸ au 30 juin 1994
dans l'ex-Allemagne de l'Ouest.

	Migrant(e)s	%	Membres de l'UE %	Turque %	ex- Yougoslavie %
total	2 140 532	9,4*	27,5	28,3	19,7
Hommes	1 412 892	66	66,4	69,1	61**
Femmes	727 640	34	33,6	30,9	39

* Part du nombre total des actifs assujettis à l'assurance maladie.

⁸ Les actifs assujettis à l'assurance maladie sont les employés et les travailleurs, y compris les actifs en situation de formation professionnelle, assujettis à la retraite à l'assurance maladie ou assujettis à la cotisation d'après la loi sur la promotion sociale ("Arbeitsförderungsgesetz") ou la part à payer à la cotisation vieillesse.

Tableau 4 :

La distribution des immigré(e)s actifs assujettis à l'assurance sociale par métiers au 31/03/94⁹

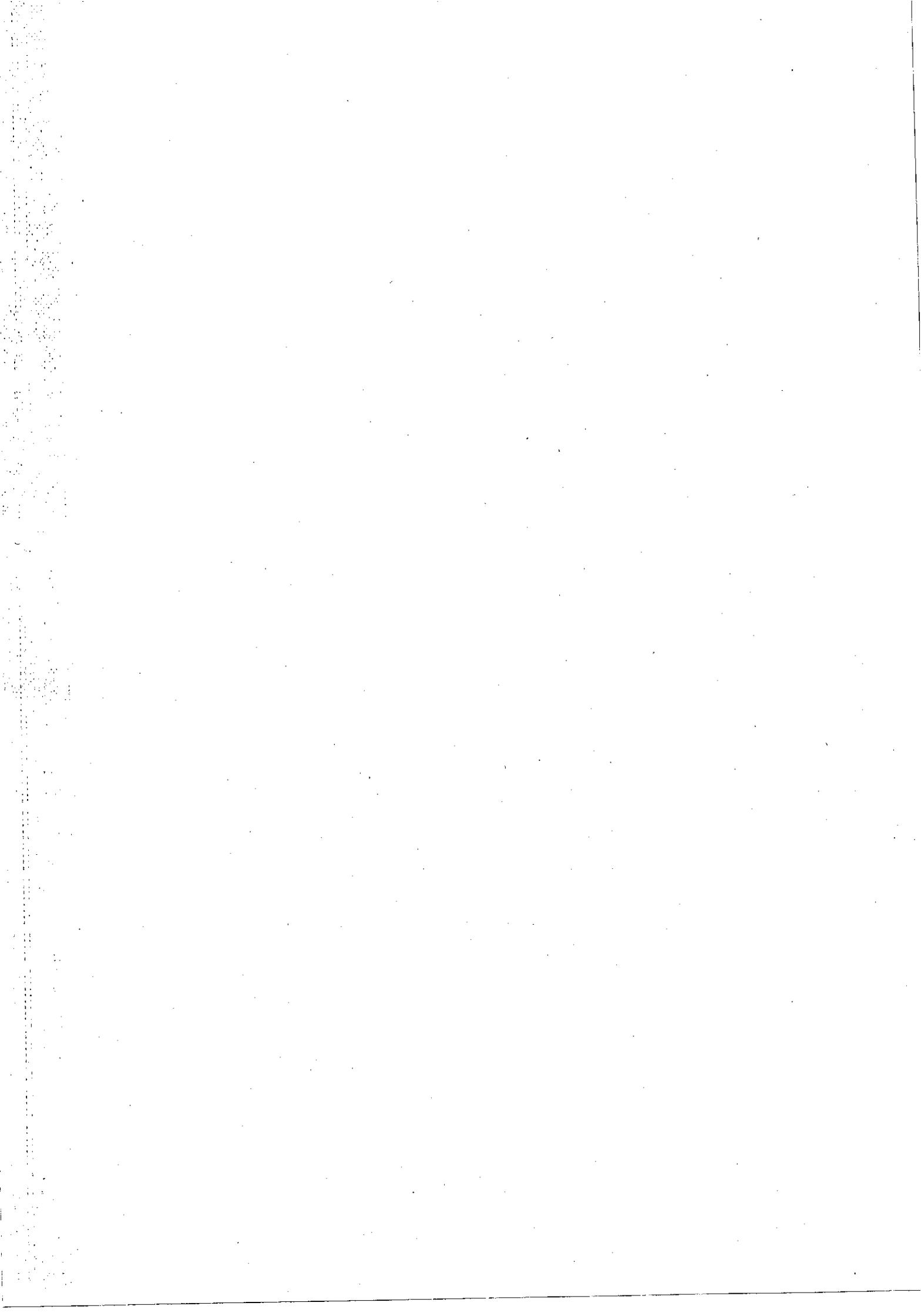
Métiers	Nombre de migrant(e)s	%*	Femmes	%**
Bergleute	14.800	23,5		
Chemiearbeiter	47.300	18,4	9.200	19,5
Kunststoffverarbeiter	41.700	24,8	12.100	29,0
Metallerzeuger, Walzer	11.800	24,8	200	
Former, Formgießer	17.600	37,4	1.100	
Metallverformer (Spanios)	22.600	25,1	5.900	
Metalloberflächenbearbeiter -vergüter, -beschichter	13.800	28,1	1.500	
Metallverbinder	25.300	28,2	2.600	
Schweißer Brennschneider	21.600	28,3	400	
Schlosser	64.600	9,1	1.600	
Mechaniker	36.200	8,2	1.400	
Elektriker	48.500	7,3	6.600	13,6
Montierer und Metallberufe	119.000	25,7	50.300	42,3
darunter: Elektrogeräte und Elektrotellemontierer	28.600	22,9	20.900	73,0
Spinnberufe	8.400	40,8	3.000	35,7
Textilhersteller	6.600	20,6	2.100	31,8
Oberbekleidungsnäher	5.000	29,4	0.900	18,0
Speisenbereiter	94.500	29,1	45.000	47,6
Übrige Ernährungsberufe	13.800	23,2	5.700	41,3
Bauhilfsarbeiter	47.900	26,0	300	
Hilfsarbeiter ohne nähere Tätigkeitsangabe	66.700	23,9	29.100	43,6
Dienstleistungsberufe:				
Verkäufer	67.600	5,7	46.400	68,6
Kraftfahrzeugführer	44.600	7,1	700	
Lagerverwalter, Lagertransportarbeiter	103.300	14,4	14.300	13,8
Künstler und zugeordnete Berufe	11.800	10,4	4.100	34,7
Ärzte Apotheker	8.600	5,8	3.100	36,0
übrige Gesundheitsberufe	78.500	6,2	68.300	87,0
Gästebetreuer	66.100	24,0	29.800	45,0
Reinigungsberufe	152.600	21,7	105.200	68,9
Bürofach- und Bürohilfskräfte	105.900	3,0	76.200	71,9
Techniker	25.900	3,2	2.800	10,8
Technische Zeichner	6.000	3,7	2.500	41,7
Bank- und Versicherungskaufleute	13.900	1,8	7.700	55,4
Unternehmer, Organisatoren, Wirtschaftsprüfer	19.200	3,8	4.200	21,9
Abgeordnete, Administrativ entscheidende Berufst.	2.100	3,0	600	28,6
Rechnungskaufleute, Datenverarbeitungsfachl.	21.500	3,8	10.000	46,5
Sozialpflegerische Berufe	19.700	3,4	15.500	78,7
Kindergärtnerinnen/ Kinderpflegerinnen	6.100	2,5	5.800	95,0

Ndt: Cette nomenclature n'a pas d'équivalence exacte en Français.

⁹ Source : Bundesanstalt für Arbeit (Ministère du Travail).

* par rapport au total d'actifs assujettis à l'assurance maladie.

** migrantes par rapport aux migrant(e)s actifs assujettis à l'assurance maladie, dans chaque profession.



DAMES DE FRANCE ET D'ALGERIE : UNE STRATEGIE D'AUTO- NOMISATION A L'OMBRE DES TRADITIONS

par
Yeza Boulahbel
Sociologue
Université Paris I-Sorbonne

Dans leur projet d'immigration, les femmes ont des stratégies autonomes, différentes de celles de leurs conjoints. Pourtant, même si elles amorcent la pérennité de la communauté algérienne en France, elles ne semblent pas conquérir les lieux interdits par la tradition, le travail salarié en particulier. Leur taux d'activité est en effet un des plus bas de toutes les populations immigrées, et il représente à peine la moitié de celui des Françaises.

Que signifie cette absence du domaine économique? "Sans indépendance financière point de salut" disaient les féministes. Il ne faut pas prendre cependant ces chiffres au pied de la lettre. A côté de l'économie officielle, monde masculin, les femmes ont développé entre elles tout un réseau économique informel qui leur donne les moyens d'une autonomie. Analyser le sens de ce travail informel implique ainsi un retour sur l'Algérie qui seul, permet de comprendre des stratégies d'émancipation qui puisent à la tradition.

Le faible taux d'activité des femmes de la première génération de l'immigration algérienne ne traduit pas forcément l'inactivité. Cet indicateur correspond en effet à une norme socio-économique de pays industrialisés, et à une forme reconnue d'activité, dans laquelle le salariat représente la forme dominante. En France même, la mesure du nombre des femmes actives non-salariées dépend de la déclaration des intéressées, et peut connaître des fluctuations importantes d'une enquête à l'autre.

Cela est vrai a fortiori pour des économies beaucoup plus "informelles" comme l'économie algérienne. Mesurée à l'aune de cet indicateur, l'activité professionnelle des femmes algériennes apparaît très

faible. Mais cela ne signifie qu'une non-activité au regard de la norme statistique qui, par définition, ne retient que le travail déclaré, donc le plus souvent le travail salarié. L'étude de l'activité des femmes algériennes doit prendre en compte le contexte social dans lequel elles se situent.

Ce faible taux d'activité des femmes algériennes ne doit pas non plus être considéré comme immuable, définitif. De nombreux indices montrent de plus en plus qu'il y a là une réalité en pleine mutation. L'intériorisation progressive des normes de la participation à la vie économique moderne, qui sera acquise pour la génération scolarisée en France, conduit à une élévation des taux d'activité féminins.

Ainsi, dans la société algérienne elle-même, les "actives" algériennes, très peu nombreuses, sont presque toutes concentrées dans les zones urbaines. C'est là, en effet, que se développe l'économie industrialisée. Les différences en France et en Algérie vont dans le même sens. Le taux d'activité des femmes algériennes vivant en France est sept fois plus élevé que celui des Algériennes restées en Algérie. Ainsi, plus l'on s'approche du modèle économique industrialisé, plus les taux d'activité féminins sont élevés.

Mais nous ne poserons pas le problème dans une alternative où le choix proposé serait entre les modèles familiaux traditionnels et celui du couple moderne "égalitaire". Le premier modèle impliquerait un enfermement des femmes et de ce fait, une dépendance au pouvoir des hommes ; le deuxième fonctionnerait sur la réciprocité, le partage des revenus, sinon des tâches. Pour nous, les femmes ont des stratégies autonomes. Dans ce cadre, elles semblent avoir trouvé une troisième voie négociée entre les deux modèles précédents.

La question de leur comportement face à l'activité professionnelle ne peut s'expliquer qu'en tenant compte de cette négociation. Le travail informel ou souterrain est un indicateur de cette stratégie. Il leur permet de ne pas remettre en cause les valeurs traditionnelles, c'est-à-dire la division de l'espace entre hommes et femmes, tout en prenant en compte les réalités sociales dans lesquelles elles vivent. Il leur permet aussi d'intégrer des notions élémentaires de la chose économique et de l'autonomie financière à l'intérieur du ménage.

C'est pourquoi, dans le cas des algériennes, le calcul économique ne passe pas par une référence au travail salarié, induisant de fait une certaine gestion du temps et de la tradition à l'intérieur du couple.

Contrairement à la position du couple moderne dans lequel l'identité s'élabore autour d'une gestion commune de l'avenir du ménage, il y a dans le couple algérien une dichotomie entre l'homme, symbolisant l'extérieur et une identité reconnue en principe autour du travail, et la femme, gardienne de la tradition à l'intérieur, et s'inscrivant dans un ethos de valeurs basé sur un rapport spatio-temporel lié à la "hurma", le sacré. Elle est "fille de", "épouse de", "mère de"... Cette position impossible au regard d'une logique purement égalitaire des sociétés modernes révèle ici la coexistence d'un système traditionnel à l'intérieur d'un environnement donné.

La transformation d'une identité nouvelle à l'intérieur de ce champ bordé par la tradition se réalise dans une négociation entre l'ordre traditionnel et l'ordre moderne par réinterprétation du sens. Les rapports sociaux se transforment eux-mêmes. L'expérience de l'inscription économique des femmes ne va pas se faire par un rapport à l'emploi, comme cela semble acquis depuis une trentaine d'années pour les

Françaises¹, mais va être détournée pour ce groupe dans un rapport au travail par l'informel.

Il faut souligner que ce travail informel se détache assez nettement du travail purement domestique. Il n'est pas lié directement au prolongement de celui-ci, voire à une fabrication de type artisanal, mais évolue au contraire vers une forme mercantile. Cette activité mercantile spécifique se situe entre une demande et une offre dont la caractéristique singulière est d'intervenir dans des lieux de femmes.

Dans le cadre de l'immigration, cette forme d'activité informelle peut donc être analysée comme une forme de négociation entre deux échelles de valeurs : tradition et modernité. Elle peut être vue aussi comme une forme de réponse au contexte dans lequel vivent ces femmes : la crise économique, le handicap de la langue, le manque de scolarisation, le poids des traditions, mais aussi leur désir d'intégration et d'autonomie.

AU-DELA DES CERTITUDES STATISTIQUES, QUELLES HYPOTHESES SOCIOLOGIQUES ?

Ainsi, le type d'activité féminine, à l'intérieur de l'immigration algérienne, ne peut s'expliquer seulement par l'idée reçue de la domination des hommes sur les femmes. Elle s'inscrit plutôt dans une dynamique de ruptures, entre monde urbain et monde rural, entre scolarisation et analphabétisme. Aujourd'hui, le concept de domination n'est plus

suffisant pour expliquer ces pratiques des femmes.

Dans ce contexte, l'évolution de l'activité professionnelle des femmes peut indiquer dans quelle mesure la question de la division du travail entre les hommes et les femmes devient moins rigide ou rigoureuse. L'activité professionnelle des femmes remet en effet en question toute la division traditionnelle de l'espace réel et symbolique et du monde social : les femmes, c'est le monde de l'intérieur, de la maison, de l'enfermement.

La faiblesse des taux d'activité féminins amène ainsi à se poser différentes questions. Traduit-elle une continuité dans les pratiques de division du travail entre hommes et femmes au sein des populations maghrébines ? Cela peut aussi traduire des pratiques comparables à celles déjà rencontrées historiquement : la résistance des ouvriers en France au travail des femmes. Cela s'expliquerait peut-être par une distinction entre urbain et rural, ceci étant partiellement confirmé si l'on compare l'évolution du type d'activité des femmes en liaison avec leur scolarisation et leur lieu d'habitation.

Un mode d'explication plus spécifique, que nous privilégierons ici, est celui d'une continuité culturelle, marquée en particulier par l'existence d'un secteur d'activités informelles important pour les femmes dans la société. Cette activité prendrait sa source dans la division du travail entre le salariat des hommes, qui alimente directement le revenu familial, et l'activité informelle des femmes, qui serait surtout un moyen de thésaurisation.

En effet, les femmes, dans la tradition maghrébine, avaient une position définie dans l'espace domestique, elles avaient aussi un rôle dans l'économie rurale. C'est à elles, en

¹ Cf. par exemple Margaret Maruani et Chantal Nicole, *Au labeur des dames*, Syros, Paris, 1989.

effet, qu'incombait l'éducation, les tâches de reproduction, comme la cuisine et le ménage, mais aussi le stockage et la gestion des biens alimentaires. Dans le travail informel, elles gardent un rôle dans la division des espaces hommes-femmes, tout en ne remettant pas en cause les valeurs traditionnelles. Elles y gagnent en revanche en autonomie financière.

Ce partage traditionnel des rôles a été perturbé par un nouveau type d'économie, lié à la rationalité du salariat. Les hommes, comme les femmes, ont eu un temps d'adaptation à cette modernité qui implique l'urbanisation.

Dans "Algérie 60", P. Bourdieu² décrit ce phénomène pour les salariés hommes : *"l'adaptation à un ordre économique et social, quel qu'il soit, suppose un ensemble de connaissances transmises par l'éducation diffuse ou spécifique, savoirs pratiques solidaires d'un ethos qui permettent d'agir avec des chances raisonnables de succès. C'est ainsi que l'adaptation à une organisation économique et sociale tendant à assurer la prévisibilité et la calculabilité exige une disposition déterminée à l'égard du temps et, plus précisément, à l'égard de l'avenir..."*¹⁸.

Pour les femmes en Algérie, dans le passage du rural à l'urbain ou au semi-urbain, l'étanchéité entre espace-ville et espace-intérieur est encore bien là. L'intégration des normes d'une société "rationnelle" ne pouvant pas passer par le salariat, elles ont récréé, dans un espace permis à partir d'une pratique économique préexistant, un secteur informel dans lequel le circuit

monétaire aboutit à une forme d'accumulation de biens propres (bijoux, vêtements...). L'apprentissage initial par ces femmes de la chose économique ne passant pas par le travail "en dehors", il va se faire "à l'ombre" des traditions.

Pour les hommes, en revanche, l'apprentissage du salariat est passé par une phase initiale de mobilité, sorte de "parcours du combattant" entre les secteurs de l'industrie, ou les lieux géographiques : emplois saisonniers, temporaires... On peut se demander si, pour les femmes, cet apprentissage ne sera pas facilité. Au contraire des hommes, une des caractéristiques de leur activité informelle est la continuité.

Mais on peut aussi se demander si leur position "d'exclues de la terre" ne les oriente pas, de manière préférentielle, vers l'entreprise individuelle. Le système traditionnel de l'héritage privilégie en effet la transmission de la terre aux hommes ; la dot donnée aux femmes est la contrepartie de cette exclusion. Dans ce système, elles n'investissent pas dans le patrimoine, avec son ancrage au passé, mais dans ce qui est permis par la tradition, les biens mobiliers, les bijoux..., avec un rapport beaucoup plus individualisé aux richesses et à l'argent préfigurant peut-être l'économie et l'individualisme modernes.

Cela peut suggérer une analogie avec ce qui a déjà été noté pour d'autres communautés ethniques, les Juifs en particulier, qui comme les femmes algériennes, sont peu liées à l'économie foncière. Pour ces populations, le parcours d'intégration pouvait passer soit par la création de la petite entreprise, soit par la réussite scolaire. L'existence de ce secteur informel indépendant, le fait que les salariées occupent plutôt des positions d'employées, peut renforcer cette hypothèse.

² P. BOURDIEU, "Algérie 60, structures économiques et structures temporelles", Ed. Minuit, Paris, 1977.

³ P. BOURDIEU, "Algérie 60, structures économiques et structures temporelles", op. cité.

ACTIVITE INFORMELLE ENTRE FEMMES ET POUR LES FEMMES

Si l'on observe les pratiques de travail des femmes dans la société (traditionnelle) d'origine, il est nécessaire de repérer le cadre dans lequel il se place. Ce travail des femmes n'a pas la même fonction que celui des hommes dont le rôle n'a pour but que la reproduction du groupe. Pour les femmes, le travail reste une occupation liée à un système de thésaurisation. Traditionnellement, la rémunération du travail des femmes reste leur bien propre. Dans cette société, c'est une "honte" pour le mari, le père ou le chef de famille de compter sur les moyens financiers des femmes.

Un des secteurs économiques dans lequel elles s'installent, c'est l'industrie du mariage, lieu éminemment féminisé. Qui connaît la société maghrébine sait que le mariage est une affaire de femmes. Comme d'autres cérémonies, il implique un coût économique important que l'on peut évaluer à quelques centaines de milliers de dinars pour chaque famille, et à chaque occasion. Entre dans ce coût la fabrication de vêtements ou d'objets traditionnels ; c'est dans ce secteur qu'excellent nos travailleuses. On sait par exemple que 26 % des ménages en Algérie possèdent une machine à coudre. D'autres se spécialisent dans la broderie au fil d'or, un travail délicat et richement payé. D'autres encore se spécialisent dans le commerce de l'or et des bijoux. Un autre secteur serait celui de l'alimentation. La ménagère algérienne continue à fabriquer et à stocker un certain nombre de denrées.

Toutes ces travailleuses sont directement liées à l'espace féminin. Les femmes fabriquent, vendent, achètent entre elles. Ces travaux sont souvent payés à la tâche, à la journée, et constituent un apport économique

pour de nombreuses femmes. Cet apport entre rarement dans les dépenses du ménage. Le travail des femmes comme occupation pour nourrir un ménage n'intervient que dans les moments où les hommes viennent à manquer : veuvage, divorce, éloignement...

Si ce type d'activités est rarement repéré par les statistiques, c'est pour des raisons évidentes de déclaration. Le travail des femmes demeure dans l'inconscient général une occupation sans dimension proprement économique. Sa rémunération n'est pas prise en compte dans le revenu du ménage mais est considérée comme une cagnotte personnelle : ce qu'elles appellent leurs "clous en cas de disette".

Cette conception de l'activité et des revenus des femmes prend peut-être sa source dans l'idée que l'homme qui possède suffisamment de quoi faire vivre son clan, sa famille, doit faire valoir comme un signe de richesse que sa femme n'a pas besoin de travailler au sens large, et exclut aussi le travail domestique dans la mesure où il possède des domestiques. Dans le cas où la femme travaille, c'est un déshonneur que de vivre de son revenu.

C'est ce rapport aussi qui, lu au travers des normes d'une société citadine et bourgeoise, a conforté la représentation d'une femme arabe passive et soumise : "Maman Loukoum". Il est pourtant clair que le rapport des femmes à leur autonomie, par le biais de leurs biens propres, de leur argent et de leur travail, fait partie intégrante de la culture des femmes maghrébines.

On peut se demander dans quelle mesure ces comportements traditionnels d'activité féminine ont pu persister, ou se transformer, au sein de la communauté algérienne immigrée en

France. Au sein de l'immigration, en effet, bien que, comme forme d'activité, le salariat progresse chez les plus jeunes et les plus scolarisées, les femmes plus traditionnelles restent encore majoritairement hors du mouvement.

Plusieurs indices montrent qu'il existe pourtant une continuité de pratiques, avec l'existence d'un secteur informel d'activités qui prolonge le modèle de l'Algérie. On sait par exemple qu'il existe une activité commerciale entre les deux pays. Par l'intermédiaire des femmes, transite en effet entre France et Algérie toute une gamme de produits, symboles de la "francité". Les domaines couverts peuvent être variés (produits de beauté, parfums, mais aussi textiles, tissus, vêtements, petit électroménager, voire même pièces détachées automobiles), mais ils sont tous des symboles d'une consommation du type occidental.

Les Algériennes de France sont devenues des vraies commerçantes. Dans cet échange, elles sont les vecteurs d'un nouveau type de consommation en Algérie, où elles ont un véritable poids économique. Il faut dire aussi qu'elles avaient déjà un acquis social de départ. Ce ne sont pas les plus pauvres qui épousent des immigrés. Souvent déjà citadines, elles ont épousé un immigré par choix, pour la recherche d'un autre mode de consommation.

ETRANGERES DANS LES DEUX PAYS : UNE FACON DIFFERENTE DE SE SITUER ENTRE DEUX TRADITIONS

Ce rôle d'intermédiaire est aussi le signe d'un certain degré d'intégration à la société d'accueil, et de l'acquisition de ses valeurs de rationalité économique. Mais cette référence à un ailleurs est aussi symbolique. Dans leur projet d'intégration à un autre mode

de consommation, ces femmes ont un recours, celui d'être de "quelque part". Dans cette position d'intermédiaire entre sa propre société et celle de l'autre, le rôle de commerçant n'est pas neutre.

Pour G. Simmel, c'est souvent l'étranger qui a cette fonction d'intermédiaire, caractéristique du commerce. *"Toute l'histoire économique montre que l'étranger fait partout son apparition comme commerçant et le commerçant comme étranger. Tant que la production est destinée essentiellement à l'autoconsommation ou tant que les produits ne sont échangés qu'à l'intérieur d'un groupe assez restreint spatialement, ce groupe n'a besoin d'aucun intermédiaire. Le besoin d'un commerçant ne se fait sentir que pour les marchandises produites à l'extérieur du groupe. Puisque les membres du groupe ne le quittent pas pour acheter ce dont ils ont besoin - et, dans ce cas, ils deviendraient eux-mêmes étrangers sur ce territoire étranger, le commerçant doit être l'étranger, sinon personne d'autre ne gagnerait sa vie "* ⁴.

L'originalité, dans le cas de ces femmes algériennes, c'est qu'elles jouent doublement ce rôle d'étranger, ou d'intermédiaire entre deux parties d'elles-mêmes, mais aussi que ce commerce, ce n'est pas en France qu'elles le font mais dans leur pays d'origine. Elles sont déjà, symboliquement, devenues étrangères là-bas.

Notre enquête ⁵ en banlieue parisienne et en Algérie a confirmé, et préci-

⁴ G. SIMMEL, "Digression sur l'étranger" ouvrage consacré à l'école de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine, Ed. Aubier Champ Urbain, Paris 1982.

⁵ Y. BOULAHBEL, *Le secret des femmes ; stratégies familiales et stratégie d'émigration*

sé, la nature de ce travail informel. Si, parmi les jeunes générations issues de l'école, on observe une tendance à une homogénéisation vers des pratiques plus proches des jeunes françaises, il ne faut pas croire que celles qui restent à la maison, apparemment plus conformes à l'ordre traditionnel, sont dans une conformité absolue avec celui-ci. Ces femmes traditionnelles sont elles aussi, en train de renverser cet ordre des choses, de là où elles sont. Le travail informel joue un rôle important dans ce processus.

Ce type d'activités leur permet en effet de mener une négociation entre les deux types de sociétés. En évitant le conflit, les ruptures, elles instaurent un rapport basé sur la réinterprétation des valeurs traditionnelles à l'intérieur de l'espace licite. Le commerce entre femmes réactualise un rôle ancien des femmes qui faisaient le lien entre deux intérieurs ("harem") fermés, les lieux de femmes, les maisons, le "hammam". Dans cette réactualisation, elles renouvellent le rôle. Dans la tradition, les femmes qui tenaient ces places étaient plus âgées, veuves ou stériles. Ici, elles sont jeunes, elles voyagent, elles décident, mais toujours dans la limite de la tradition.

Ce travail informel ne peut être évalué que très difficilement. Pour cette raison, peu d'enquêtes ont été réalisées sur cette question. Même lors d'enquêtes de type qualitatif, il n'est pas aisé d'obtenir des informations à son sujet. Ce type d'activité est souvent vécu comme négligeable. Ce qui fait partie de ce champ intime est préservé. Elles ne travaillent pas, elles "se débrouillent", elles "bricolent", elles se défendent. Ce vocabulaire indique bien le sens de ce qui ne se parle pas. Cela est à relier à la notion de la survie,

alors que le statut de l'emploi renvoie à celle de reconnaissance.

L'enquête menée en Algérie sur le travail informel a montré, à notre avis, un autre aspect des stratégies des femmes. Nombreuses sont en effet celles qui ont quitté le salariat pour s'occuper à la maison, couture, tricot... et servir d'intermédiaire entre celles de France et celles du pays. Mais ce qui est intéressant dans le cas des Algériennes c'est l'étape d'investissement.

LE SECRET DES FEMMES

Ainsi, Mme M., cadre dans une administration, est brodeuse, couturière à la maison, un peu intermédiaire entre France et Algérie. Elle nous dit que, depuis le temps qu'elle travaille, elle a accumulé des bijoux. Mais elle les revend aujourd'hui pour acheter un fond de commerce pour occuper son mari à la retraite.

Une autre, femme traditionnelle mais ayant un niveau d'études élémentaire, mariée à un homme plus âgé qu'elle d'au moins 20 ans, lui-même marié à une autre femme et ayant 5 enfants d'un côté, 7 enfants de l'autre, nous tient à peu près le même discours. Elle est bonne commerçante et couturière à la maison. Elle veut vendre le fruit de son travail, les bijoux, et acheter un fond de commerce pour occuper le "hadj", son vieux mari.

Au fond, ces femmes d'Algérie en sont à une étape décisive dans le processus d'accumulation. Le passage à l'investissement, même si le prétexte en est toujours le mari, nous indique que le calcul économique n'échappe pas à ces femmes de la tradition.

Lorsqu'il existe, ce travail informel doit bien être distingué du travail "au noir" ou des "petits boulots" exercés souvent par les maris. En effet, les hommes ont un statut dans le travail plus régu-

lier que les femmes. Ils sont salariés, en majorité ouvriers. Pour eux, le travail informel n'a pas la même signification que pour les femmes. Il se rapproche beaucoup du comportement que l'on peut observer pour les ouvriers français: bricolage ou entraide. L'argent qui peut être gagné dans ce genre d'activité a un statut de pourboire. A ce titre, il entre dans les dépenses générales de la famille.

Au cours de l'enquête que nous avons réalisée, le travail informel des hommes n'a pratiquement jamais été déclaré. Mais ce n'est pas parce qu'il est vécu comme interdit; c'est parce qu'il est considéré comme quantité négligeable: "ce n'est pas ça qui fait vivre". Pourtant, beaucoup d'entre eux sont actuellement au chômage et "bricolent". Mais cette activité n'est pas un but en soi. Elle est plutôt un moyen de tromper l'angoisse du chômage.

Le travail salarié, au contraire, c'est la dignité, c'est un statut de droit. C'est le motif de leur immigration. Le chômage, bien que de manière plus complexe, c'est aussi un statut. C'est un statut dérivé de l'emploi, un statut reconnu comme tel.

De cela découle que le travail non déclaré donne un rapport différent à l'argent et à la gestion du budget pour les hommes et pour les femmes, qui peut expliquer cette distinction entre travail informel et travail au noir. Chez les hommes, on observe en effet à peu près le même comportement que chez les ouvriers français. Le salaire est souvent remis aux épouses qui gèrent le budget du ménage. L'homme conserve seulement son argent de poche, pour ses dépenses personnelles: achat de tabac, consommations au café, parfois le tiercé. La femme, en revanche, gère et économise; elle reste cependant très secrète en ce qui concerne ses gains.

Que ce soit en Algérie ou en France, nous avons rencontré des femmes qui ont quitté le salariat pour "s'occuper à la maison". Le fait de quitter le salariat peut s'expliquer de différentes manières. Il y a, bien sûr, la crise économique. Il y a aussi le poids des traditions. Mais ce qui nous a particulièrement intéressée, ce sont les rapports avec leurs maris.

Ainsi N., rencontrée en Algérie, exsecrétaire dans une entreprise d'État nous dit: *"Quand je travaillais, mon salaire était visible. Je ne pouvais rien cacher pour moi, et à chaque fois, j'étais obligée de pallier telle ou telle dépense. Je n'étais plus libre de mon argent. Maintenant, quand je fais un tricot, ou quand je brode une robe, mon mari ne peut pas savoir ce que je gagne. Je ne suis pas obligée de montrer, ou de dire le prix réel. C'est comme cela que j'arrive à mettre de côté"*.

Dans l'immigration, on retrouve à peu près la même préoccupation. Souvent, les plus âgées donnent même des conseils aux plus jeunes. Ainsi S., s'adressant à sa jeune voisine plus naïve: *"Tu n'as pas besoin de dire tout ce que tu as. Ton mari ne doit pas savoir tout ce que tu possèdes. Tu es en train de mal l'élever. Un mari, s'il commence à savoir ce que tu as, tu vas être obligée, même s'il ne te le demande pas, de dépenser pour telle ou telle chose. Il manque toujours de l'argent dans une famille. Il faut penser à l'avenir. Tu es jeune et tu crois que tout va durer?"*

Cette pratique du "secret des femmes" vient beaucoup de l'éducation traditionnelle, et d'une conception du monde fondée sur la distinction et la séparation des sexes. Il y a les affaires des femmes, et celles des hommes, des lieux et des espaces bien étanches. Les affaires de femmes restent entre femmes, c'est une question de respect.

D'autre part, dans leur stratégie d'immigration à elles, il existe un désir d'accumulation de biens. On vient ici pour le travail et pour gagner un peu d'argent. Un argument revient souvent: *"j'ai passé tant de temps ici, à l'étranger, j'aimerais rentrer avec quelque chose"*. Ou bien: *"nous sommes ici pour constituer un petit quelque chose pour nos enfants"*.

Si ces discours ont souvent été émis par les hommes, les femmes les ont appliqués à la lettre. La raison du départ, du déracinement est toujours une idée d'Eldorado. On essaie de s'enrichir tout d'abord dans la représentation traditionnelle avec des signes extérieurs de richesse: les bijoux, la voiture, la villa, etc... Mais à notre avis, la tendance à l'investissement, cette nouvelle étape que nous voyons pointer au pays, n'est pas encore d'actualité pour celles que les Algériennes restées au pays ont surnommé leurs "dames de France".

LES MOYENS DE L'INDEPENDANCE ECONOMIQUE DES FEMMES

Si, au travers des grilles de lecture de sociétés développées, les femmes algériennes immigrées semblent n'avoir qu'une place mineure sur le plan économique, leur intervention réelle, et leur pouvoir, sont de fait beaucoup plus importants. Ceux-ci s'insèrent dans les apparences, et le cadre, tracés par la division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes. Mais, comme dans le cas des pratiques familiales, c'est pour les réinterpréter à leur profit.

Dans le partage traditionnel des tâches entre hommes et femmes au sein de la famille algérienne, les femmes, particulièrement la femme du chef de famille, avaient une fonction économique importante. Parce qu'elles géraient le budget et les

réserves du ménage, c'est par elles, et leur bonne capacité d'économies et de prévision, que passaient pour beaucoup la survie et le développement économique de la maisonnée. Dans l'immigration, au sein de familles plus réduites, elles n'ont rien perdu de ce rôle d'intendance. Dans le groupe immigré, elles ont su recréer les réseaux économiques qui leur permettent de maintenir un mode de vie économique, et d'engranger, pour l'avenir, dans un contexte où pourtant la pression des modes de consommation pourrait les entraîner vers une consommation de l'instant et une précarisation à terme.

Dans cette fonction économique des femmes algériennes, analogue mais pas identique à celle que l'on a pu observer dans le passé pour les ménages ouvriers, particulièrement ceux issus de la paysannerie, les biens propres des femmes, autre mécanisme hérité de la tradition, jouent un rôle central. Et c'est peut-être par eux que se fait la différence avec les ménages ouvriers français. Par la dot, ou par le pécule personnel qu'elles se créaient par leur activité artisanale à l'intérieur des familles, les femmes algériennes traditionnelles avaient acquis l'habitude d'avoir des économies personnelles souvent importantes. Ces économies leur donnaient déjà, dans la société traditionnelle, le moyen d'une certaine indépendance économique.

Avec le développement économique dans les pays d'origine, mais encore plus dans la société d'immigration, elles ont revitalisé ce moyen traditionnel de leur indépendance pour lui donner un autre poids. Loin de faire, encore majoritairement, le choix d'une activité salariée, difficile dans leur cas et qui présente aussi l'inconvénient d'apporter un revenu ouvert, connu de tous, et donc ayant vocation immédiate à alimenter le pot commun,

nombreuses parmi elles ont choisi de rester à la maison mais de constituer, entre femmes, des réseaux d'activités informelles maîtrisées par elles. L'argent qu'elles gagnent par ce moyen, thésaurisé souvent sous forme de bijoux, est leur façon actuelle d'accumuler un pécule personnel, moyen de leur indépendance économique et de leur poids dans les décisions. S'il est leur pécule, cet argent n'a pas, cependant, vocation à être détourné à leur profit personnel. Il est au contraire, pour elles, un moyen privilégié dans leurs stratégies d'intégration qui leur permettra, le moment venu, de bien marier leur fille, d'acheter un commerce à leur mari, ou d'investir dans un logement.

questions en débat

POURQUOI AVONS-NOUS TANT TARDÉ ?

par
Françoise Gaspard
Sociologue
CADIS - EHESS Paris

Cet atelier organisé dans le cadre des Rencontres Européennes de 1996 du Mage s'inscrit dans un moment de la réflexion sur l'installation de populations des pays non européens en Europe. En raison du milieu intellectuel où se déroule cette rencontre, ce séminaire marque une étape de la recherche féministe en France et en Europe dont nous devons mesurer les enjeux. Les migrations internes à l'Europe, comme celles internes aux pays qui la composent, ne doivent évidemment pas échapper à nos recherches. Il est cependant évident que la question dite de l'immigration a surgi en raison de la sédentarisation dans nos pays, de migrants venus notamment d'Afrique et de Turquie. La crise économique et la fermeture des frontières à de nouvelles arrivées de travailleurs étrangers ont contribué à fixer, à partir du milieu des années soixante-dix, des travailleurs qui jusque là, pour une part d'entre eux au moins, repartaient ou allaient et venaient entre leurs pays d'origine et l'Europe communautaire. La venue et la sédentarisation dans nos pays de populations porteuses de cultures différentes de la culture dominante conduit à porter un regard sur les migrantes qui est de nature à interroger nos catégories d'analyse.

Une première question s'impose que les trois communications présentées mettent en lumière. Pourquoi avons-nous tant tardé, dans le domaine des études féministes et dans la problématique du genre, à aborder la question des migrations ? Certes, la sociologie de l'immigration, en Europe est récente et l'histoire de l'immigration, plus encore même dans un pays comme la France qui a une longue histoire d'intégration de migrants. La conception que nos pays ont eu de l'immigration explique en grande partie le retard de la recherche. Conçue comme un palliatif au déficit de main-d'oeuvre, la présence de travailleurs étrangers a été perçue

comme temporaire. La France elle-même ne s'est jamais pensée comme un pays d'immigration de peuplement. "Invisibilité" des migrantes, dit Annette Goldberg. Ignorance par les sciences sociales des femmes venues d'ailleurs, confirment Nora Räthzel et Yeza Boulahbel. L'appareil statistique lui-même est souvent défaillant puisque ce n'est que tardivement, pour le regroupement familial par exemple, que les statistiques sont sexuées.

LES MIGRANTES NE SONT PAS FORCÉMENT DES "ÉPOUSES"

Il est longtemps allé de soit, en effet, que le migrant était un travailleur, donc un homme. Il a ainsi été admis que le regroupement familial concernait les épouses qui venaient rejoindre des travailleurs installés. Les migrantes étaient donc des épouses. Cette vision des migrations faisait l'économie d'un phénomène que les récentes opérations de régularisation dans l'Europe du sud (Italie, Espagne, Portugal) ont révélé : des femmes migrent, seules, pour trouver du travail en Europe. Ces régularisations montrent, en outre, qu'au sein de quelques groupes nationaux (Capverdiens, Mauriciens, Philippins...) les femmes sont majoritaires. Elles nous obligent à regarder le passé récent et à découvrir qu'en France, par exemple, des Turques ou des Portugaises sont venues en quête de travail (sans hommes pour les précéder ou les accompagner), et cela dès les années soixante et soixante-dix. Nous sommes donc en présence d'un "point aveugle" de la connaissance tant pour le passé récent que pour le présent. Il occulte une dimension fondamentale des migrations et des processus d'entrée dans les nations européennes de populations allogènes. Il convient donc de sortir d'une conception stéréotypée des migrantes qui ne seraient que des épouses, des mères ou des filles. Il existe depuis longtemps une migration

féminine du travail d'autant moins visible qu'elle est souvent orientée vers les travaux domestiques, l'hôtellerie, le travail informel particulièrement dans l'habillement.

LES IMMIGRÉS SONT D'ABORD DES ÉMIGRÉS

Une deuxième question surgit dès lors que l'on décide de porter le regard sur les migrantes. Les catégories généralement utilisées, en particulier la nationalité ou l'ethnie, sont-elles opérationnelles ? Abdelmalek Sayad a souligné, il y a longtemps déjà, que notre lecture de l'immigré est européocentriste. Les immigrés sont d'abord des émigrés. Lorsqu'ils ont quitté leur village, leur ville, leur pays pour venir travailler en Europe, ils et elles n'avaient pas, dans leur majorité, un projet d'installation dans nos pays. Leur attitude face à l'émigration était et demeure induite par le fait que les pays européens ne se sont jamais dits comme des pays d'immigration de peuplement. L'intitulé du réseau en cours de constitution à Paris VII, "femmes en migration", a le mérite de souligner une dimension perdue de vue en raison de l'histoire récente vue du côté des sociétés d'accueil : les migrants en raison de l'attitude à leur égard des Etats-nations demeurent dans une situation incertaine. Combien de temps pourront-ils rester ? La nationalité du pays d'accueil leur sera-t-elle accordée ? Et quand bien même elle le serait, seront-ils considérés comme des nationaux ? Prendre en considération la migration permet d'échapper à l'ethnisation pour comprendre que la migration doit être regardée d'abord comme un déplacement d'une zone rurale vers une zone urbaine, d'une société traditionnelle vers une société dite moderne, d'une culture ou d'une sous-culture vers une autre culture ou sous-culture. J'ai pu constater dans des banlieues françaises davantage de proximité entre telle Algérienne et telle Bre-

tonne venues d'une commune rurale qu'entre deux algériennes, l'une venue d'une commune rurale, faiblement alphabétisée, et une autre originaire d'une grande ville et ayant fait des études secondaires voire supérieures.

Les origines géographiques et sociales doivent évidemment être prises en considération pour les hommes comme pour les femmes. Il apparaît cependant que la migration féminine présente des caractères spécifiques de nature à éclairer l'ensemble des questions touchant aux raisons de quitter un pays, à l'adaptation sociale, culturelle et nationale des migrants dans le pays d'installation, à la plus ou moins grande capacité qu'ont les sociétés d'accueils de les intégrer.

LES STRATÉGIES MIGRATOIRES SONT SEXUÉES

Les stratégies migratoires, elles-mêmes, présentent des différences. Non seulement il y a une migration féminine du travail qui a été largement occultée mais aussi, comme Yeza Boulahbel l'a montré dans sa thèse, des stratégies migratoires féminines : des algériennes ont ainsi, pour quitter une société oppressive pour les femmes, épousé un algérien travaillant en France quitte à se marier avec un homme qui se situe socialement dans une catégorie inférieure à la leur. Depuis que cette recherche a été faite, les raisons pour les femmes de se résoudre à l'exil n'ont fait, on le sait, qu'augmenter. Il est en outre possible de distinguer des processus d'adaptation à la société d'installation propres aux femmes. Le projet, dans l'immigration, est en effet susceptible de se transformer. Une immigration du travail, comme un exil pour des raisons politiques est susceptible de se transformer en une installation durable parce que le retour devient illusoire, impensable. Une comparaison européenne serait en la matière intéressante. Nos propres enquêtes nous ont

conduit à émettre l'hypothèse, en ce qui concerne les Portugaises, les Algériennes et les Marocaines, d'une adaptation ou, au minimum, d'une résignation à l'installation définitive dans le pays d'accueil. Les hommes de mêmes origines expriment davantage de nostalgie à l'égard du pays et un fort désir de retour. Le choix de demeurer en France est justifié par les mères comme celui de demeurer avec leurs enfants et en particulier leurs filles auxquelles la société française offre une possibilité d'émancipation. J'ai constaté le même décalage parmi les jeunes. Les filles dites de la "deuxième génération", pour les jeunes originaires du Maghreb par exemple, se disent françaises et musulmanes alors que nombre de leurs frères se disent, même lorsqu'ils ont la nationalité française, musulmans et marocains ou algériens. Selon Nora Rätzzel, la dissymétrie hommes/femmes au regard du projet ou de l'inscription dans la société d'accueil n'existerait pas de la même façon parmi les résidents turcs, les femmes comme les hommes partageant le même désir de retour. Il convient donc de prendre en considération le contexte comparé, culturel et politique, du pays d'immigration et celui du pays d'émigration pour en analyser les effets sur les migrants et les migrantes en cessant de parler des migrants comme d'un tout composé de personnes indifférenciées notamment au regard du sexe.

LES MIGRANTES DEVANT UNE MODERNITÉ AUSSI ANGOISSANTE QU'ATTRAYANTE

Cela nous conduit à la troisième question qui me semble devoir être examinée si nous voulons procéder à une lecture féministe de l'immigration : celle de la possibilité de la constitution des femmes comme sujets et actrices sociales dans le pays ou la région d'origine et dans le pays et la région d'immigration. Ici et ailleurs les femmes,

même à des degrés divers, sont dominées, opprimées, discriminées parce que femmes. Elles sont, ici et là-bas, même si des différences existent, exclues ou marginalisées dans la sphère publique. La migration vers des pays dans lesquels les femmes ont conquis l'égalité juridique est vécue par la plupart des migrantes des pays en développement non seulement comme l'accès à la consommation mais aussi comme la possibilité d'une libération par rapport aux aspects oppressifs de la tradition. Le désir de rester en Europe et d'y voir leurs filles, lorsqu'elles en ont, s'installer durablement est, dans une société en mutation, contrebalancé par ses aspects insécurisants. La famille "incertaine" et l'effondrement des grandes organisations syndicales et partisans qui exprimaient la solidarité de classe conduisent au repli, surtout pour celles et ceux qui souffrent de la discrimination xénophobe et raciste, sur la famille et la tradition. Les femmes sont prises dans cette tension entre la tradition et ce qu'elle peut avoir de sécurisant et une modernité aussi angoissante qu'attrayante. Il est inutile d'insister sur le fait qu'elles sont pluridiscriminées et que leur sexe redouble la discrimination dont elles sont victimes parce qu'étrangères ou d'origines étrangères. Si en plus elles sont Turques en Allemagne et de culture musulmane en France, la situation se complexifie encore, à leur dépens.

La domination qui découle de la domestication des femmes et leur sujétion produite par un droit écrit par les hommes, dans nos sociétés comme dans celle des pays d'origine, permet de lire autrement qu'on ne le fait généralement, la situation des migrantes et, à travers elles, des femmes en général. Les migrantes mettent en question une société qui demeure marquée par le patriarcat et le fratriarcat. Lorsqu'elles dénoncent la polygamie, la répudiation, l'excision, l'imposition d'une tenue vestimentaire, elles reçoivent le soutien

des féministes et, au-delà, de personnes qui se réclament de l'universalisme. Les discriminations dont elles sont l'objet dans l'accès à la formation et dans le monde du travail sont moins entendues, moins reconnues, moins étudiées alors que toutes les inégalités entre les femmes et les hommes méritent d'être énoncées pour que nous puissions lire et comprendre nos sociétés. La situation des migrantes dans nos sociétés dites modernes est, d'une certaine manière, le rétroviseur en même temps que le miroir grossissant de la condition actuelle de toutes les femmes. Elle est aussi une façon de lire les transformations des rapports sociaux si l'on veut bien considérer que les femmes sont au principe des mutations les plus fondamentales que nous vivons.

Quelles en sont les conséquences? Sort-on de la sphère traditionnelle de l'échange domestique entre femmes et entre générations? Qui en tire avantage?

Repères bibliographiques

Problématiques de l'immigration

par Chantal Rogerat

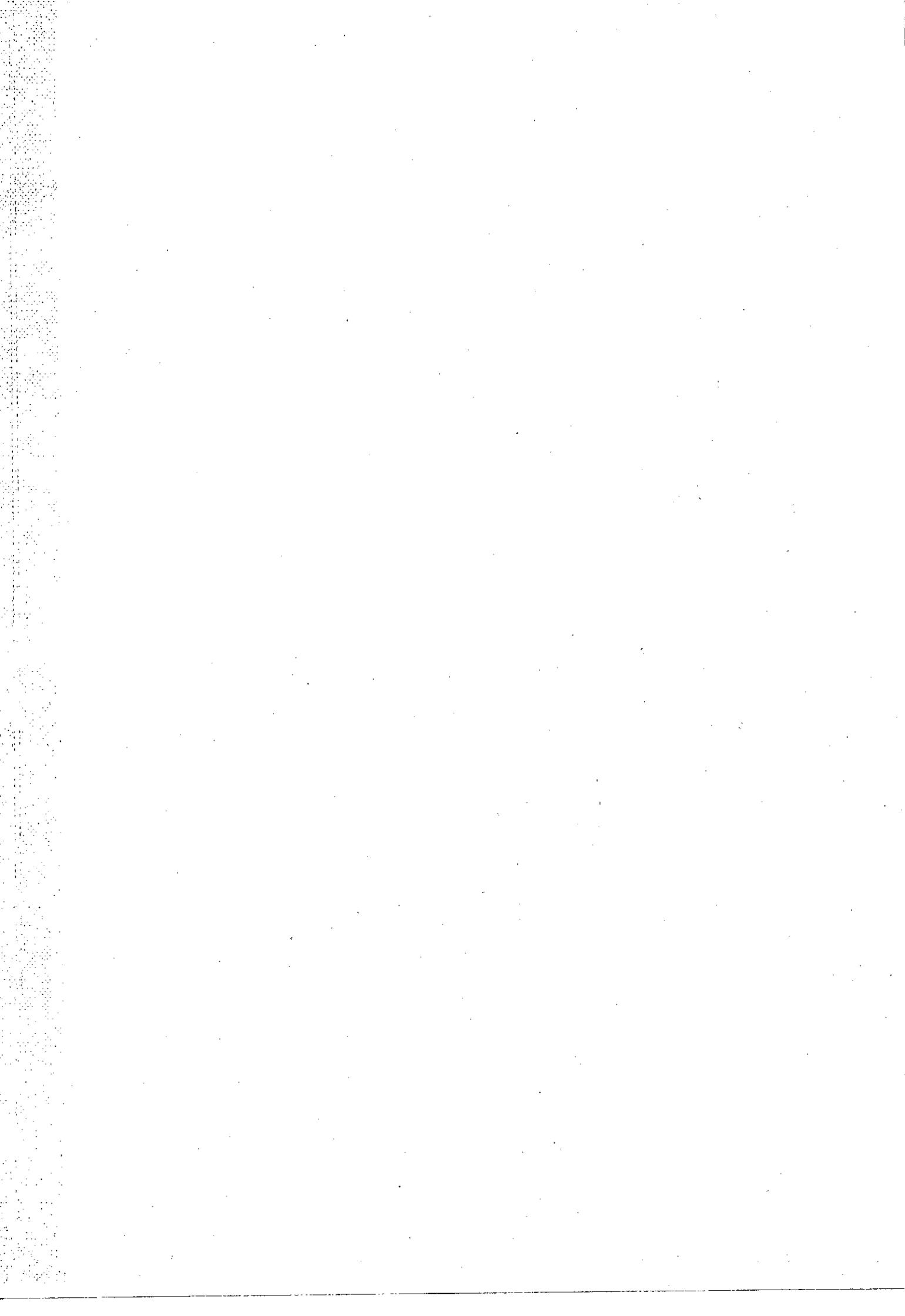
sociologue
Gedisst - CNRS

- BARTH F., STREIGG-FENART J., POUTIGNAT P., 1995, *Théories de l'Éthnicité*, Paris, PUF.
- BOULAHBEL-VILLAC Y., 1989, *Stratégies professionnelles et familiales des femmes algériennes*, EHESS/CNAF/AIRESSE, Paris.
- BOULAHBEL-VILLAC Y., 1991, *Le secret des femmes, stratégies familiales et stratégies d'émigration des femmes algériennes*, thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS, Paris.
- COSTA-LASCOUX J., 1994, "L'intégration des immigrés: vers l'égalité des chances", in *Cahiers de l'Observatoire régional de l'intégration (Alsace)*, 1995, "Femmes de l'immigration: images et réalité", Cahier n° 14, Strasbourg, p.2-6
- CHAIB; S. et Y., 1994, *L'insertion socio-professionnelle des femmes d'origine étrangère, un bilan des connaissances*, ADRI, savoirs et perspectives, Paris, 100 p.
- GABRIEL N., 1994, Inquiétants étrangers d'Odön von Horvath, in "les figures de l'étranger", *Tumultes* n°5, p. 153-177
- GASPARD F. et KHOSROW KHAWAR F., 1993, Rapport du séminaire "Acteurs, exclus et politiques de la ville", 1992-1994, EHESS, 58 p.
- GASPARD F., 1996, "De l'invisibilité des migrantes et de leurs filles, à leur instrumentalisation", in *Femmes dans l'immigration*, n°105 Migrants-formation, p.15-31
- GOLBERG-SALINAS A., 1996, "Femmes en migrations. Une réflexion sur l'état de la question en France", in *Femmes dans l'immigration*, n° 105 Migrants-Formation, p.31-45
- GUILLAUMIN C., 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature*, Ed. Côté Femmes coll. Recherches, Paris, P.219-239
- GUILLAUMIN C., 1993, "Usages théoriques et usages banals du terme Race", in *Sans distinction de race*, FDNSP, Mots, les langages du politique, p.59-67

- INSEE, 1994, *Les Etrangers en France, portrait social*, coll. Contours et Caractères, 152 p.
- LA CHAISE G., 1996, "Le travail des femmes réhabilité et la présence des immigrés controversée", in *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p.189-192
- LEBON A., 1994, *Situation de l'immigration et présence étrangère en France*, DPM, Min. des Aff. Sociales, de la Santé et de la Ville, 137 p.
- LES CAHIERS DU FORUM, 1996, "Femmes migrantes, femmes actives", *Actes de la Conférence d'Athènes*, 23-25 novembre 1994, n° 3, Bruxelles, p.27-37
- LES FEMMES EN FRANCE, 1995, "Rapport officiel établi par la France en vue de la 4ème conférence mondiale sur les Femmes", 1985-1995, *Documentation Française*, 150 p.
- ROGERAT C., SENOTIER D., 1995, "Femmes chômeuses de longue durée et de faible niveau de qualification. Une action expérimentale formation/emploi 1992-1995", in *Rapport du GREC* (Groupement de recherches, d'échanges et de communication), p.38-45
- TAPINOS G.P., 1992, "Immigration féminine et statut des femmes étrangères en France", in *Revue Française des Affaires Sociales*, hors-série, déc. 1992, Masson, Paris, p.29-60
- TARAVELLA L., 1984, *Les femmes migrantes, bibliographie analytique internationale (1965-1983)*, L'Harmattan, Paris, 69 p.
- TRIBALAT M., 1995, "Faire France", *La Découverte Essais*, Paris, p.172-178.
- TRIBALAT M., 1996, *De l'immigration à l'assimilation*. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France, Paris, La Découverte/INED.

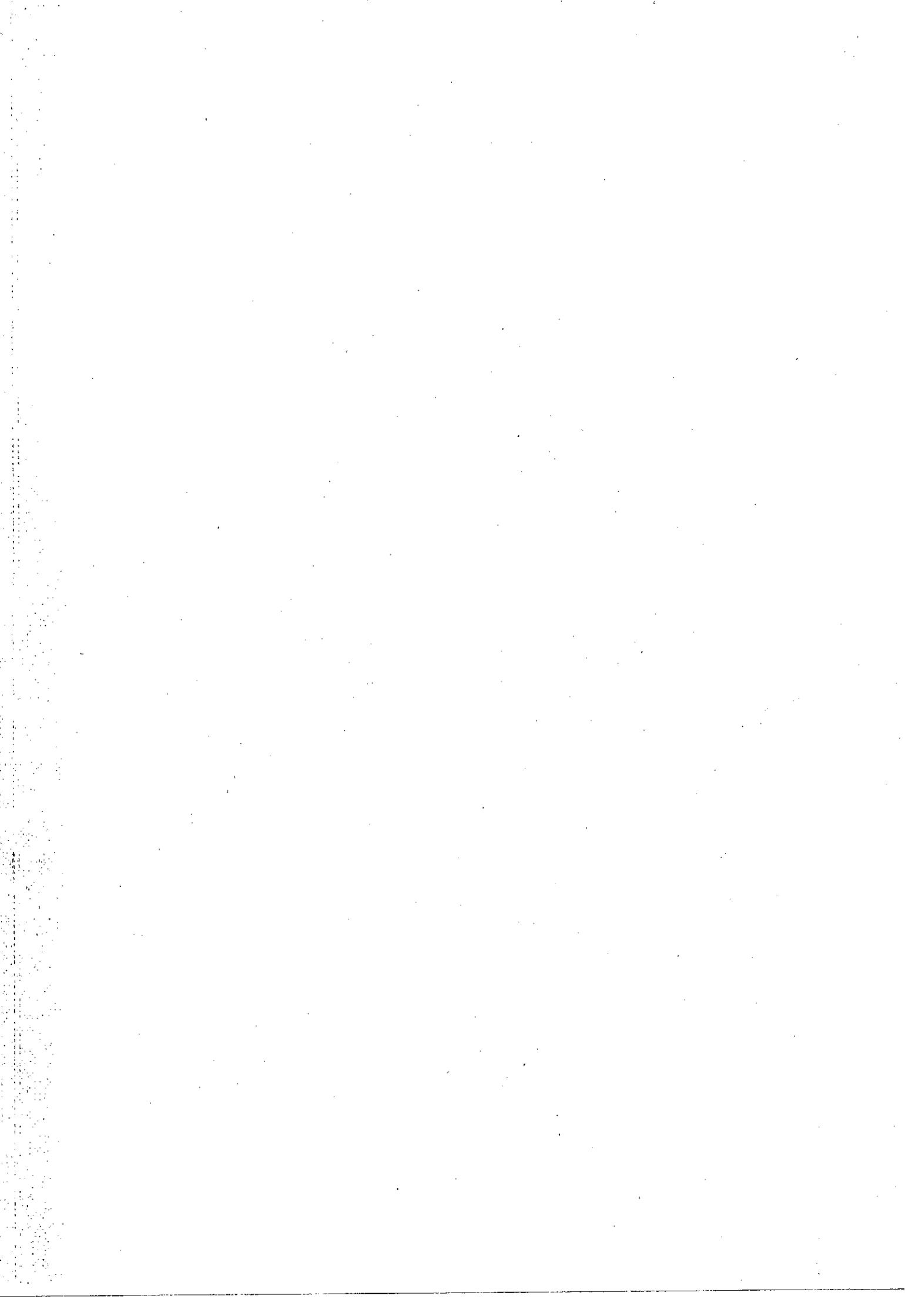
3

Publications,
bibliographies
et résumés



Ouvrages reçus

- BIHR A., PFEFFERKORN R. (1996) *Hommes/Femmes, l'introuvable égalité : Ecole, Travail, Couple, Espace public*. Ed. de l'Atelier, Paris, 302 p.
- BISILLIAT J. (sous la direction de) (1996) *Femmes du Sud, chefs de famille*. Ed. Karthala, 410 p.
- DEL RE A., HEINEN J. (sous la direction de) (1996) *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Ed. L'Harmattan, Coll. Bibliothèque du féminisme, Paris, 320 p.
- DUJARDIN B. (1996) *Les enfants et la violence*, Ed. Indigo - Côté - Femmes, Paris.
- HANTRAIS L., LETABLIER M.T. (1996) "Familles, travail et politiques familiales en Europe", *Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi*, n° 35, CEE/PUF, 200 p.
- MEYNAUD H.Y. (sous la direction de) (1996) *Les sciences sociales et l'entreprise : 50 ans de recherches à edf*. Ed. La Découverte, Coll. textes à l'appui, 387 p.
- VERRET M. (1996) (avec la collaboration de Joseph Creusen) *La culture ouvrière*, réédition avec nouvelle préface, Ed L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, Paris, 300 p.



Thèses

Thèses soutenues

LE QUENTREC Yannick, *Les employés de bureau et le syndicalisme : héritage culturel, identités socio-professionnelles et pratiques d'action collective*. Thèse de doctorat de sociologie préparée sous la direction de Yvette Lucas et soutenue le 25 octobre 1996 à l'Université Toulouse-Le Mirail.

MARTIN Jacqueline, *Activité féminine, taille des familles et politique familiale 1892-1992*. Thèse d'économie, nouveau régime, préparée sous la direction d'Alain Alcouffe et Gabriel Tahar et soutenue le 23 septembre 1996 à l'Université Toulouse I.

OMNÈS Catherine, *Marchés du travail et trajectoires professionnelles. Les ouvrières parisiennes de l'entre-deux guerres*. Thèse de doctorat d'État, préparée sous la direction de Maurice Lévy-Leboyer et soutenue en novembre 1993 à l'Université Paris-X Nanterre, 600 p. A paraître aux éditions de l'EHESS en 1997.

Thèses en cours

LALLEMENT Michel, *Relations professionnelles et régulation de l'emploi. France-Allemagne : allers et retours*. Habilitation à diriger des recherches en sociologie, sous la direction de Pierre Dubois, soutenance le 6 décembre 1996 à l'Université Paris X Nanterre, 161 p. + annexes.

MADEC Annick, *Chronique familiale en quartier impopulaire*. Thèse de sociologie préparée sous la direction de Jean-François Laé, soutenance le 25 novembre 1996 à l'Université Paris VIII.

DUNEZAT Xavier, *Les rapports sociaux de sexe dans les mouvements sociaux (les mouvements de novembre-décembre 1995)*. Thèse de sociologie en cours préparée sous la direction de Danièle Kergoat à l'Université de Versailles-St Quentin en Yvelines - Paris V.

JEON Seok-Hyoun, *La division sexuelle du travail en Corée du Sud*. Thèse de sociologie en cours sous la direction de Danièle Kergoat à l'Université Paris VII.

PICOT Geneviève, *La mixité dans les services de soins à l'hôpital public : la relation médecins-infirmières*. Thèse de sociologie en cours préparée sous la direction de Danièle Kergoat à l'Université Paris VII.

RAPKIEWICZ Clévi, *Femina computationalis - Division sexuelle du travail dans les métiers de l'informatique*. (bourse-"sandwich" ; Directrice de thèse au Brésil : Lida Segré). Thèse de Sciences de l'Ingénieur préparée sous la direction de Danièle Kergoat à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro.

VARGAS Francisco, *Les inégalités de genre dans le marché du travail : comparaison France-Brésil*. Thèse de sociologie en cours, préparée sous la direction de Danièle Kergoat à l'Université de Versailles-St Quentin Paris V.

DUJARDIN Brigitte, *Les représentations de la violence par des garçons et des filles* (titre provisoire). Thèse de sociologie en cours, préparée sous la direction de Jacqueline Helnen à l'Université de Paris VII.

Bibliographies internationales

Suisse francophone

par Magdalena Rosende
sociologue
Université de Lausanne

OUVRAGES

- JOBIN C. (1995) *Entre les activités professionnelles et domestiques : la discrimination sexuelle*, Lausanne, Editions d'En Bas.
- MESSANT-LAURENT F. (avec la collaboration de BUHMANN, B. et MARTI, L.) (1993) *Travailler la nuit et le week-end ? enjeux et prises de position autour du projet de révision de la Loi sur le travail*, Zürich, Ed. Selsmo sciences sociales et problèmes de société.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (Ed.) (1994) *La situation des femmes et des hommes sur le marché du travail. Une analyse des données de l'enquête suisse sur la population active 1991*, Statistique de la Suisse, Berne, OFS.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (Ed.) (1995) *L'enquête suisse sur la population active (ESPA). Résultats commentés et tableaux 1994*, Statistique de la Suisse, Berne, OFS.

ARTICLES

- MESSANT-LAURENT F. (1991) "Evolution du travail féminin : de la production artisanale au monde des bureaux", in *Femmes et travail*, travaux réunis par Béatrice Despland, Lausanne : Réalités sociales, p.41-55.
- MESSANT-LAURENT F. (1991) "Travail féminin, réalité et représentation : quelques aspects de la relation entre sphère privée et monde du travail", *Présences*, Pully, n° 38, p. 90-105.
- MESSANT-LAURENT F. (1995) "Travailler au féminin ? Certes, mais à quel prix...", *Campus*, n° 27, Université de Genève, p. 20-21.
- ROSENDE M. et MESSANT-LAURENT F. (1996) "Chômage et emploi féminins : entre visibilité et instabilité", à paraître dans la revue *Traverse*.

RECHERCHES

- DELLSPERGER C. (1995) *Le travail atypique des femmes en Suisse. Travail féminin et formes d'emploi*, Genève, rapport final de recherche financée par le FNRS dans le cadre du PNR 35.
- FLÜCKIGER Y. (1995-97) *Analyse économique des causes des inégalités salariales entre hommes et femmes en Suisse*, Recherche financée par le FNRS dans le cadre du PNR 35 (avril 1995-mars 1997).
- FLÜCKIGER Y. *La ségrégation professionnelle en Suisse : une analyse des résultats du Recensement Fédéral de la Population de 1990*, Recherche financée par le FNRS.
- GOLDSCHMIDT-CLERMONT L., PAGNOSSIN-ALIGISAKIS E., SAMII-ETEMAD C. (1995) *Valorisation monétaire du travail ménager*, Recherche financée par le FNRS dans le cadre du PNR 35 (Janvier 1994-décembre 1995).
- GONIK A.V., VON ALLMEN M., BASTARD B. (1995) *Femmes et hommes dans l'entreprise, postes de travail, horaires et réseaux professionnels*, Recherche financée par le FNRS dans le cadre du PNR 35 (avril 1993-septembre 1995).
- JOYE C. (en collaboration avec CMÜR M.) *Le rôle joué par les stéréotypes sexuels dans le choix de candidats pour des postes de manager*, recherche personnelle menée dans le cadre de l'Université de Genève.

MÉMOIRES NON PUBLIÉS

- LIEBER DIEBOLD M., *Deux ou trois choses que je sais d'elles : à propos de la contingence du travail féminin*, Mémoire de maîtrise, Faculté Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne, Lausanne, 1995.
- ROSENDE M. *A propos de la ségrégation professionnelle. Étude sociologique du travail féminin auprès de l'administration cantonale vaudoise*, Mémoire de licence, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne, Lausanne, 1993.

Résumés

Yeza BOULAHBEL

"Dames de France et d'Algérie : une stratégie d'autonomisation à l'ombre des traditions"

Les stratégies familiales jouent un rôle central dans les stratégies d'intégration à la société française mises en oeuvre par les femmes algériennes. Mais elles restent des stratégies limitées par le peu d'atouts dont disposent les femmes en question. L'accès massif des femmes à l'activité salariée, l'individualisation croissante de la société conduisent à donner un rôle beaucoup plus important à d'autres modes d'intégration sociale, et en premier lieu au travail. L'intégration à la société se fait de moins en moins par l'acceptation et la transmission de normes préétablies, au profit de la participation et de l'élaboration même de ces normes. Sur ces deux registres, les femmes algériennes immigrées développent des stratégies utilisant au mieux les cartes dont elles disposent. Au lieu d'une stratégie brutale de rupture avec la tradition, c'est au contraire par négociation avec celle-ci, en s'appuyant sur la tradition et en la détournant à leur profit, qu'elles avancent dans leur projet d'intégration. Elles mettent ainsi en oeuvre des stratégies paradoxales d'intégration. Sous le couvert et avec les formes de la tradition, elles réalisent, en fait, un projet différent, au travers d'une forme particulière d'emploi, un travail informel méconnu par les statistiques, courant parmi les femmes algériennes et maghrébines immigrées. Il leur permet, avec des voies différentes de celles du travail salarié, d'accéder à une certaine indépendance économique.

Anette GOLDBERG-SALINAS

"Femmes et rapports sociaux de sexe dans les travaux sur les migrations en France"

A partir d'une première vue d'ensemble sur la littérature produite en France sur les femmes migrantes depuis les années 70, il est proposé d'en dégager l'évolution des tendances, d'entreprendre une réflexion et ouvrir le débat sur les enjeux politiques qui semblent inspirer les recherches plus récentes et sur ce que pourrait être une démarche féministe dans les études sur les migrations dans une problématique de rapports sociaux de genre et d'éthnicité.

Jane JENSON

"Citoyenneté et modes de garde des enfants : vers une diversité des modèles"

Ce texte est une introduction au concept du régime de citoyenneté comme outil de comparaison dans le temps et l'espace. L'hypothèse de départ est la suivante : les régimes de citoyenneté ont connu une restructuration fondamentale en réponse aux turbulences économiques et politiques des dernières décennies. Les politiques publiques et privées de protection infantile constituent un bon indicateur de ces changements. Aux Etats-Unis, la protection infantile publique a toujours concerné les familles les plus marginales, celles dont les

enfants étaient considérés comme une population à risque. Les changements récents ont renforcé cette tendance en insistant sur les financements privés pour les autres familles. Au Canada et au Québec, dans les années d'après-guerre, la protection infantile publique a mis l'accent sur l'équité et les financements publics. La tendance récente a contribué à renforcer l'aide aux familles les plus pauvres et la privatisation. Même la Suède, où le modèle d'un financement public solide et universel est ancien, a connu de récents mouvements de privatisation. En matière d'emploi féminin, cela a eu pour conséquence de renforcer les tendances d'un marché du travail fragmenté et à deux vitesses.

Marie-Thérèse LETABLIER "Les femmes entre famille, travail et politiques dans l'Union Européenne"

Les modalités d'ajustement entre vie familiale et vie professionnelle varient selon les pays. Elles sont tributaires, non seulement des formes de l'engagement de l'État vis-à-vis de la famille mais aussi des modes de conceptualisation de la famille et des femmes en tant qu'elles sont mères et travailleuses. Ces différences de conceptualisation induisent des formes variées de problématisation de la conciliation et, au-delà, de l'égalité entre hommes et femmes. Prenant acte de ces différences, la comparaison des modalités d'ajustement entre les pays de l'Union européenne permet d'identifier différents régimes de régulation entre l'État, la famille et le marché dans l'articulation famille/travail et de les mettre en relation avec des configurations de travail des femmes.

Jane LEWIS "Politique familiale et marché du travail : le cas de la Grande-Bretagne"

La politique familiale a toujours été "implicite", en Grande Bretagne. Les gouvernements britanniques se sont montrés désireux de soutenir la famille traditionnelle mais réticents à l'idée de s'immiscer dans le cadre privé du foyer ; les mères et les pères ont de ce fait dû se débrouiller seuls pour concilier travail rémunéré et travail non rémunéré. La place de la famille dans l'économie mixte du *welfare* britannique et les défaillances des systèmes de protection sociale sur ce point sont ensuite étudiées. Un rapide tableau des tendances politiques à l'égard du travail de soins non rémunéré permet d'aborder le problème de l'évaluation du travail non rémunéré et de sa répartition plus équitable entre les hommes et les femmes. Enfin, les difficultés particulièrement graves que rencontrent les mères célibataires pour concilier travail rémunéré et travail non rémunéré suggère l'hypothèse que nous considérons la " défamilialisation " (plutôt que la *decommodification**) comme l'objectif que peuvent se fixer les politiques sociales pour les femmes. Les femmes entretiennent une relation plus complexe que les hommes avec le travail rémunéré, le travail non rémunéré et la protection sociale et il convient de respecter leur droit à se consacrer ou à ne pas se consacrer autant au travail rémunéré qu'à des tâches non rémunérées.

* en anglais dans le texte.

Ariane PAILHÉ

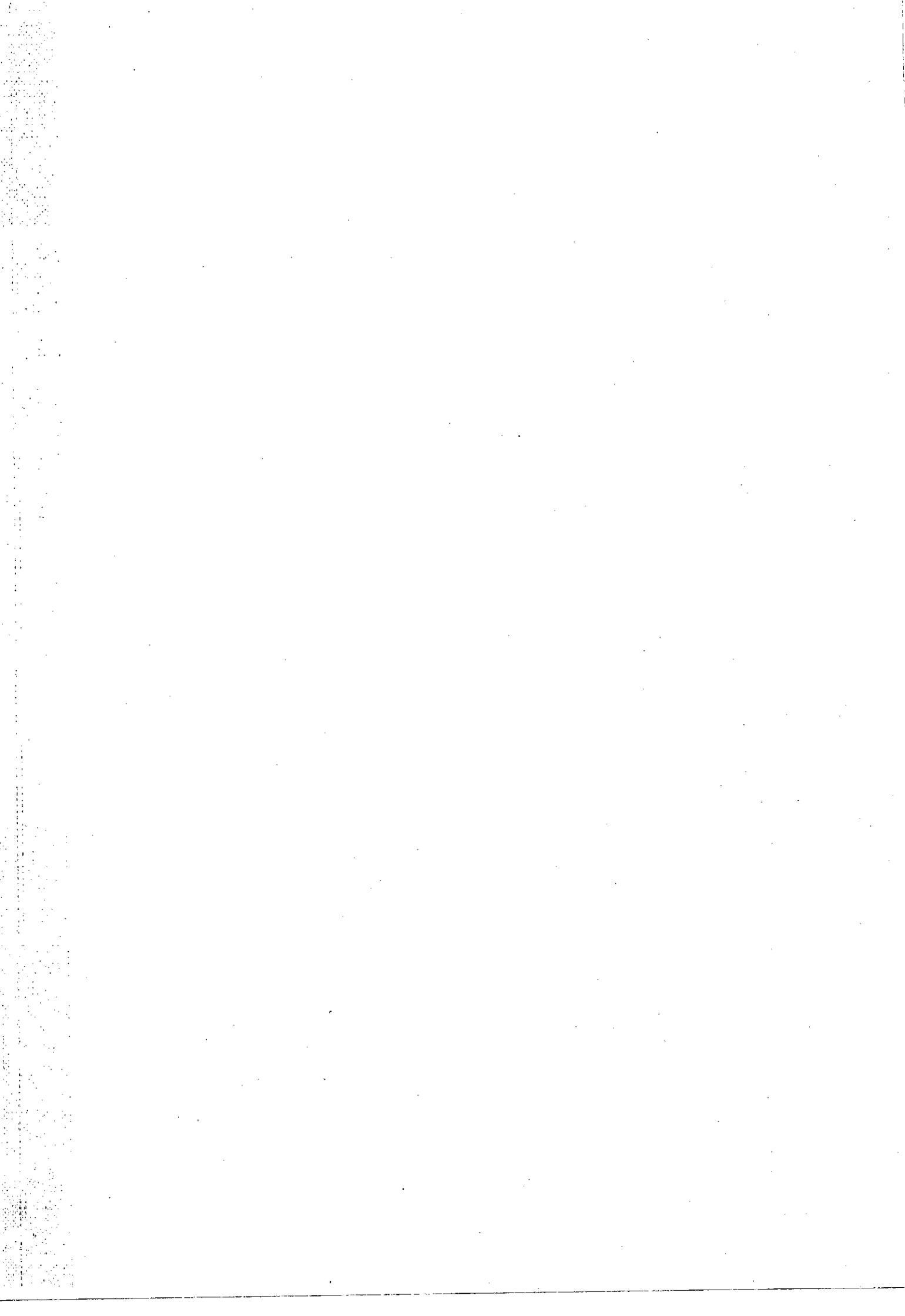
**"Emploi féminin et politiques familiales
en Europe centrale"**

Les politiques familiales ont toujours constitué en Europe centrale plus une réponse à des objectifs politiques et/ou économiques qu'un réel souci d'aider les femmes à résoudre la dualité de leurs rôles. Dans l'après-guerre, elles ont favorisé l'entrée des femmes sur le marché du travail, alors qu'elles ont surtout visé à relancer la natalité à partir des années soixante-dix. La transition systémique s'accompagne d'un désengagement progressif de l'Etat. L'accent mis sur les congés parentaux contribue à renforcer la division sexuée du travail au sein de la famille et risque de participer à la marginalisation économique des femmes dans ces pays.

Nora RÄTHZEL

"Immigrées en RFA : "Autres" et étrangères"

La première partie présente la situation des immigrées sur le marché du travail. Il s'avère qu'elles sont présentes dans tous les domaines, au niveau hiérarchique le plus bas, bien que quelques unes soient sur-représentées dans des postes hautement qualifiés. La deuxième partie propose un cadre théorique pour expliquer l'indifférence de la majorité des femmes face à cette situation : racisme et sexisme se renforcent mutuellement dans la mesure où on attribue aux femmes allemandes une place indispensable et aux immigrées (et immigrants) une place illégitime dans la société nationalement constituée.



Summaries

Yeza BOULAHBEL

"Women in France and Algeria : a Strategy for Autonomy under the Umbrella of Traditions"

For Algerian women, family strategies play a central part in their strategies for integration into French society. But, they remain limited strategies because of the few trumps these women hold. The massive access of women to paid work and, the growing individualization of society, both contribute to making other means of social integration more important, especially employment. Integration into society is less and less the product of the acceptance and transmission of pre-established norms than of participation in and elaboration of these norms. On these two grounds, Algerian immigrant women develop strategies using the cards they hold as best as they can. Instead of brutally breaking with tradition, on the contrary, it is in negotiation with this tradition, bending it and diverting it to their own benefit, that Algerian immigrant women's integration projects are progressing. Therefore, they are putting into effect paradoxical strategies of "integration". Under the cover and the forms of tradition, they, in fact, carry out a different project by using a specific type of employment, an informal work misjudged by all the statistics, and very frequent for Algerian and North African immigrant women. This enables them (through other ways than salaried employment) to achieve a certain economical independence.

Anette GOLDBERG-SALINAS

"Women and Gender Relations in French Research on Migrations"

From a general survey of French literature on migrant women since the seventies, we suggest to draw the evolution of different tendencies, to consider it and to discuss the political stakes which seem to inspire the most recent research and to discuss what could be a feminist approach in migration and ethnic studies.

Jane JENSON

"Citizenship Childcare Policies : towards a Diversity of Examples"

This paper introduces the concept of citizenship regime as a tool for comparing over time and space. The basic proposition is that there has been a fundamental restructuring of citizenship regimes in response to the economic and political turbulence of the last decades, and childcare policies, both public and private, provide a good indicator of the changes. In the United States, public childcare was always directed towards the most marginal of families, those whose children were considered at risk; recent changes have simply reinforced that trend, with an emphasis on private provisions for other families. In Canada and Quebec, public childcare in the postwar years emphasised equity and public provision; there has been a move recently to reinforce support to the poorest families, and privatisation. Even in Sweden, long the model of a solid and universal public provision, there have been moves recently to privatisation. The results for women's work are to reinforce the tendencies towards fragmented and two-tier labour markets.

Marie-Thérèse LETABLIER

**"Women Between Family, Work and Policies
in European Union"**

The way of adapting to both family and professional life vary according to the country. They depend not only on the forms of State commitment to the Family but also according to the way in which family and women (who are both mothers and workers) are conceptualized. These differences in conceptualization create various ways of formulating the problem of the possible conciliation, and of the equality between men and women. Taking these differences into account, the comparison of the adjustment modalities in EU countries allows us to identify different systems of regulation between the State, the Family and the Market within the connection between Family and work and allows us to link them to women's work configurations.

Jane LEWIS

**"Family Policy and the Labour Market :
the British Case"**

I begin by outlining the way in which family policy in Britain has always been implicit rather than explicit. British governments have been eager to support the traditional family, but reluctant to interfere in the private sphere of the home. Mothers and fathers have therefore been left to work out their own salvation in respect of reconciling paid and unpaid work. The paper goes on to discuss the place of the family within the British mixed economy of welfare and the deficiencies of existing typologies of welfare regimes in this regard. I then go on to outline the trends in policies in respect of unpaid caring work and discuss the problems of valuing and sharing unpaid work more equally between men and women. Finally I discuss the particularly acute problems of reconciling paid and unpaid work that are experienced by lone mothers and suggest that we should think about de-familialisation rather than decommodification as an appropriate goal for social policies as they affect women. Women have a more complicated relationship to paid work, unpaid work and welfare than do men, and their right to engage or not to be engaged in both paid and unpaid work must be respected.

Ariane PAILHÉ

**"Employment of Women and Family Policies
in Central Europe"**

Family policies in Central Europe have always been made in answer to political and/or economical objectives rather than from a real concern to help women to solve the duality of their roles. During the post-war years, these policies favoured women's access to the labour force, whereas, since the seventies, they aimed at increasing the birth-rate. The systematic transition is accompanied by a progressive disengagement of the State. The stress put on extended maternity leave reinforces the gendered labour division inside the family and might take part in the economic marginalization of women in these countries.

Nora RÄTHZEL

**"Immigrants in the Federal Republic of Germany :
"Other" and Foreigner"**

The first part introduces the immigrants' situation in Germany and particularly on the job market. It turns out that they are present in every domain, at the lowest level in the hierarchy, although some of them are over-represented in highly qualified jobs. The second part suggests a theoretical frame to explain the lack of concern of the majority of women for this situation : racism and sexism strengthen each other insofar as German women are assigned an indispensable place whereas immigrants (both men and women) are assigned an illegitimate one in the national society.

Résumés traduits du français par Tania Angeloff.

Zusammenfassungen

Yeza BOULAHBEL

„Damen aus Frankreich und Algerien : eine Autonomiestrategie im Schatten der Traditionen“

Die Familienstrategien spielen eine zentrale Rolle innerhalb der Integrationsstrategien der algerischen Frauen in die französische Gesellschaft. Sie werden jedoch durch die geringen Mittel der betreffenden Frauen begrenzt. Der massive Anstieg der regulären Erwerbstätigkeit von Frauen, die steigende Individualisierung der Gesellschaft führen zu einer Rollenverschiebung innerhalb der sozialen Integrationsmechanismen, vor allem die Arbeit gewinnt an Bedeutung. Die Eingliederung in die Gesellschaft geschieht immer weniger durch die Annahme und Weitergabe der bestehenden Normen, sondern durch die Teilhabe an der eigentlichen Entstehung dieser Normen. Die immigrierten algerischen Frauen spielen ihre Karten auf diesen beiden Ebenen so gut aus wie möglich. Sie bringen ihr Integrationsprojekt durch einen ständigen, auf die Tradition aufbauenden Negotiationsprozeß, der diese zu ihrem Vorteil auslegt, voran, statt einem brutalen Traditionsbruch. Somit realisieren sie paradoxale Integrationsstrategien. Unter dem Deckmantel der Tradition und in deren Erscheinung realisieren sie in Wahrheit eine andere (Lebens)form, durch eine spezielle, von den Statistiken nicht erfaßte Form der Arbeit, der unter algerischen und marokkanischen Frauen üblichen informellen Arbeit. Durch sie erlangen sie eine gewisse wirtschaftliche Unabhängigkeit, die in anderen Bahnen verläuft als die deklarierte Arbeit.

Annette GOLDBERG-SALINAS „Die Frauen und das Geschlechterverhältnis in der Migrationsforschung in Frankreich“

Anhand einer ersten Übersicht über die in Frankreich entstandene Literatur über Migrantenfrauen seit den 70iger Jahren, schlagen wir vor, die Evolution der Tendenzen zu zeigen, zur Reflexion anzuregen und eine Debatte über die politischen Hintergründe zu eröffnen, die die neueren Untersuchungen zu beeinflussen scheinen, und über einen möglichen feministischen Ansatz für Migrations- oder ethnische Studien.

Jane JENSON

„Citizenship und Kinderbetreuung : in Richtung einer Vielfalt der Modelle“

Dieses Referat führt das Konzept der „Citizenship“¹ als Vergleichsinstrument in Zeit und Raum ein. Die Ausgangshypothese ist folgende: Die Konzept der „Citizenship“ wurden durch die wirtschaftlichen und politischen Turbulenzen der letzten Jahrzehnte grundsätzlich umstrukturiert. Die öffentliche und private Politik zum Schutz des Kindes stellt einen guten Indikator für diese Veränderungen dar. In den Vereinigten Staaten hat sich der öffentliche Kinderschutz immer auf die sozialschwächsten Familien bezogen, deren Kinder als eine Risikogruppe angesehen wurden. Die jüngsten Veränderungen haben einfach diese Tendenz noch verstärkt, indem die privaten Finanzierungen für die anderen Familien noch weiter verbreitet wurden. In Kanada in Quebec hat in der Nachkriegszeit der öffentliche Kinderschutz die Gleichbehandlung und den Einsatz der öffentlichen Mittel in den Vordergrund gestellt. Seit kurzem werden die Hilfsmittel auf die ärmsten Familien konzentriert und die Privatisierung vorangetrieben. Selbst in Schweden, wo eine traditionelle öffentliche, solide und universelle Finanzierung besteht, sind kürzlich Privatisierungen ins Leben gerufen worden. In Bezug auf die weibliche Erwerbstätigkeit, so hat dies die Verstärkung der Tendenzen eines fragmentierten und zweigleisigen Arbeitsmarktes zur Folge.

¹ Anmerkung der Übersetzung: der deutsche Begriff des *Bürgerrechtes* macht Allusion an den *Bürger* als soziale Stellung, der *Bourgeois*. Um diese Doppeldeutigkeit zu vermeiden, wurde der englische Begriff beibehalten.

Marie-Thérèse LETABLIER „Die Frauen zwischen Familie, Arbeit und Politik
in den Ländern der europäischen Union“

Die Vereinbarkeitsmodalitäten von Familien- und Berufsleben variieren je nach Land, Sie hängen nicht nur von der staatlichen Familienpolitik, sondern ebenfalls vom Verständnis der Familie und der Frauen als Mütter und Arbeiterinnen ab. Diese Verständnisunterschiede bewirken verschiedene Problemstellungen der Vereinbarkeit und darüber hinausgehend der Gleichberechtigung von Männern und Frauen. Unter Beachtung dieser Unterschiede erlaubt der Vergleich der Vereinbarkeitsmodalitäten der Länder der europäischen Gemeinschaft, die unterschiedlichen Regulationsmechanismen zwischen dem Staat, der Familie und dem Markt in der Artikulation von Familie und Arbeit zu identifizieren und in Bezug zu den Arbeitsformen der Frauen zu stellen.

Jane LEWIS

**„Familienpolitik und Arbeitsmarkt:
der Fall Großbritanniens“**

Ich beginne mit der Feststellung, daß die Familienpolitik in Großbritannien immer impliziert gewesen ist. Die britischen Regierungen waren bestrebt, die traditionelle Familie zu unterstützen, jedoch zurückhaltend hinsichtlich einer Einmischung in das Privatleben der Haushalte; die Mütter und Väter mußten sich aufgrund dieser Tatsache selbst behelfen, um bezahlte und unbezahlte Arbeit miteinander zu vereinbaren. Im Weiteren erwähne ich den Platz der Familie in der Mischwirtschaft des britischen *welfare* und die Schwächen der Sozialsystemtypologien zu diesem Punkt. Danach gebe ich eine kurze Übersicht über die politischen Tendenzen hinsichtlich der unbezahlten Pflegeleistungen und werfe das Problem der Bewertung der unbezahlten Arbeit und dessen gleichmäßigerer Aufteilung zwischen Männern und Frauen auf. Zum Schluß behandle ich die besonders schweren Probleme von alleinstehenden Müttern hinsichtlich der Vereinbarung von bezahlter und unbezahlter Arbeit und schlage vor, daß wir die „Entfamiliarisierung“ (eher als die *decommodification* *) als mögliches Ziel für Sozialpolitik für Frauen betrachten. Die Frauen haben ein komplexeres Verhältnis zur bezahlten Arbeit, zur unbezahlten Arbeit und zum sozialen Schutz, als die Männer und es empfiehlt sich, ihr Recht genauso auf bezahlte Arbeit wie auf die Erfüllung unbezahlter Aufgaben zu respektieren.

Ariane PAILHÉ

**„Frauenarbeit und Familienpolitik
in den Ländern Zentraleuropas“**

Die Familienpolitik in Zentraleuropa stellte schon immer eher eine Antwort auf politische und/oder wirtschaftliche Ziele dar, als daß sie wirklich zur Lösung der Rollendualität der Frauen bestimmt war. In der Nachkriegszeit hat sie den Zugang der Frauen zum Arbeitsmarkt gefördert, wogegen sie seit Anfang der siebziger Jahre die Geburtenziffer heben sollte. Die systemische Veränderung geht mit einem steigenden Rückzug des Staates einher. Die starke Gewichtung des Erziehungsurlaubes trägt zur Verstärkung der Arbeitsteilung zwischen den Geschlechtern in der Familie bei und läuft Gefahr, einen Beitrag zur wirtschaftlichen Marginalisierung der Frauen in diesen Ländern zu leisten.

Nora RÄTHZEL

**„Migrantinnen in der Bundesrepublik:
'Anderen' und Fremden“**

Der erste Teil stellt die Lage der Migrantinnen in Deutschland, insbesondere auf dem Arbeitsmarkt dar. Es ergibt sich: Sie sind in allen Bereichen auf der untersten Ebene der Hierarchie, während einige wenige in den hochqualifizierten Positionen überrepräsentiert sind. Der zweite Teil schlägt einen theoretischen Rahmen vor, um die Gleichgültigkeit von Frauen der Mehrheit gegenüber dieser Situation zu erklären: Rassismus und Sexismus stabilisieren sich gegenseitig, indem den Frauen der Nation ein notwendiger, den Migrantinnen (und Migranten) ein illegitimer Ort in der national konstituierten Gesellschaft zugewiesen wird.

Résumés traduits du français par Isabel Georges.

* Auf Englisch im Original

Resúmenes

Yeza BOULAHBEL "Damas de Francia y de Argelia : una estrategia de autonomización a la sombra de las tradiciones"

Las estrategias familiares juegan un rol central en las estrategias de integración a la sociedad francesa puestas en práctica por las mujeres argelinas. Pero estas siguen siendo estrategias limitadas por las pocas ventajas de las que disponen las mujeres en cuestión. El acceso masivo de las mujeres a la actividad asalariada, la individualización creciente de la sociedad, conducen a otorgarle un papel mucho más importante a otros modos de integración social, y en primer lugar al trabajo. La integración a la sociedad se opera cada vez menos por la aceptación y la transmisión de normas preestablecidas, en provecho de la participación en la elaboración misma de esas normas. Sobre estos dos registros, las mujeres argelinas inmigrantes desarrollan estrategias utilizando de la mejor manera posible las cartas de las cuales disponen. En lugar de una estrategia de abrupta ruptura con la tradición, es -al contrario- mediante una negociación con ésta, apoyándose en la tradición y maleándola en su beneficio, que ellas avanzan en sus proyectos de integración. Las mujeres ponen en práctica de este modo estrategias paradójicas de integración. Bajo la cobertura y con las formas propias de la tradición, ellas realizan, de hecho, un proyecto diferente, a través de una forma particular de empleo, un trabajo informal desconocido por las estadísticas, corriente entre las mujeres inmigrantes argelinas y de los países del Maghreb. Este les permite, por vías diferentes de las del trabajo asalariado, acceder a una cierta independencia económica.

Annette GOLDBERG-SALINAS "Las mujeres y las relaciones de género en los trabajos sobre las migraciones en Francia"

A partir de una primera visión de conjunto de la literatura producida en Francia sobre las mujeres inmigrantes desde los años setenta, la autora se propone discernir la evolución de las tendencias, emprender una reflexión y abrir el debate sobre las cuestiones políticas en juego que parecen inspirar las investigaciones más recientes y, asimismo, sobre lo que podría ser un enfoque feminista en los estudios sobre las migraciones o sobre cuestiones étnicas.

Jane JENSON "Ciudadanía y modalidades de cuidado de los niños : hacia una diversidad de modelos"

Esta presentación es una introducción al concepto de régimen de ciudadanía, como instrumento de comparación en el tiempo y en el espacio. La hipótesis tomada como punto de partida es la siguiente: los regímenes de ciudadanía han experimentado una reestructuración fundamental, en respuesta a las turbulencias económicas y políticas de las últimas décadas. Las políticas públicas y privadas de protección infantil constituyen un buen indicador de estos cambios. En los Estados Unidos, la protección infantil de carácter público siempre ha estado dirigida a las familias más marginales, aquellas cuyos hijos eran considerados como una población en situación de riesgo. Los cambios recientes simplemente han reforzado esta tendencia, insistiendo sobre los financiamientos de tipo privado para las otras familias. En Canadá y en Quebec, en los años de posguerra, la protección pública de la población infantil ha puesto el acento sobre la equidad y el financiamiento público. Un movimiento reciente ha tendido a reforzar la ayuda a las familias más pobres y la privatización. Incluso Suecia, donde el modelo de un financiamiento público sólido y universal es de larga data, ha experimentado recientemente una dinámica de privatización. En materia de empleo femenino, esto ha tenido como consecuencia el reforzamiento de las tendencias propias de un mercado de trabajo fragmentado y dual.

Marie-Thérèse LETABLIER

"Las mujeres, entre familia, trabajo y políticas en los países de la Unión Europea"

Las modalidades de ajuste entre vida familiar y vida profesional varían según los países. Ellas son tributarias, no sólo de las formas que asume el compromiso del Estado con respecto a la familia, sino también de los modos de conceptualización de la familia y de las mujeres en tanto madres y trabajadoras. Estas diferencias de conceptualización inducen formas variadas de problematización de la conciliación y, más ampliamente, de la igualdad entre hombres y mujeres. Tomando en cuenta estas diferencias, la comparación de las modalidades de ajuste entre los países de la Unión Europea permite identificar diferentes regímenes de regulación entre el Estado, la familia y el mercado en la articulación familia/trabajo, y ponerlos en relación con las configuraciones de trabajo de las mujeres.

Jane LEWIS

"Política familiar y mercado de trabajo : el caso de Gran Bretaña"

El trabajo comienza por señalar el hecho de que, en Gran Bretaña, la política familiar siempre ha estado implícita. Los gobiernos británicos se han mostrado deseosos de sostener a la familia tradicional, pero reticentes a la idea de inmiscuirse en el ámbito privado del hogar; por tal motivo, las madres y los padres han debido desenvolverse solos para conciliar trabajo remunerado y trabajo no remunerado. La autora prosigue evocando el lugar de la familia en la economía mixta del *Welfare* británico y las deficiencias de las tipologías de los sistemas de protección sobre este punto. Seguidamente, se esboza un rápido panorama de las tendencias políticas con respecto al trabajo asistencial (de cuidado de niños, ancianos, y personas enfermas o discapacitados) no remunerado, y se aborda el problema de la evaluación del trabajo no remunerado y de su distribución más equitativa entre los hombres y las mujeres. Por último, la contribución trata de las dificultades particularmente graves que encuentran las madres solteras para conciliar trabajo remunerado y trabajo no remunerado, y sugiere que se considere la « desfamiliarización » (más que la *decomodificación**) como el objetivo que pueden fijarse las políticas sociales para las mujeres. Las mujeres mantienen una relación más compleja que los hombres con el trabajo remunerado, el trabajo no remunerado y la protección social, y conviene respetar su derecho a consagrarse o no consagrarse tanto al trabajo remunerado como a tareas no remuneradas.

Ariane PAILHÉ

"Empleo femenino y políticas familiares en los países de Europa Central"

Las políticas familiares siempre han constituido en Europa Central más una respuesta a objetivos políticos y/o económicos que una preocupación real de ayudar a las mujeres a resolver la dualidad de sus roles. En la posguerra, esas políticas favorecieron la entrada de las mujeres al mercado de trabajo, mientras que a partir de los años setenta ellas apuntaron a relanzar la natalidad. La transición sistémica se acompaña de una retirada progresiva del Estado. El énfasis puesto sobre las licencias parentales contribuye a reforzar la división sexuada del trabajo en el seno de la familia, y corre el riesgo de favorecer la marginalización económica de las mujeres en esos países.

Nora RÄTHZEL

"Mujeres inmigrantes en RFA : 'otras' y extranjeras"

La primera parte del trabajo presenta la situación de las mujeres inmigrantes en Alemania, sobre todo en términos del mercado de trabajo. A este respecto se constata que ellas están presentes en todas las áreas, al nivel jerárquico más bajo, aunque algunas estén sobrerrepresentadas en los puestos altamente calificados. La segunda parte propone un marco teórico para explicar la indiferencia de la mayoría de las mujeres frente a esta situación: racismo y « sexismo » se refuerzan mutuamente en la medida en que se atribuye a las mujeres alemanas una plaza indispensable y a las mujeres (y a los hombres) inmigrantes un lugar ilegítimo en la sociedad constituida nacionalmente.

Résumés traduits du français par Suzane Penalva.

* en inglés en el texto.